Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_038-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_038

Objet : Frais de mission et assimilés liés à l'exercice des mandats locaux - modalités de prise en charge par la Ville

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Le mandat local ne constitue pas une activité qui se substitue à l'activité professionnelle, mais un engagement civique au service de l'intérêt général.

Afin de faciliter l'exercice du mandat des élus locaux, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'ils puissent bénéficier, en parallèle d'indemnités de fonction, de la prise en charge par leur collectivité des frais exposés dans le cadre de leurs fonctions.

L'article L.2123-18-1 du CGCT prévoit que les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Lorsqu'ils sont en situation de handicap, ils peuvent également bénéficier du remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_038-DE

technique qu'ils ont engagés pour les situations visées à l'alinéa précédent, ainsi que pour prendre part aux séances du Conseil Municipal et aux réunions des commissions et des instances dont ils font partie ès qualités qui ont lieu sur le territoire de la commune.

Lorsqu'ils sont régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur situé hors du territoire de la commune, les membres du Conseil Municipal bénéficient, selon des modalités définies par délibération de l'organe délibérant, du remboursement des frais de déplacement engagés pour se rendre aux séances et réunions mentionnées à l'article L.2123-1.

Ces déplacements recouvrent, lorsqu'ils sont effectués en dehors du territoire de la Ville de Pessac :

- les missions dont l'objet relève du champs de délégation des adjoints et conseillers municipaux délégués ;
- les réunions des organismes extérieurs au sein desquelles des adjoints et conseillers municipaux ont été désignés.

Modalités de prise en charge des frais engagés :

Les articles R.2123-22-1 et R.2123-22-2 du CGCT précisent que la prise en charge de ces frais de transport et de séjour est assurée dans les conditions définies par le décret fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

L'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État fixe le taux de remboursement maximal à :

- 120 € par nuitée en France métropolitaine – grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris ;
- 140 € par nuitée sur la commune de Paris ;
- 90 € par nuitée pour les autres communes ;
- 20 € par repas.

Le remboursement des frais d'hébergement et de transports se fera aux frais réels, dans la limite des montants maximums exposés ci-dessus.

Les déplacements en transport en commun se feront en 2nde classe SNCF ou en classe éco pour les transports aériens en privilégiant les moyens de transport les plus écologiques. Par exception, en cas d'impossibilité de réserver sur ces tarifs, un trajet moins économe pourra être remboursé.

Pour ces prises en charges, des justificatifs de dépense devront être fournis.

L'article R.2123-22-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le remboursement des frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique aux élus municipaux en situation de handicap se fait sur présentation d'un état de frais et dans la limite, par mois, du montant de l'indemnité maximale susceptible d'être versée au maire d'une commune de moins de 500 habitants en application du barème fixé à l'article L.2123-23. Le remboursement de ces frais est cumulable avec les remboursements prévus aux articles R.2123-22-1 et R.2123-22-2 du même code.

Le Conseil Municipal décide :

Vu les articles L 2123-18-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_038-DE

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État,

Considérant qu'il convient de déterminer les conditions de prise en charge des frais liés à l'exercice du mandat d'élu local,

- d'arrêter les modalités de prise en charge des frais de transport et de séjour engagés par les conseillers municipaux dans l'exercice de leurs fonctions dans les conditions définies dans le rapport ci-dessus exposé ;

- de dire que le règlement des frais engagés pourra être effectué, soit auprès des élus sur présentation des justificatifs de dépense, soit directement auprès du fournisseur sur production d'un mémoire ;

- de dire que ces remboursements de frais seront imputés au chapitre 65, article 6532.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_039-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_039

Objet : Droit à la formation des élus locaux

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, instaure un droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant le renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Un tableau récapitulant les actions de formation des élus financées par la commune est annexé au Compte Administratif, et donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Depuis le 1er janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris), soit, pour l'année 2026, 10 000 €.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_039-DE

Selon l'article L.2123-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le congé de formation est limité à 24 jours par élu pendant la durée du mandat. Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus. L'organisme dispensateur de formation doit être obligatoirement agréé par le ministère de l'Intérieur au titre de la formation des élus. A défaut, la demande sera écartée.

L'article L.2123-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure* ».

La commune est chargée de mandater l'organisme de formation pour régler les frais d'inscription et d'enseignement. Le remboursement des autres frais de formation s'effectuera sur justificatifs présentés par l'élu, le principe du remboursement des frais de mission des élus faisant également l'objet d'une délibération lors de cette séance du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2123-12 précité, une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation. De plus, les élus recevant délégation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire ou en matière d'urbanisme, de construction ou d'habitat sont encouragés à suivre une formation en la matière.

Au regard des objectifs et enjeux du mandat qui débute, la formation des élus s'orientera prioritairement sur les sujets suivants :
- les fondamentaux de l'action publique locale et son évaluation
- le développement des politiques publiques intégrant le respect de l'environnement et le développement durable
- les formations en lien avec les délégations ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle.

Le Conseil Municipal décide :

Vu les articles L.2123-12 à L.2123-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025,

Vu l'arrêté du 13 avril 2023 relatif au répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu local,

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Considérant que les membres du conseil municipal bénéficient chaque année d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) comptabilisé en euros, cumulable sur toute la durée du mandat dans la limite d'un plafond et dont le montant annuel est arrêté pour une période de trois ans. Il est financé par une cotisation obligatoire dont le taux ne peut être inférieur à 1 %, prélevée sur les indemnités de fonction perçues par les membres du conseil dans les conditions prévues à l'article L.1621-3.

Considérant que la mise en œuvre du DIF relève de l'initiative de chacun des élus et peut concerner des formations sans lien avec l'exercice du mandat. Ces formations peuvent

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_039-DE

notamment contribuer à l'acquisition des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat lorsque l'élu n'a pas liquidé ses droits à pension au titre de son activité professionnelle.

Considérant par ailleurs que le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus.

Considérant que les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Considérant que les pertes de revenus subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure.

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant.

- de dire que chaque élu pourra bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de des collectivités territoriales et que la formation relève du répertoire défini à l'article R.1221-9-1 ;

- de préciser que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;

Les thèmes privilégiés seront :
- les fondamentaux de l'action publique locale et son évaluation
- le développement des politiques publiques intégrant le respect de l'environnement et le développement durable
- les formations en lien avec les délégations ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle.

- de dire que les crédits d'un montant de 10 000 € seront inscrits au chapitre 65 du budget 2026 et que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_039-DE

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_040

Objet : Rapport annuel en matière d'Egalité Femmes Hommes - année 2025 - présentation

Madame Fatiha BOZDAG, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2016, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants et préalablement aux débats sur le projet de Budget, le Maire ou le Président de l'EPCI doit présenter au Conseil municipal ou au Conseil communautaire, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

Ce rapport doit documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité, recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation) et fixer des orientations pour corriger les inégalités.

Les données présentées concernent l'année 2024 ou l'année scolaire 2024/2025 selon le fonctionnement des directions.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Dans sa première partie, réservée aux ressources humaines de la collectivité, le rapport de situation expose les données relatives aux conditions générales d'emploi (effectifs, répartition, rémunération, promotions…), à la formation, aux conditions de travail et aux congés.

Plusieurs points saillants sont à noter :

- Au sein des services du CCAS et de la Ville de Pessac, on comptabilise 76 % de femmes (dont 91 % au CCAS), ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 61 % dans la Fonction Publique Territoriale, mais stable sur ces dernières années,

- A Pessac, les femmes sont très représentées dans les postes de direction : 60 % de femmes en direction générale (53 % de femmes A+ au niveau national) ; 56 % de directrices et 70 % de cheffes de service,

- Ce rapport permet de suivre également l'évolution des écarts de rémunération. Il révèle un faible écart dans la catégorie C (36 € brut mensuel au détriment des femmes) et B (40 € brut mensuel au détriment des femmes) ; mais une différence plus importante en catégorie A : 131 € brut mensuel au détriment des femmes (il était de 448 € l'année précédente),

- Enfin, la loi du 19 juillet 2023 visant à « renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique » a instauré l'indice égalité, dans un souci de transparence et d'égalité femmes/hommes. La Ville de Pessac a obtenu le score de 77 sur 100 en 2024 au-dessus du minimum requis de 75 sur 100. Ces résultats sont encourageants et seront traduits en 2026 dans le nouveau plan d'action triennal.

La seconde partie recense les actions et politiques publiques développées par la collectivité en vue de la promotion de l'égalité Femmes-Hommes. Ainsi, on peut citer des projets récurrents et/ou évènementiels comme à la Direction des Sports avec l'organisation de la journée internationale des droits des femmes autour du 8 mars, au CCAS avec les opérations « Octobre rose » pour la lutte contre le cancer du sein et le Bus du cœur, à la Direction de la Culture à travers la lecture publique. On peut aussi noter les démarches de fond, comme celles portées par la Direction de l'Enfance à travers le Projet Educatif de Territoire ou les parcours éducatifs pessacais qui proposent des interventions autour de l'égalité dans les écoles. La Mission Egalité, qui coordonne les formations, les événements et apporte un soutien concret aux services de la Ville et aux partenaires du territoire, est aujourd'hui bien identifiée et reconnue dans cette dynamique.

Enfin, lorsque les publics féminins sont peu présents, les services se posent systématiquement la question de mieux les mobiliser, afin d'aboutir à un meilleur équilibre (PAMA, Vibrations Urbaines par exemple).

Ainsi, à travers tous les projets portés par les Directions de la Ville et du CCAS, on mesure combien les enjeux d'égalité femmes hommes sont aujourd'hui intégrés dans les pratiques et les projets de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide :

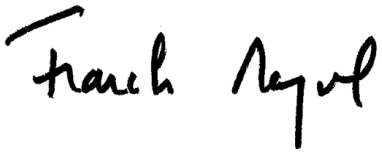
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 12 mars 2012,
Vu la Loi du 4 août 2014 et plus précisément son article 61,
Vu la présentation au Comité Social Territorial en date du 10 mars 2026,

- de prendre acte de la présentation du Rapport de situation sur l'égalité Femmes-Hommes pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Il est pris acte du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Ville de
PESSAC

RAPPORT | 2025

De situation comparée en matière d'égalité

FEMMES / HOMMES

PESSAC S'ENGAGE
POUR L'ÉGALITÉ
CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

SOMMAIRE



3 Édito

4 Quelques références juridiques

5 Éléments de cadrage

7 **VOLET INTERNE : politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

8 Répartition des effectifs femmes/hommes par tranche d'âge (Ville et CCAS)

9 Effectifs Ville et CCAS par catégorie

9 Répartition femmes / hommes Ville et CCAS par filière

10 Effectifs Ville et CCAS par direction

11 Répartition des postes de direction et responsables de service

12 Rémunération brute annuelle moyenne

12 Avancements d'échelon / grade et promotions

13 Nombre d'agents permanents absents au moins une fois pour maladie ordinaire

13 Reclassements

13 Congés parentaux et paternité

13 Nombre de jours posés pour garde d'enfants par sexe

14 Temps de travail

14 Compte épargne temps (CET)

15 Formation Ville et CCAS de Pessac

15 Représentation paritaires / syndicats

16 Égalité dans les marchés publics

16 Plan triennal pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en lien avec la DRH

17 La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique

19 **Conclusion de la première partie : quelles pistes d'actions ?**

20 **VOLET EXTERNE : la place de l'égalité femmes / hommes dans les politiques publiques menées sur le territoire**

21 Politique de l'enfance

22 Politique jeunesse et vie étudiante

26 Politique sportive

28 Politique culturelle

33 Le Centre Communal d'action sociale (CCAS)

34 La direction du développement social urbain (DDSU)

41 **Conclusion de la deuxième partie**

42 Lexique

43 Contacts

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

ÉDITO

À l'heure où la question de l'égalité entre les femmes et les hommes s'impose comme un enjeu central de cohésion sociale et de justice, la Ville et le CCAS de Pessac réaffirment leur engagement en faveur d'une administration et d'un territoire toujours plus égalitaires. Le présent rapport, qui dresse un bilan des données de l'année 2024 ou scolaire 2024/2025, permet de mesurer les avancées réalisées, d'identifier les défis persistants et de tracer des perspectives pour l'avenir, dans un esprit de transparence et d'amélioration continue.

Ce rapport confirme une administration marquée par une forte féminisation (76 % des agents), une présence accrue des femmes aux postes à responsabilité (60 % des directions, 70 % des responsables de service), et des écarts salariaux maîtrisés, même si des disparités persistent, notamment en catégorie A.

Les actions menées illustrent notre volonté d'agir concrètement. La Quinzaine de l'égalité, les ateliers dans les établissements scolaires, les dispositifs en faveur de la mixité dans le sport et la culture, ou encore l'accompagnement des femmes victimes de violences, montrent que l'égalité se construit au quotidien, avec tous les acteurs du territoire.

Le prochain plan triennal 2026-2029, élaboré de manière participative, fixera de nouvelles ambitions. L'objectif reste clair : faire de Pessac un territoire où l'égalité n'est pas seulement un principe, mais une réalité vécue par toutes et tous.

Pascale PAVONE,
1ère adjointe au maire,
déléguée aux ressources humaines,
mutualisation et modernisation
du service public.
Conseillère métropolitaine

Fatiha BOZDAG,
Conseillère municipale,
déléguée aux droits des femmes,
égalité femmes/hommes
relations avec les clubs sportifs.
Conseillère métropolitaine

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

QUELQUES RÉFÉRENCES JURIDIQUES

L'égalité femmes/hommes affirmée dans les textes :

- Le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 énonce que : **« La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme »** (article 3) ;
- Selon l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 : **« … la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales »** (modification constitutionnelle de 1999) ;
- La loi du 22 décembre 1972 relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et plus particulièrement l'article L. 3221-2 du Code du travail énonce que **« Tout employeur assure, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes ».**
- La loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, dite « loi Roudy », a pour objectif de lutter contre la discrimination envers les femmes sur l'accès à l'emploi et le salaire d'un travail identique.
- La loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dite « loi Genisson », encourage la mise en œuvre de mesures de rattrapage tendant **à remédier aux inégalités constatées notamment en ce qui concerne les conditions d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle et pour ce qui est des conditions de travail et d'emploi.**
- La loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes vient renforcer la loi Génisson en imposant **des négociations et des mesures de suppression des écarts de rémunération.**

De l'égalité théorique à l'égalité réelle :

- La loi du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet » instaure une **obligation de négociation** entre la collectivité territoriale et les organisations syndicales afin de **« promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en matière de recrutement, de rémunération, de formation, de promotion et de mobilité »** sur la base du rapport statistique des inégalités femmes-hommes. La collectivité territoriale doit arrêter **un plan pluriannuel pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois d'encadrement** supérieur de la fonction publique territoriale, qui est soumis au comité technique.
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes rend obligatoire pour les **communes et EPCI de plus de 20 000 habitants,** les départements et les régions (préalablement au vote du budget) la rédaction **d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.** La loi dispose également que les primo-nominations dans les emplois de l'encadrement supérieur et dirigeant des collectivités territoriales soient pourvues (les primo-nominations) par au moins 40 % de femmes à partir de 2017.
- La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique **rend obligatoire les plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle visant à faire progresser cette dernière entre les femmes et les hommes**. Cette obligation d'élaborer et de mettre en œuvre des plans, dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables, s'impose à l'État et ses établissements publics administratifs, aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants […]
- L'article 80 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique **prévoit la mise en place obligatoire de dispositifs de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles et sexistes**. Le champ de ces dispositifs a été étendu aux discriminations.
- La loi du 19 juillet 2023 visant à **renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique** porte à 50 % le quota obligatoire de primo-nominations féminines aux emplois supérieurs et de direction, et instaure un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

ÉLÉMENTS DE CADRAGE : QUELQUES CHIFFRES...

Contexte national

Population en France métropolitaine au 31 décembre 2025
Source : INSEE

69 082 000 habitants

35 531 000

33 551 000

Les femmes représentent **51,5 % de la population en France** : elles sont près de **2 millions de plus** que les hommes.

56 % des ménages d'une personne (6 648 000) sont des **femmes.**

83,2 % des familles monoparentales (3 148 000) sont composées de **femmes seules avec enfants(s)**.

55,2 % des retraités sont des **femmes.**

Contexte pessacais



Ville de Pessac

66 874 habitants
(au 1er janvier 2025, année de référence 2022)

Répartition femmes/hommes
(année de référence 2022 sur population municipale)

35 173
soit 53 %

31 701
soit 47 %

57,7 % des ménages d'une personne (14 899) sont des **femmes.**

79,3 % des familles monoparentales (3 120) sont composées **de femmes seules avec enfant(s).**

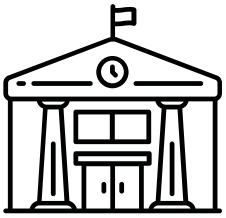
58 % des retraités sont des **femmes.**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Dans la fonction publique territoriale[1]

61,5 %
de femmes

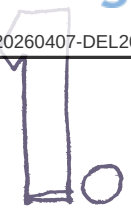
dont
76 % de titulaires
20 % de contractuelles
4 % autres catégories et statuts



- En France, fin 2022, **63 % des agents qui travaillent dans la fonction publique sont des femmes,** contre 46 % des salariés du secteur privé. Entre 2011 et 2022, la part des femmes dans la fonction publique progresse de deux points. Cette progression est entre autres portée par les contractuels : la part des femmes chez les contractuels a progressé de deux points en onze ans, passant de 67 % à 69 %. Dans le même temps, le poids relatif des contractuels a augmenté : en 2022, ils représentent 22 % des effectifs de la fonction publique, contre 17 % en 2011.
- **Dans la fonction publique territoriale (FPT), la part des femmes progresse aussi d'un point en onze ans et s'élève à 61,5 %.** Elles représentent près de neuf agents publics sur dix dans les établissements communaux.
- **Les femmes sont moins nombreuses à occuper des postes de catégorie A + dans la FPT :** 53 % (contre 43 % dans la FPE et 55 % dans la FPH avec une moyenne de 44 % pour l'ensemble de la fonction publique).
- Parmi les agents de catégorie A, entre 2011 et 2023, **la part des femmes augmente de dix points dans la FPT,** en particulier à la suite du passage en catégorie A, en 2019, des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs, cadres d'emplois féminisés, soit 70 % en 2023.
- **La part des femmes en catégorie B augmente** (+ 7 points), en lien avec le reclassement au 1er janvier 2022 des auxiliaires de puériculture et des aides-soignants, cadres d'emplois très majoritairement féminins, en catégorie B. Cela fait suite à une baisse de sept points entre 2011 et 2021.
- Enfin, **la part des femmes de catégorie C dans la fonction publique territoriale est de 59 % en 2022,** alors qu'elle était de 61 % en 2021. Cette baisse est à mettre en lien avec le reclassement en catégorie B des emplois très féminisés d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant.

[1] Source : caractéristiques des agents de la fonction publique en 2023, direction générale de l'administration et de la fonction publique - Juillet 2025.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

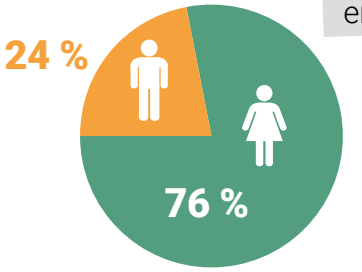


VOLET INTERNE : POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ EMPLOYEUSE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Les données chiffrées présentées dans ce volet portent sur l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

RÉPARTITION GLOBALE FEMMES/HOMMES (VILLE ET CCAS)



en **2024**

la Ville de Pessac et le CCAS comptent **774** agents = **589** + **185**

Le taux moyen de féminisation en 2024 est de 76 %. **Ce taux est stable sur les dernières années.**

VILLE DE PESSAC

454 (72,5 %) femmes — **172** (27,5 %) hommes

Total : **626** agents

CCAS

135 (91 %) femmes — **13** (9 %) hommes

Total : **148** agents

Répartition des effectifs femmes/hommes par tranche d'âge

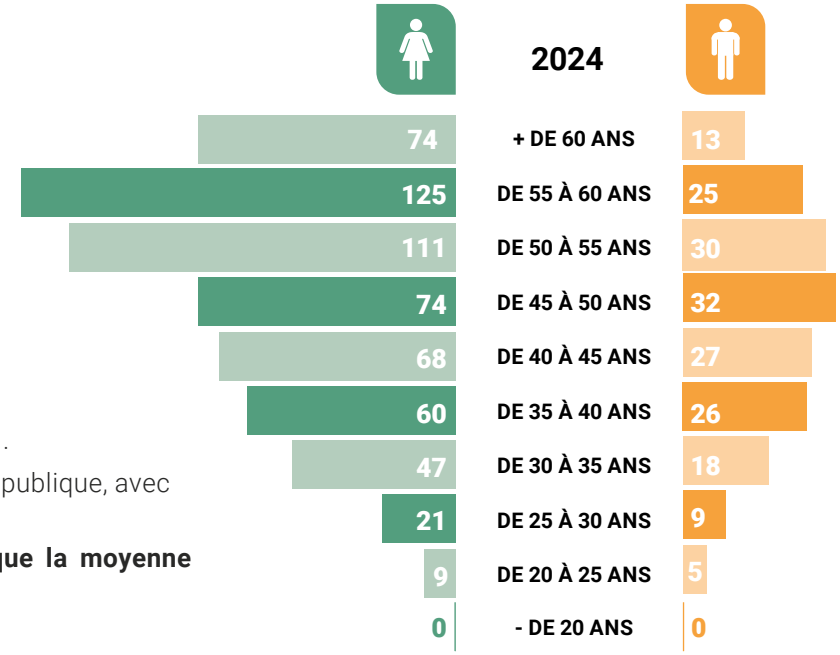
(Ville et CCAS)

L'âge moyen des agents de la fonction publique continue d'augmenter.

En 2023, l'âge moyen des agents de la fonction publique est de 44 ans, contre 41 ans dans le secteur privé. Il était de 42 ans en 2011.

La FPT est le versant le plus âgé de la fonction publique, avec une moyenne d'âge de 46 ans.

À Pessac, les données correspondent puisque la moyenne d'âge des agents est de 47 ans.



Au niveau national, les écarts par catégorie hiérarchique sont faibles : les agents de catégories A et C ont en moyenne 46 ans, ceux de catégorie B, 45 ans. À Pessac, les agents de catégorie C ont en moyenne 47 ans alors que les agents de catégorie A sont plus âgés (48 ans) et les catégories B plus jeunes (45 ans).

Jusqu'à 50 ans, la distribution des effectifs par âge a un profil de pyramide inversée : les effectifs de la FPT sont fortement croissants avec l'âge, ce qui est la conséquence d'une réduction progressive des embauches de débutants ou d'embauches en cours de carrière plus fréquentes. Entre 2011 et 2023, l'âge moyen augmente de deux ans.

À Pessac, cette pyramide démontre un réel enjeu à anticiper les départs des femmes de plus de 50 ans dans les prochaines années.

Les filières les plus âgées dans la FPT sont les filières « administrative » et « technique » (47 ans dans les deux cas), tandis que la filière la plus jeune est celle de « l'animation » (38 ans).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Effectifs Ville et CCAS par catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
FEMMES	65	73 %	71	71 %	453	77 %
HOMMES	24	27 %	29	29 %	132	23 %
TOTAL	89		100		585	

Le taux de féminisation au sein de la Ville et du CCAS de Pessac s'élève à 76 %, toutes catégories confondues.

L'analyse par catégorie (A, B et C) met en évidence les éléments suivants :

- **La catégorie A** affiche un taux de féminisation de 73 %, soit un écart limité de 3 points par rapport au taux global. Toutefois, cette différence doit être relativisée compte tenu du faible effectif concerné, la catégorie A ne comptant que 89 agents.
- **La catégorie B**, en revanche, présente un taux de féminisation plus faible, à hauteur de 71 %, soit 5 points en dessous du taux global. Cette situation s'explique notamment par la forte représentation masculine au sein de la filière technique, où les hommes constituent 75 % des agents de catégorie B.
- **La catégorie C** présente un taux de féminisation de 77 %, très proche du taux global. Cette donnée est particulièrement significative dans la mesure où la catégorie C regroupe à elle seule 585 agents sur un effectif total de 774, ce qui en fait la catégorie la plus représentée.

Répartition femmes/hommes Ville et CCAS par filière

	Administrative	Animation	Culturelle	Médico-Sociale	Police	Sportive	Technique
FEMMES	140	57	20	143	4	2	223
HOMMES	27	33	6	8	22	1	88
TOTAL	167	90	26	151	26	3	311

Les filières les plus féminisées au sein des collectivités sont la filière médico-sociale à 97 %, la filière sociale à 95 % et la filière administrative à 81 %. Ce sont également celles où les rémunérations sont les plus faibles et celles où se trouvent les situations d'emploi les plus précaires.

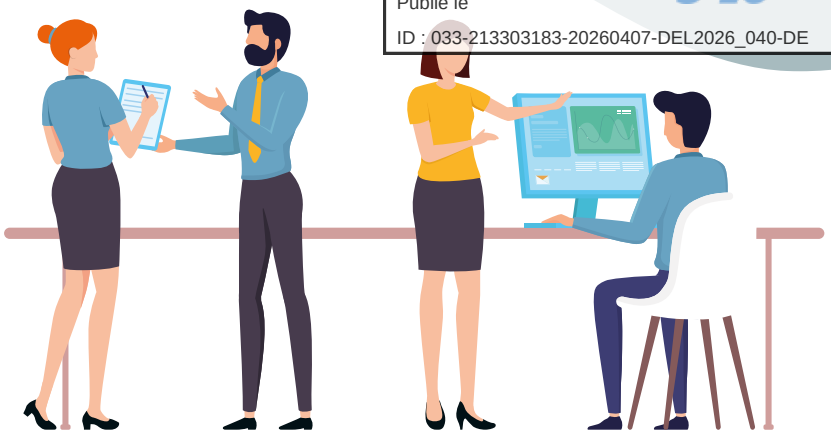
À Pessac, la filière médico-sociale est effectivement la filière la plus féminisée (correspondant aux agents du CCAS soit 135 femmes).

La filière administrative est également très féminisée, correspondant ainsi aux données nationales.

Il est néanmoins à noter qu'à Pessac, la filière technique est très féminisée, contrairement aux données nationales (près de sept hommes sur dix travaillant dans la fonction publique territoriale appartiennent à la filière technique (62 %)).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Effectifs Ville et CCAS par direction



Pour la Ville de Pessac

Direction	Femmes	Hommes	Total
Direction Générale	8	2	10
Communication	11	5	16
Culture	36	10	46
Transition écologique et bâtiments	8	7	15
Vie associative et évènementiel	5	12	17
Emploi, commerces et artisanat	4	2	6
Enfance	295	43	338
Ville au quotidien	12	8	20
Relations usagers	34	4	38
Sports, jeunesse et vie étudiante	14	50	64
Développement social urbain	8	2	10
Administration générale et organisation	7	/	7
Direction Sûreté, sécurité et prévention	9	25	34
Animation de la ville et participation	2	2	4
Services extérieurs à la Ville *	1	/	1
Total général	**454**	**172**	**626**
Total %	**73 %**	**27 %**	**100 %**

* agent du Comité des oeuvres sociales.

Certaines spécificités apparaissent selon les services, en lien avec les stéréotypes de genre propres aux métiers et aux filières :

- Les directions de l'enfance et des relations usagers se distinguent par une forte féminisation,

- Les directions des sports, de la jeunesse, de la vie étudiante ainsi que la police municipale présentent une prédominance masculine.

Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec prudence, certains pourcentages étant liés à des effectifs réduits.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Pour le CCAS de Pessac

Directions	Femmes	Hommes	Total
CCAS de Pessac*	3	1	4
CCAS de Pessac SAAD	31	5	36
Direction Autonomie Santé	25	3	28
Direction Petite enfance	63	3	66
Direction Solidarités	13	1	14
Total général	135	13	148
Total %	91 %	9 %	100 %

*agents aministratifs et encadrants du CCAS

> Le CCAS est majoritairement composé de femmes, ce qui s'explique par la prédominance de métiers relevant du « care » (soin et accompagnement), vers lesquels les femmes s'orientent plus fréquemment.



Répartition des postes de direction et responsables de service

Pour la Ville de Pessac et le CCAS

Fonction	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
DG et DGA	3	2	5	60 %	40 %
Directeur/Directrice	9	7	16	56 %	44 %
Responsable de service	19	8	27	70 %	30 %
Total général	31	17	48	65 %	35 %

À la Ville et au CCAS de Pessac, les femmes sont largement représentées dans les postes à responsabilité. En 2024, la direction générale affiche un taux de féminisation de 60 %, supérieur à la moyenne nationale des agents de catégorie A+ (53 %).

Les femmes représentent également 70 % des responsables de service.

Ces niveaux sont cohérents avec la forte féminisation globale des effectifs de la Ville et du CCAS, qui s'élève à 77 %.

Enfin, si la part des femmes parmi les directeurs et directrices est légèrement inférieure (56 %), elles demeurent néanmoins majoritaires sur ces fonctions, avec 9 femmes pour 7 hommes.

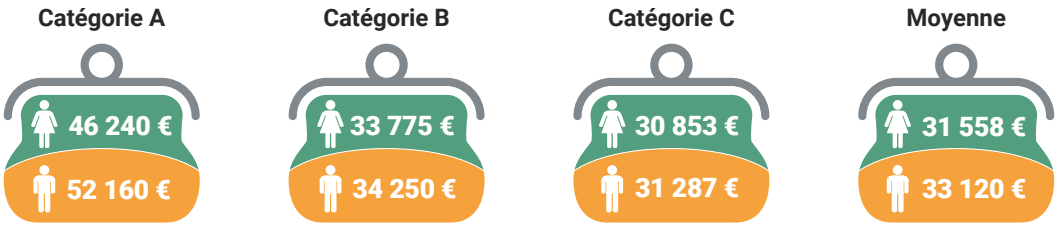


La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique amène une nouvelle obligation : **la publication annuelle du nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs.** Ainsi, les employeurs doivent publier sur leur site Internet le tableau des nominations équilibrées transmis à la préfecture.
Les collectivités et établissements **ne satisfaisant pas au respect de cette obligation sont redevables d'une contribution forfaitaire** (fixée à 25 000 € pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale comprenant entre 40 000 et 80 000 habitants).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Rémunération brute annuelle moyenne

Référence : agents permanents ETPR 2024



À Pessac, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes demeurent limités au sein des catégories C et B :

- En catégorie C, l'écart de rémunération s'élève à 434 € bruts annuels (contre 466 € en 2024), soit environ 36 € bruts mensuels, au détriment des femmes.

- En catégorie B, cet écart atteint 475 € bruts annuels (contre 545 € en 2024), correspondant à un différentiel mensuel de 40 € bruts, également défavorable aux femmes.

- En revanche, l'écart est plus marqué en catégorie A, avec une différence de 5 920 € bruts annuels (contre 5 383 € en 2024), soit près de 493 € bruts mensuels au détriment des femmes.

Cet écart s'explique notamment par l'intégration en catégorie A, à partir de 2019, des éducateurs de jeunes enfants et des assistants socio-éducatifs. Ces cadres d'emplois, majoritairement féminisés et relevant de la filière médico-sociale, présentent des niveaux de rémunération inférieurs à ceux d'autres filières, ce qui impacte à la baisse la rémunération moyenne des femmes de catégorie A.

Par ailleurs, les hommes de catégorie A sont peu nombreux, mais certains occupent des postes à forte responsabilité, ce qui contribue à relever la rémunération moyenne masculine dans cette catégorie.

Avancements d'échelon / grade et promotions

Pour la Ville de Pessac et le CCAS

Motifs	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Échelon	**280**	**85**	**365**	**77 %**	**23 %**
Grade	**37**	**11**	**48**	**77 %**	**23 %**
Promotion	**4**	**1**	**5**	**80 %**	**20 %**

Les données sur les avancements d'échelons et de grades montrent que 77 % des bénéficiaires sont des femmes, un chiffre proche de leur proportion au sein de la collectivité (76 %).
Concernant les promotions, 80 % des agents promus sont des femmes, ce qui dépasse légèrement leur part globale dans la collectivité (77 %).



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Nombre d'agents permanents absents au moins une fois pour maladie ordinaire

	Femmes 2022	Femmes 2023	Femmes 2024	Hommes 2022	Hommes 2023	Hommes 2024
CATÉGORIE A	44	28	22	13	6	6
CATÉGORIE B	52	39	34	17	16	13
CATÉGORIE C	360	288	273	93	55	56
TOTAL GÉNÉRAL	456	355	329	123	77	75

Entre 2022 et 2024, on constate une forte baisse des arrêts pour maladie ordinaire.

Reclassements

En 2024, 14 personnes ont été en reclassement, toutes des femmes.



Congés parentaux et paternité

Pour la Ville de PESSAC

On comptabilise pour l'année 2024 :

- **5 hommes en congé paternité ayant pris l'intégralité des 28 jours,**
- **5 femmes en congé parental ou d'adoption.**



Le congé supplémentaire de naissance

Nouveau droit créé en 2026 pour les jeunes parents, le congé supplémentaire de naissance est un nouveau congé d'une durée maximale de deux mois qui s'ajoute au congé de maternité, de paternité ou d'adoption.

Concrètement, ce congé permettra à chaque parent de prendre jusqu'à deux mois de congé supplémentaire rémunéré à 70 % du salaire net le premier mois et 60 % le second mois.

Il pourra être pris sous la forme d'un mois, de deux mois ou de deux périodes d'un mois non consécutives.

Ce congé supplémentaire de naissance sera accessible dès le 1er juillet 2026 et vise à mieux accompagner les familles en favorisant le bon développement de l'enfant dans ses premiers mois et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nombre de jours posés pour garde d'enfants par sexe

En 2024, **517 jours** enfants malades ont été posés, dont **482,5 jours** par **111 femmes** (soit 3,86 jours en moyenne par femme) et **88,5 jours** par **25 hommes** (soit 3,54 jours en moyenne par homme).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Temps de travail

Pour la Ville de Pessac et le CCAS

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Temps complet	540	181	721	75 %	25 %
Temps partiel	30	3	33	91 %	9 %
Temps non complet	19	1	20	95 %	5 %
Total général	**589**	**185**	**774**	**76 %**	**24 %**

À Pessac et au CCAS, le recours au temps partiel reste très limité : seulement 4,3 % des agents (33 sur 774) sont concernés, dont 91 % de femmes.

Ce faible taux s'explique en partie par le dispositif de Temps de Travail Aménagé (TTA), qui permet aux agents d'adapter leur organisation du travail à leur vie personnelle. Chaque année, les agents peuvent choisir leur modalité de TTA : semaine de 4,5 jours ou semaine de 4 jours sur deux, en fonction des nécessités de continuité de service.

Par ailleurs, les femmes en temps non complet représentent 2,4 % des effectifs (19 femmes sur 774 agents), contre un seul homme.



Un emploi à temps complet est un emploi sur lequel la durée de travail correspond à la durée légale de travail, c'est-à-dire 36h15 par semaine (ou 1 607 heures par an).

Un emploi à temps non complet est un emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail. À la différence du temps partiel, ce n'est donc pas l'agent qui choisit le temps non complet, il s'agit d'une caractéristique de l'emploi qui s'impose à l'agent. La durée de travail d'un emploi à temps non complet ou incomplet ne peut être modifiée que par l'administration.

Un emploi à temps partiel est choisi par un agent pour réduire sa durée de travail.

Selon le motif, le temps partiel est accordé si les nécessités de service le permettent, c'est-à-dire sur autorisation, ou de droit, dans ce cas il ne peut pas être refusé par l'administration.

Compte épargne temps (CET)

au **31/12/2024**

447
ont un CET ouvert et positif pour un total de 9 476 jours
soit **21,2 jours** en moyenne par agent.

136
ont un CET ouvert et positif pour un total de 3 652 jours soit
26,9 jours en moyenne par agent.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Formation Ville et CCAS de Pessac

En nombre de jours	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Catégorie A	224	50	274	82 %	18 %
Catégorie B	532	55	587	91 %	9 %
Catégorie C	648	860	1508	43 %	57 %
Total général	**1404**	**965**	**2369**	**59 %**	**41 %**

En 2024, les agents Ville et CCAS ont bénéficié de nombreuses formations.

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité est une des priorités inscrites au plan de formation de la Ville de Pessac.

Depuis 2015, **717 agents** Ville et CCAS ont suivi une **formation « lutte contre les discriminations »** ou **« propos et comportements sexistes et sexuels au travail »** représentant un total de 922 jours de formation.

Les formations « propos et comportements sexistes et sexuels au travail, repérer, réagir et prévenir » ont été ajoutées au plan de formation à partir de 2020 afin de permettre aux agents de saisir l'importance de cette cause pour les collectivités territoriales, de distinguer les différents types d'abus (agissement sexiste, agression sexuelle, harcèlement, discrimination) et de connaître les sanctions encourues, d'en comprendre les impacts et d'acquérir les bons réflexes pour réagir en tant que victime, témoin ou encadrant.

Représentations paritaires / syndicats

	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Comité technique	6	2	8	75 %	25 %
F3SCT*	5	3	8	63 %	38 %

F3SCT : Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail.



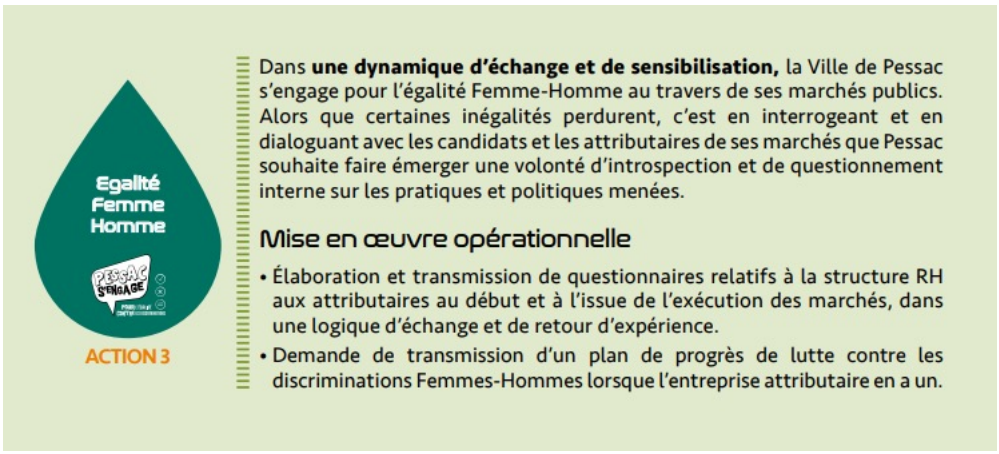
Anciennement CHSCT, la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, à la sécurité des agents au travail, à la protection de la santé physique et à la protection de la santé mentale.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Égalité dans les marchés publics

En 2022, la Ville de Pessac s'est dotée d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), un ensemble de lignes directrices présentant les objectifs que la collectivité se propose d'atteindre au terme d'une durée déterminée. Il s'agit d'une obligation, depuis le 1er janvier 2023, dès lors que le montant annuel des achats d'une collectivité dépasse 50 millions d'euros annuels. La Ville de Pessac a décidé de s'engager avec seulement 12 M€ de dépenses par an.





Plan triennal pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en lien avec la DRH

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a introduit l'obligation, pour les collectivités de plus de 20 000 habitants d'adopter un plan d'actions triennal visant à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À Pessac, le premier plan, adopté en décembre 2020, s'articulait autour de six axes :



À l'issue de ce plan, la mission égalité a souhaité associer les agents de la Ville et du CCAS à l'élaboration du prochain plan pour 2026-2029.

Dans le cadre d'un financement du Fonds pour l'égalité professionnelle, des ateliers collectifs, interactifs et participatifs ont été organisés. Ils combinaient apports théoriques de mises en pratique à travers des outils ludo-pédagogiques, destinés aux agents et aux encadrants.

Cette démarche a permis un travail de co-construction du futur plan d'action, afin qu'il reflète au mieux les réalités, les attentes et les pratiques des agents et des directions.

Le plan triennal pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2026-2029 sera finalisé au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique



La loi du 13 juillet 1983 comporte des obligations en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles par les collectivités territoriales. Ainsi, l'article 11 dispose que «la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.»

Ces obligations concernent l'ensemble des agents et des agentes de la collectivité et s'articulent autour de 4 priorités :

- **Prévenir les violences**
- **Mettre fin aux violences identifiées**
- **Protéger la victime**
- **Sanctionner la personne qui a commis les faits**

En 2024, la Ville de Pessac s'est engagée contre les violences faites aux femmes et a apposé des affiches agrémentées du violentomètre dans la plupart des lieux accessibles aux agents et au public.



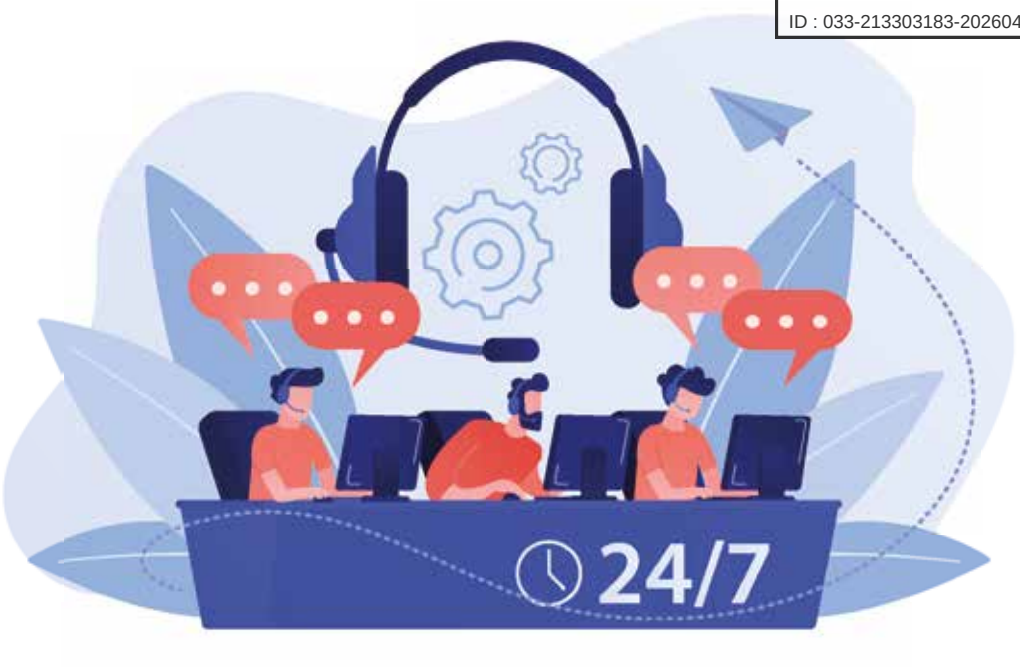
La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique renforce les obligations des collectivités publiques en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en imposant un dispositif de signalement.

Ce dispositif a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

La Ville a fait le choix de nommer un binôme de référentes, Marine PLANCHON et Stéphanie MARTIN du PUYTISON, juristes de formation.

Elles peuvent être saisies sur une boîte mail dédiée : deontologue@mairie-pessac.fr.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE



D'autres dispositifs sont également en place :

- La possibilité d'obtenir une **consultation médicale** à distance sur le site **www.medecindirect.fr**
- La possibilité de solliciter l'**appui** de l'**assistante sociale** du personnel
- Un **appui psychologique** auprès d'un psychologue du travail, prestataire par le service qualité de vie au travail de la DRH
- La possibilité de consulter une **association d'aide aux victimes** : (association laïque du PRADO) avec des permanences à la Plateforme des Services au Public, Maison du Droit et de la Médiation au **05 56 15 25 60**

Enfin, tout agent bénéficie de la protection fonctionnelle s'il est victime d'une infraction à l'occasion ou en raison de ses fonctions.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Conclusion de la première partie : quelles pistes d'actions ?

Les données 2024 témoignent d'une dynamique positive et structurante en matière d'égalité femmes-hommes à Pessac.

Une collectivité marquée par une forte féminisation

La Ville et le CCAS affichent un taux de féminisation de 76 %, supérieur à la moyenne nationale (61,5 % en FPT). Cette tendance se vérifie dans toutes les filières, notamment médico-sociale (97 %) et administrative (81 %). La filière technique, traditionnellement masculine au niveau national, présente aussi un taux élevé, ce qui constitue une spécificité locale notable.

Une exemplarité en matière de postes à responsabilité

En 2024, les femmes occupent 60 % des postes de direction générale et 70 % des postes de responsables de service, dépassant les moyennes nationales. Elles représentent aussi 56 % des directrices, confirmant leur place centrale dans la gouvernance.

Des écarts de rémunération contenus, mais des vigilances à conserver

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes restent limités dans les catégories B et C, mais s'avèrent plus marqués en catégorie A, en raison notamment de la surreprésentation des femmes dans des métiers du médico-social moins rémunérateurs. Ces constats invitent à une réflexion approfondie sur la valorisation des filières et des métiers traditionnellement féminins, ainsi que sur les mécanismes de progression professionnelle, dont les leviers dépassent le champ de l'action territoriale, relevant de décisions structurelles à l'échelle nationale.

Une politique volontariste de formation et de sensibilisation

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité figurent parmi les priorités du plan de formation de la Ville. Depuis 2015, plus de 700 agents ont bénéficié de formations sur ces thématiques, et des ateliers participatifs ont été organisés pour co-construire le prochain plan triennal pour l'égalité professionnelle (2026-2029). Ces initiatives, associant agents et encadrants, témoignent d'une démarche collective et inclusive, essentielle pour ancrer durablement les principes d'égalité dans les pratiques professionnelles.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

2.0

VOLET EXTERNE : LA PLACE DE L'ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE

Il s'agit dans cette partie de réaliser un état des lieux de nos politiques publiques au regard de l'égalité femmes/hommes : public, bénéficiaires, impact sur le territoire et de dégager des pistes de travail et d'actions.

Les projets présentés dans ce volet portent sur l'année 2024 ou sur l'année 2024-2025, en fonction du calendrier des directions.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Politique de l'enfance

Le 28 novembre 2019, le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse et la secrétaire d'État en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ont signé une convention pour l'égalité dans le système éducatif. Celle-ci **engage, pour une durée de cinq ans, tous les ministères ayant la responsabilité de politiques éducatives :** enseignement supérieur, recherche et innovation, armées, culture, agriculture et alimentation. Elle désigne comme objectif prioritaire l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024).

Localement, les acteurs du territoire, la Ville de Pessac et la DSDEN œuvrent dans le cadre des parcours éducatifs pessacais, afin de proposer aux enfants des actions complémentaires et transversales en lien avec les objectifs du développement durable, dont l'un des 17 objectifs est l'égalité des genres. L'égalité filles/garçons est un axe fondamental du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mais aussi un objectif essentiel du PEDT (projet éducatif de territoire) pour la Ville de Pessac.

• Actions menées dans le cadre des parcours éducatifs pessacais

Dans le cadre des parcours éducatifs pessacais 2024/2025, plusieurs actions ont abordé la question de l'égalité des genres de façon ludique, avec différents supports pédagogiques :

- La direction de l'enfance a mis en place l'action « découverte de ma Ville et des institutions » permettant aux enfants la découverte des valeurs, des principes et des symboles de la République, notamment l'égalité filles – garçons. 100 élèves de cycle III ont bénéficié de cette action.

- La médiathèque Jacques Ellul a mené le projet « Filles/garçons, vivre ensemble » (cf. partie « direction de la culture » page 32)

- La direction du développement social urbain a proposé le projet « Tous libres et égaux » (cf. partie « direction du développement social urbain » page 39)

- Action menée dans le cadre d'une mission d'un service civique à l'école élémentaire Montesquieu « Stop aux clichés - égalité filles/garçons » : la direction de l'enfance, conjointement avec la direction du développement social urbain, a recruté comme chaque année un service civique pour sensibiliser les enfants de l'école élémentaire Montesquieu à cette thématique.



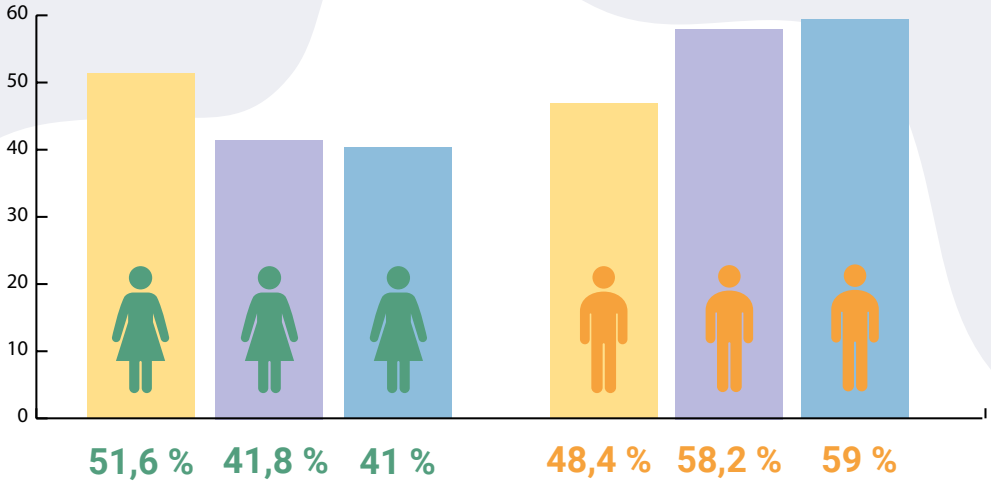
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Politique jeunesse et vie étudiante

• Pessac Animation

Le service jeunesse propose des animations pour tous les jeunes de la ville.

Au programme : activités culturelles, sportives, multimédia, réalisation de projets, séjours vacances, concerts, contests et ateliers glisse, sorties à la journée.



Adhésions 2022/2023
Pessac Animation :
397 inscrits

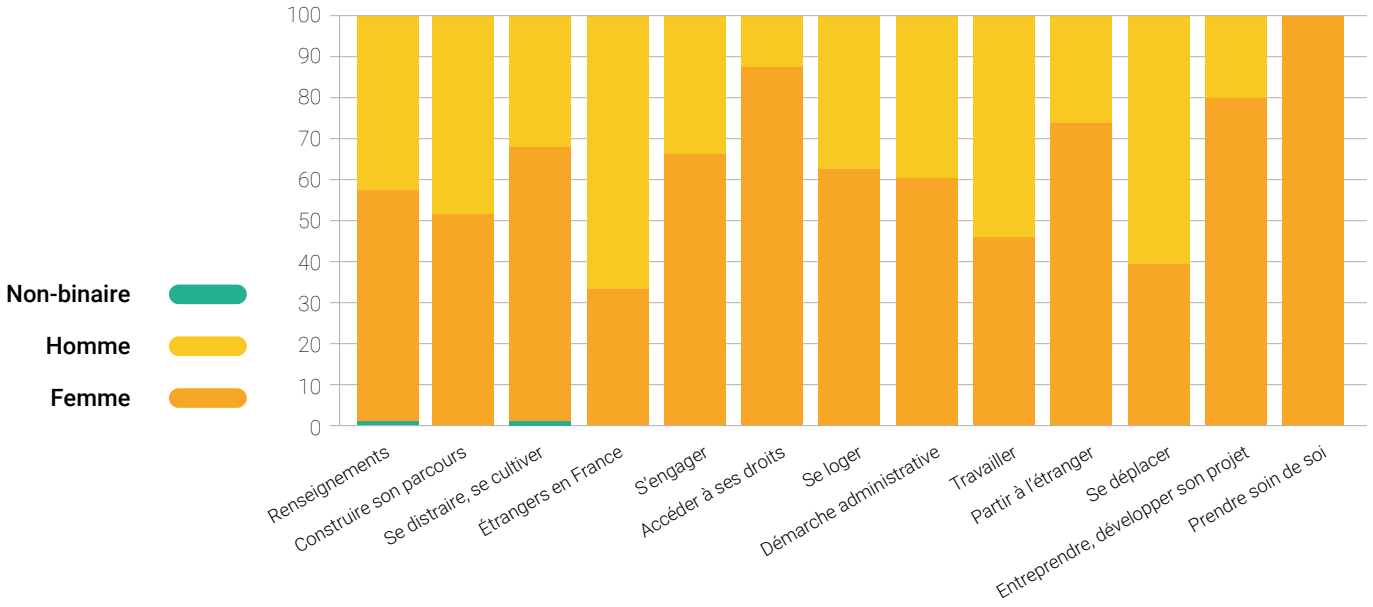
Adhésions 2023/2024
Pessac Animation :
225 inscrits

Adhésions 2024/2025
Pessac Animation :
240 inscrits

• 12-25 info jeunes

En 2024, **55,6 % des 1 087 jeunes** qui poussent la porte du 12-25 sont des filles.
2 046 personnes reçues au total en accueil individuel (1 087) et en action collective.

Représentation des sexes selon les thématiques



Stages de 3ème

Dispositif d'accueil des jeunes de 3e des collèges de Pessac au sein des services de la mairie. Immersion dans 1, 2 ou 3 services en fonction de la demande et du projet du jeune.

Lors des inscriptions, le 12-25 est vigilant à la parité.

Les métiers ou services sont proposés de la même façon à tous les jeunes, quel que soit leur genre, même s'il est à constater que les jeunes s'orientent plus vers les métiers genrés : les filles vers l'accueil ou les métiers du soin et les garçons vers les métiers autour du sport.

En 2024, 43 jeunes de 3e ont été accompagnés.

20
46 %

23
54 %

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE



Café des parents

La Ville de Pessac organise pour les parents d'adolescents des temps de rencontre animés par un professionnel spécialisé dans un domaine. Tous les thèmes qui concernent les jeunes peuvent être abordés : sexualité, stress, harcèlement, autorité, sociabilisation, réseaux sociaux, pratiques à risque, etc.

45
90 %

6
10 %

So Mobilité

So Mobilité est un service d'information et d'accompagnement à destination des jeunes de 16 à 34 ans résidant en Nouvelle-Aquitaine pour leurs projets de mobilité à l'international. Il s'appuie sur un réseau d'experts présents sur tout le territoire néo-aquitain.

Le 12-25 est labellisé So Mobilité.

7
77 %

2
23 %

Dispositif BAFA

La Ville de Pessac propose une aide pour celles et ceux qui souhaitent passer leur Brevet d'Aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA), en offrant aux jeunes un financement pour la formation générale et en proposant aux candidats un stage dans l'un des centres de loisirs de la Ville de Pessac.

25
58 %

18
42 %

Meet and Like

121 étudiants ont bénéficié du Meet and Like qui s'est déroulé le 24 septembre 2024.

87
72 %

34
28 %

Opération « Mon Job »

Le mercredi 17 avril 2024, l'opération « Mon Job, cet été ou toute l'année » a permis à 179 jeunes entre 18 et 25 ans d'accéder à des stands dédiés au recrutement, au droit du travail et à l'international, de participer à des ateliers pitch, simulation d'entretien et rédaction de CV et de lettre de motivation.

98
55 %

81
45 %



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE



• PAMA (Pratiques artistiques et musicales accompagnées)

PAMA est une structure du service jeunesse de la Ville de Pessac chargée d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques de musique. Basé à l'Écho Studio, le local est composé de 3 studios de répétition, d'un studio d'enregistrement, d'une régie, ainsi que d'un petit espace d'accueil.

Les adhérents ne viennent pas pour apprendre à jouer d'un instrument, mais pour trouver les ressources et l'accompagnement nécessaires pour exprimer leurs envies artistiques par la musique. PAMA est ouvert aux jeunes de la métropole de 12 à 25 ans.

Sur l'année 2024/2025, PAMA comptait 193 adhérents et adhérentes, dont :

48	143	2
25 %	74 %	1 %

À noter que PAMA intervient aussi dans les établissements scolaires, centres de loisirs et sociaux, où le public touché est plus mixte en termes de genres, mais ces jeunes ne sont pas comptés dans les adhérents et adhérentes.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ensemble des adhérents	135	91	134	174	202	193
femmes	26	10	19	29	53	48
	26 %	11 %	19 %	17 %	25 %	25 %

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE



Programmation

PAMA propose toujours une programmation dans laquelle au moins une musicienne doit être présente sur scène à chaque concert (sauf cas très spécifique).
Dans la programmation concerts/soirées sur l'année 2024/2025, soit 32 concerts organisés :

- **77 groupes** sont passés par PAMA (répétitions, accompagnement)
- **217 musiciens et musiciennes** se sont produits avec PAMA : **31 % de femmes, 68 % d'hommes et 1 % de personnes non-binaires.**

Ainsi, à PAMA, en termes de lead : 51 % de groupes avec lead féminin pour 49 % de groupes avec lead masculin. (objectif de parité sur les leads atteints).

Équipe PAMA

L'équipe « fixe » de PAMA est paritaire avec 2 hommes et 2 femmes.
L'équipe « agrandie » lors des concerts et événements était cette année aussi bien équilibrée, peut-être avec plus de femmes que d'hommes. Enfin, depuis deux ans, PAMA a régulièrement embauché en vacations deux femmes intéressées ou en étude dans le domaine de la technique son lors des événements, afin de leur permettre d'acquérir de l'expérience et d'améliorer la représentativité des femmes aux yeux du public et artistes dans ce domaine, toujours très masculin. L'une est actuellement en pause dans sa pratique et l'autre est entrée en 2025/26 à l'ENS Louis Lumières en filière son.

Améliorer l'accueil des femmes dans le studio et sur nos événements

PAMA est attentif aux conditions d'accueil des femmes à l'Écho Studio en étant vigilant face aux comportements sexistes des utilisateurs et utilisatrices du studio.
PAMA propose par exemple des protections hygiéniques en libre accès dans les sanitaires, afin de lutter contre la précarité menstruelle. Des protections hygiéniques sont également proposées lors des concerts dans la salle du Royal.
Lors des événements, l'équipe de PAMA, ainsi que les groupes et les associations qui co-organisent les concerts **sont sensibilisés à l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles.** Une communication est d'ailleurs affichée à chaque événement.





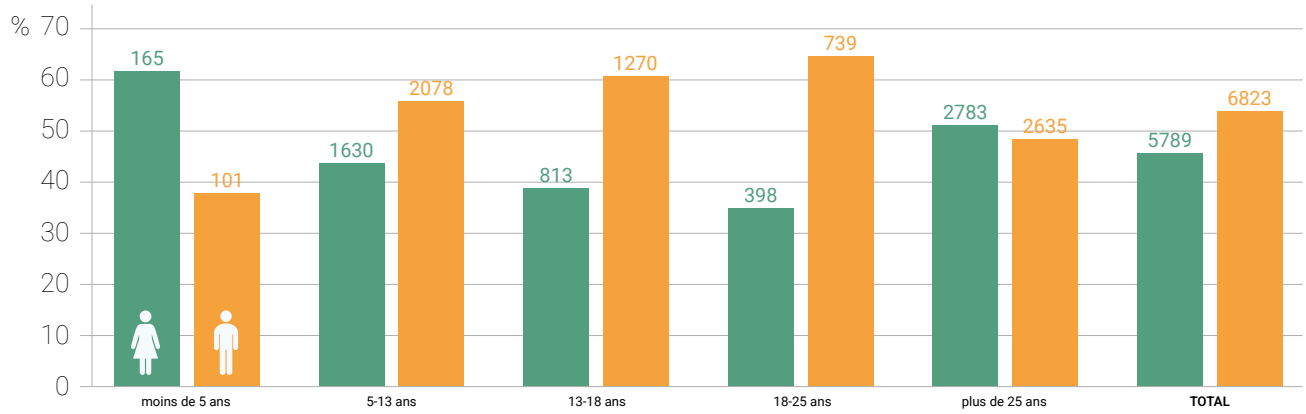


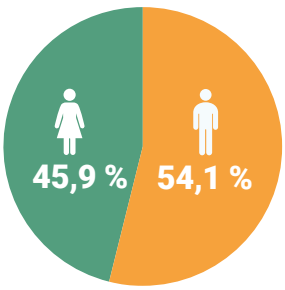
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Politique sportive

Depuis plusieurs années, la direction des sports a intégré le critère du genre à ses statistiques, ce qui permet d'obtenir des informations précises sur la répartition des licenciés dans les clubs de la ville (données disponibles à N-2) :

• Répartition du nombre de licenciés dans les clubs pessacais pour la saison 2023/2024





Les femmes licenciées en clubs et associations sportives représentent, sur l'année 2023/2024, **45,9 %** (5 789 personnes), contre **54,1 % pour les hommes** (6 823 personnes). Le pourcentage de femmes est quasiment le même que les années 2022/2023 (46,2 %) et l'année 2021/2022 (46,32 %), mais a diminué par rapport à 2020/2021 (48,82 %) et 2019/2020 (47 %).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

• Répartition des présidentes et présidents de clubs sportifs sur la saison 2023/2024

En ce qui concerne les présidentes et présidents de clubs, la tendance reste moins favorable aux femmes également. **La part des femmes présidentes était de 25,8 % en 2023/2024.** Elle a augmenté par rapport à 2022/2023 (23 %) et 2021/2022 (25 %), mais elle était de 30 % en 2020/2021.

De nombreuses fédérations continuent de sensibiliser et d'encourager les clubs à promouvoir les sections féminines, et à promouvoir les femmes aux fonctions de présidence et de direction.

Comme chaque année, la direction des sports a organisé une journée dédiée « Femmes et Sports » dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes.

Ainsi, le 11 mars, la direction des sports, le Comité départemental olympique et la mission égalité ont accueilli les élèves de 4e et 3e du collège Noès de 8h à 16h au site omnisports de Bellegrave (200 jeunes environ) :

- échange et débat : cycle menstruel et pratique sportive (expo, vidéos animées par le CDOS) et production graphique ;
- escape game sur l'égalité femmes - hommes dans la pratique sportive.

Le soir, la cérémonie de remise des trophées « Femmes et Sports » s'est déroulée à la salle VIP Bellegrave.



Remise des trophées femmes et sports

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Politique Culturelle

Une politique culturelle inclusive.

• Spectacle vivant : égalité et diversité sur scène

La saison culturelle 2024-2025 de Pessac a accordé une attention particulière à la place des femmes dans la création artistique et à la mise en avant de thématiques liées à l'égalité.

1. Les femmes au centre des spectacles

Plusieurs spectacles de la saison interrogent la condition féminine, la représentation du corps et les stéréotypes de genre.

Parmi eux, *Le Jeu de l'amour et du hasard* propose une relecture de Marivaux qui met en lumière les enjeux de la jeunesse et de la féminité ; *Les Pêcheurs de perles* explore les dilemmes d'une héroïne partagée entre amour et devoir ; *Variations énigmatiques* structure son récit autour de l'ombre d'une femme, tandis que *Du Fil à retordre* interroge les rapports au corps.

D'autres créations, telles que *Le problème avec le rose* ou *Clapotis* programmés dans le cadre du festival Sur un petit nuage (décembre 2024) s'attachent à déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge et à mettre en lumière la transmission féminine à travers la musique et la voix d'une autrice-interprète. *Le problème avec le rose* a été particulièrement exploité et a donné lieu à plusieurs parcours de médiation, tant artistique (C'est pas mon genre…) que citoyen (Tous libres et égaux), en partenariat et co-construction avec la DDSU. Huit classes de cycle 2 ont été concernées.

Enfin, la saison s'est ouverte avec la musicienne Sarah McCoy et s'est clôturée avec Bridget Bazile, offrant une visibilité forte à des figures féminines de la scène internationale.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

2. Une présence significative des créatrices et artistes féminines

La saison 24-25 valorise la création féminine dans plusieurs disciplines :

- le chant lyrique : des artistes comme Angélique Boudeville et Anna Bonitatibus participent à l'ouverture de saison, accompagnées par Martine Marcuz, pianiste dans *Les Pêcheurs de perles*.
- la danse et la chorégraphie : Christine Hassid, Marion Muzac et la compagnie Entresols assurent une visibilité notable aux chorégraphes femmes.
- le théâtre : Sandrine Molaro intervient comme metteuse en scène et interprète de *L'Éducation sentimentale*.

Un tiers (35 %) des directions artistiques (metteurs en scène, chorégraphes…) est assuré par des femmes. Cette proportion est encore plus élevée sur le festival jeune public Sur un petit nuage, où près de 40 % des spectacles ont été portés par des compagnies dirigées par des femmes.



Concernant le soutien à la création régionale, trois compagnies ont été accueillies en résidence : deux étaient dirigées par une femme, et la dernière composée d'un tandem femme-homme.

Cette diversité témoigne d'une volonté affirmée de soutenir la création féminine et de valoriser les parcours d'artistes femmes.

À noter : cette tendance se retrouve également chez les régisseurs techniques : de plus en plus de compagnies accueillies sont accompagnées par des régisseuses.

3. Actions culturelles transversales centrées sur la femme et l'égalité

Autour des spectacles programmés, la saison propose un ensemble d'ateliers et de conférences portés majoritairement par des femmes et abordant des thématiques liées à la condition féminine, au consentement, à la représentation du corps ou à la construction identitaire.

Parmi ces interventions, on peut citer les ateliers d'expression corporelle animés par Christine Hassid et Emmanuelle Damaye, centrés sur la perception sociale du corps. D'autres ateliers favorisent la création féminine, comme le carnet de voyage animé par la musicienne et voyageuse Emmanuelle Troy, ou encore l'atelier manga conduit par Pauline Renard. Des conférences et rendez-vous culturels, tels que celle sur le nu en peinture, animée par Isciane Labatut, ou les siestes littéraires proposées par le collectif féminin des Liseuses de Bordeaux, questionnent la représentation du corps et la construction identitaire. Enfin, le match d'improvisation en écho au spectacle *L'Éducation sentimentale* aborde explicitement la condition des femmes et le consentement, renforçant le lien entre art et problématiques sociales.

4. Thématiques centrales et constats

L'ensemble de la saison culturelle 2024-2025 illustre plusieurs axes majeurs concernant l'égalité femmes/hommes :

- Une forte visibilité des femmes dans la création artistique et sur scène, couvrant la danse, le théâtre, la musique et les arts visuels ;
- Des spectacles et ateliers centrés sur la déconstruction des stéréotypes de genre, la représentation du corps, le consentement et la condition féminine ;
- Une mise en avant de la création féminine à travers la programmation de chorégraphes, metteuses en scène, musiciennes et intervenantes ;
- Une articulation renforcée entre art et société, notamment via les actions éducatives et de médiation ;
- Une progression des femmes dans les rôles techniques et de direction artistique, témoignant d'un engagement concret vers plus d'égalité dans tous les métiers du spectacle vivant.

Cette orientation confirme l'engagement de la Ville de Pessac en faveur d'une programmation artistique inclusive, attentive à la place des femmes et aux enjeux d'égalité.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

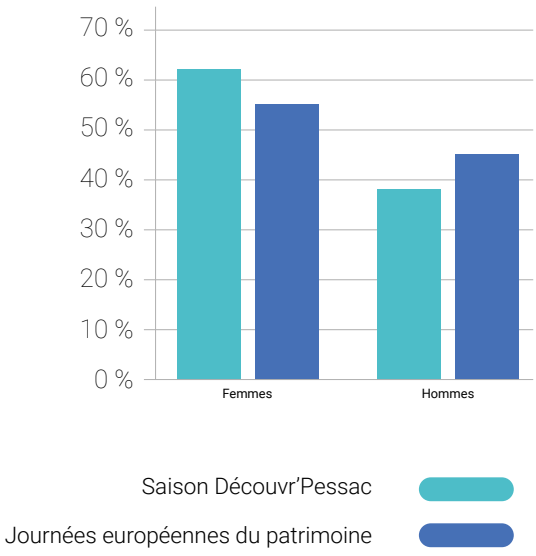
• Valorisation du patrimoine et du matrimoine

La Ville de Pessac propose une programmation variée – balades, visites, ateliers, expositions, conférences – visant à rendre l'histoire, l'architecture et l'environnement accessibles à tous, tout en valorisant le patrimoine et le matrimoine.

L'égalité femmes-hommes est au cœur de cette démarche, qui met en lumière les figures et métiers locaux, qu'ils aient marqué l'histoire ou contribuent aujourd'hui à la vie patrimoniale de la ville. Elle se traduit par la valorisation des métiers oubliés et des personnalités locales, féminines comme masculines, ainsi que par la transmission des savoirs et des histoires à travers des expériences concrètes et interactives – ateliers, parcours thématiques et visites commentées – favorisant le partage intergénérationnel et permettant à chacun de se connaître et de se reconnaître dans le patrimoine et le matrimoine.



Statistiques de fréquentation 2024



• **Pour le public adulte**, la répartition femmes/hommes demeure globalement stable par rapport à 2023, avec une majorité féminine (62 % contre 38 %). Cette tendance se confirme dans le détail des activités de la saison patrimoine (61 % de femmes) comme lors des Journées européennes (55 %), où les hommes sont toutefois plus présents.

• **Pour le public enfant (≤ 8 ans)**, les filles restent majoritaires, mais la part des garçons progresse. Si les ateliers de la saison matrimoine/patrimoine attirent encore 60 % de filles, la proportion de garçons se renforce, notamment lors des Journées européennes, traduisant une fréquentation plus équilibrée qu'auparavant (48 % de garçons).

Cette approche confirme l'engagement de la Ville pour une valorisation inclusive et participative du patrimoine et du matrimoine, intégrant pleinement l'égalité femmes-hommes dans la programmation et la médiation culturelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

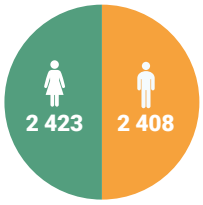
• Lecture publique : promouvoir l'égalité dès le plus jeune âge

Les médiathèques de Pessac jouent un rôle structurant dans l'accès à la culture pour toutes et tous, et constituent un levier essentiel pour la promotion de l'égalité femmes-hommes. Cette démarche s'articule autour de trois axes : l'accueil indifférencié, la médiation et l'animation culturelle autour des thématiques de l'égalité.

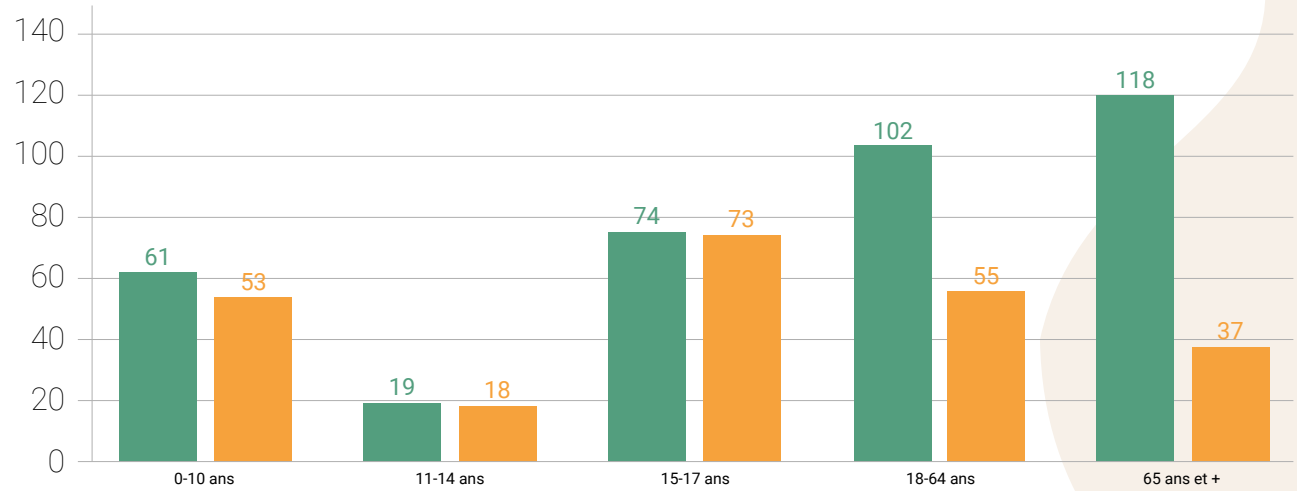
1. Accueil indifférencié et fréquentation paritaire

Si, à l'échelle nationale, les usagers des médiathèques sont majoritairement des femmes, la Ville de Pessac se distingue par une fréquentation plus équilibrée chez les enfants de moins de 13 ans.

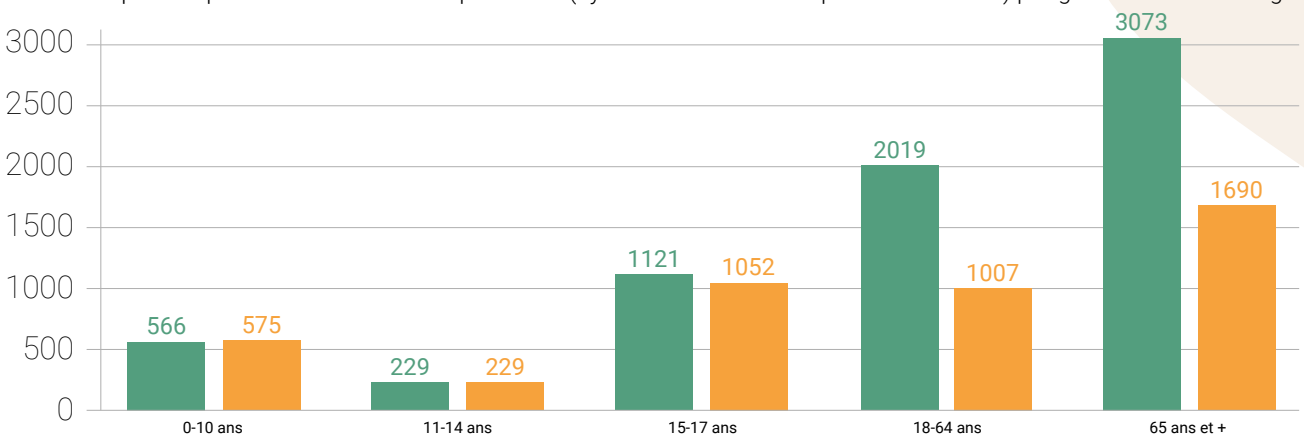
Entrées à la bibliothèque Pablo Neruda (enfants ≤ 12 ans)



Bibliothèque Pablo Neruda : nombre d'emprunteurs (ayant fait au moins un prêt dans l'année) par genre et tranche d'âge



Médiathèque Jacques Ellul : nombre d'emprunteurs (ayant fait au moins un prêt dans l'année) par genre et tranche d'âge



Cette parité résulte d'un travail constant de sensibilisation mené par les équipes de lecture publique et d'un partenariat étroit avec les établissements scolaires, permettant d'éveiller dès le plus jeune âge à la lecture, sans distinction de genre.

À ces chiffres de fréquentation s'ajoutent les nombreux accueils de classes, véritables leviers d'égalité dans l'accès à la culture et à la lecture :

- 190 accueils de classe à la médiathèque Jacques Ellul, issus de l'ensemble des écoles de la ville ;
- 115 accueils de classe à la bibliothèque Pablo Neruda, accueillant prioritairement les écoles du quartier.

Ces actions favorisent une approche inclusive de la lecture et permettent aux enfants, filles comme garçons, de découvrir des ouvrages questionnant les stéréotypes et valorisant la diversité des représentations.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

2. Actions culturelles spécifiques

Les médiathèques mettent en place des dispositifs éducatifs et culturels directement liés à l'égalité :

- **Comité fille-garçon** (médiathèque Jacques Ellul) : 100 élèves de CM1 de deux écoles ont participé à un comité de lecture d'albums, romans, BD et documentaires sur le thème « Filles et garçons, vivre ensemble ». Les travaux réalisés ont été restitués lors d'un événement à l'auditorium de la médiathèque et exposés pendant les vacances estivales.

- **Ateliers égalité filles-garçons :** à la bibliothèque Pablo Neruda, 16 enfants du centre de loisirs Édouard Herriot ont participé à deux ateliers combinant lectures, débats mouvants et jeux.

Ces actions sensibilisent les plus jeunes aux questions d'égalité et de vivre-ensemble, tout en favorisant l'accès aux ressources documentaires et la découverte de la lecture de manière équitable et ludique.

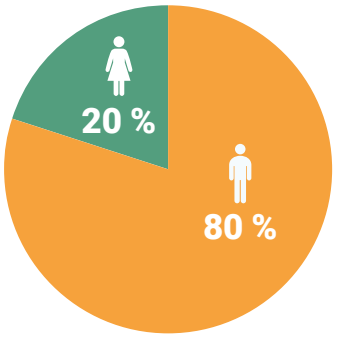
• Un engagement et une participation active du public féminin

Les données de billetterie pour la saison culturelle 2024/2025 confirment, comme l'année précédente, une forte prédominance féminine parmi les personnes ayant réservé des places pour les spectacles. Les femmes représentent la grande majorité des usagers ayant effectué ces réservations.

Cette tendance met en évidence l'implication soutenue des femmes dans la vie culturelle, qu'il s'agisse de leur participation directe ou de l'organisation de sorties pour leurs proches. Elles constituent ainsi un public moteur, dont l'engagement contribue de manière significative à la vitalité des événements culturels.

La persistance de cette prédominance féminine d'une saison sur l'autre témoigne également d'un niveau de fidélisation élevé : les femmes reviennent régulièrement, participant activement à l'appropriation de l'offre culturelle et à la dynamique globale des spectacles.

Répartition des achats de billets Culture Pessac (saison 2024-2025)



Il convient de rappeler que ces chiffres reflètent les réservations de billets et non la fréquentation effective en salle. Toutefois, ils illustrent de manière nette l'importance du rôle des femmes dans la fréquentation culturelle et leur engagement constant au sein de la saison culturelle pessacaise.

Cette dynamique en faveur de l'égalité se reflète également dans l'organisation interne de la direction de la culture, où la gouvernance elle-même incarne les valeurs de parité et d'inclusion portées par les politiques culturelles de la Ville.

• Une gouvernance féminine affirmée

La direction de la culture de la Ville de Pessac se distingue par une gouvernance largement féminine, reflet d'un engagement concret en faveur de l'égalité professionnelle.

Les postes de responsabilité – coordination de pôles, programmation artistique, gestion administrative et technique/régie – sont majoritairement occupés par des femmes, qui participent activement à la définition des orientations stratégiques et au pilotage des projets.

Cette représentation favorise une culture de travail inclusive, attentive à la diversité des parcours et à l'égalité des opportunités. Elle contribue à faire de la politique culturelle de Pessac un levier exemplaire d'égalité et de parité dans l'ensemble des métiers, y compris ceux traditionnellement moins féminisés.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

• Direction solidarités

Dans le cadre de sa mission d'accueil social, la direction des solidarités assure un accueil inconditionnel de toute personne sollicitant une information, un conseil ou une orientation. L'attention est portée à la prise en compte des besoins sociaux des habitants de Pessac n'ayant pas d'enfant mineur à charge.
L'analyse des accompagnements réalisés met en évidence une prise en compte équilibrée des problématiques financières et alimentaires, bénéficiant de manière comparable aux femmes et aux hommes.
En 2024, les bénéficiaires d'une aide facultative du CCAS se répartissent ainsi entre 133 femmes et 150 hommes.

Au-delà de la réponse aux besoins essentiels, la commune déploie une politique volontariste en faveur du lien social et du bien-être, à travers l'organisation et l'animation d'ateliers ouverts à l'ensemble des publics, mais au sein desquels les femmes sont majoritaires.

ACTIONS	BÉNÉFICIAIRES	
	HOMMES	FEMMES
8 cafés gourmandise	10	27
10 ateliers de socio-esthétisme	8	21

• Direction autonomie santé

Le CCAS de Pessac s'engage en direction de la santé des femmes, à travers deux actions de prévention :

Octobre rose, promotion pour le dépistage du cancer sein

L'édition Octobre rose 2024 s'est déroulée le 19 octobre après-midi au parc Razon.

220 personnes étaient au rendez-vous pour cette 11e édition. Cinq associations étaient présentes au sein du village santé, afin d'informer et de sensibiliser le public présent. Des animations musicales, des jeux et un échauffement avant la marche rose ont été proposés. La journée s'est achevée par un goûter offert aux marcheurs.

9 associations au total s'engagent dans cet évènement et 5 directions de la Ville, de Bordeaux Métropole et du CCAS participent à la réalisation d'Octobre rose.





La Journée du cœur des femmes

Le jeudi 24 octobre 2024 s'est déroulée « La Journée du cœur des femmes » dans le cadre de la campagne de prévention et de dépistage des maladies cardio-vasculaires chez les femmes. La direction autonomie santé du CCAS a organisé cette journée en partenariat avec l'Hôpital privé Saint Martin qui a mis à disposition ses locaux pour accueillir cette manifestation.

La manifestation a réuni de nombreux professionnels de santé, sociaux et associatifs, et des agents de la Ville et du CCAS :

- 4 structures constituaient le village santé ;
- 5 agents du CCAS ont assuré l'accueil du public et la coordination de l'action et 2 agents de la direction de la communication de la Ville ont diffusés de l'information et crée la plateforme de rendez-vous ;
- 2 associations ont mis à disposition des bénévoles (5 au total) pour accompagner les femmes dans leurs parcours de soins ;
- 18 professionnels de santé se sont mobilisés pour assurer le parcours de dépistage des femmes.

57 femmes ont bénéficié de ce dépistage gratuit.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

La direction du développement social urbain (DDSU)

Mission prévention et tranquillité

La question de l'égalité femmes/hommes est intégrée à la politique de prévention et de tranquillité publique initiée dans le cadre du CLSPD, et ce à plusieurs niveaux :

- Par une **prise en compte dans le cadre de l'action partenariale de proximité** (centres sociaux, protection judiciaire de la jeunesse, prévention spécialisée, établissements scolaires, associations, Mission Locale, structures d'insertion, PLIE) menée dans les différents quartiers de la ville, tout en veillant à un meilleur mais difficile équilibre des filles dans l'appropriation des espaces publics et privés. Une attention est également portée dans l'accès à l'offre d'animation, de prévention, d'insertion et d'emploi.
- Par une **prise en compte dans les actions de prévention menées dans le cadre des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté** mis en place dans les collèges et les lycées (relation filles/garçons).
- Par une **prise en compte partenariale de lutte contre les violences faites aux femmes** (Maison de Simone, MDS, CCAS, CMP, bailleurs sociaux, Polices municipale et nationale, CAF, Ville).
- Par une **prise en compte du sentiment d'insécurité des femmes et des agressions sexuelles sur le campus** avec l'implication du CLSPD dans le comité technique sécurité sûreté mis en place sur le campus (Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, Crous, LEP, CNRS, Grandes écoles, Villes de Pessac, Talence et Gradignan, Bordeaux métropole, Police nationale), la sécurisation des cheminements, les actions de sensibilisation en direction des étudiantes et des enquêtes sur les usages.
- Par une meilleure intégration des filles dans les chantiers éducatifs : en 2024, 25 chantiers collectifs ont été menés avec 94 jeunes, dont 32 filles (34 %), et 21 chantiers individuels ont concerné 12 filles (57 %), soit un total de 115 jeunes (38 % de filles).
- Par une intégration des femmes dans le dispositif de lutte contre les cambriolages, avec 77 femmes sur les 238 habitants (43 secteurs), soit 32 %.
- Par la mise en place de chantiers éducatifs dans le cadre de la garde d'enfants permettant aux mères de participer à des sessions d'information ou de formation (partenariat Action jeunesse/Asti/France Horizon/ centre social de Saige/Csgtp). 8 jeunes filles ont été positionnées sur ces chantiers.

Mission accès aux droits



La Plateforme des Services au public, Maison du droit et de la médiation

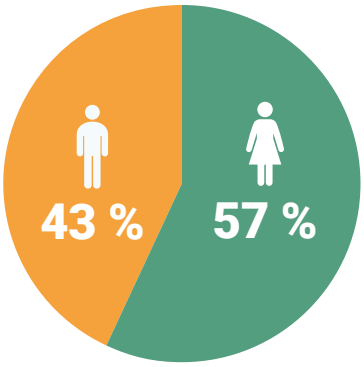
La Plateforme des services au public, Maison du droit et de la Médiation, est un service d'accès au droit, d'aide aux démarches juridiques et administratives. À l'accueil juridique et administratif quotidien, s'ajoute une quinzaine de permanences spécialisées. La Plateforme des services au public a été labellisée France Services en 2020 et Point Justice en 2021.Tous les services proposés sont gratuits.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Démarches en ligne / accompagnements et renseignements administratifs généraux

En 2024, 57 % des usagers de la Plateforme étaient des femmes pour 43 % d'hommes.

Les démarches effectuées auprès de la Plateforme sont plus faites par les femmes (chiffres constants). Cela correspond sûrement à la répartition des tâches genrées qui s'opère au sein des ménages ou dans les familles monoparentales (principalement des femmes).



Profil des usagers fréquentant la Plateforme en 2024

Médiation citoyenne

La médiation citoyenne est un processus permettant de restaurer le dialogue et de chercher des solutions adaptées pour tout habitant de Pessac confronté à des litiges de la vie quotidienne ou à des relations conflictuelles (voisinage, consommation, incivilités...).En 2024, les médiateurs citoyens étaient au nombre de 12 : 10 femmes et 2 hommes.

La médiation citoyenne a donné lieu à 42 dossiers : 96 rendez-vous et a concerné 58 femmes et 43 hommes.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Zoom sur la permanence de la Maison de Simone

L'association La Maison de Simone, créée en juin 2008, a pour objectif l'accueil et l'information des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants, le soutien et l'accompagnement dans leurs démarches et leur recherche d'autonomie, la gestion d'une structure d'accueil et d'hébergement temporaire avec un accompagnement social et psychologique permettant d'accueillir 5 femmes et leurs enfants, ainsi que l'information et la sensibilisation des personnes relais.

En 2024, l'association a réalisé 629 entretiens.

47 % des femmes ont eu plusieurs contacts avec la Maison de Simone.

Contact : maison.de.simone@numericable.fr / 06 59 39 13 27



En France, 94 féminicides[2] ont eu lieu en 2024 par compagnons ou ex-compagnons :
- 76 femmes ont été tuées à leur domicile,
- 42 en contexte de séparation et/ou de violences connues (peu renseigné),
- 44 étaient mères (dont une tuée avec ses enfants).

Mission égalité

Depuis décembre 2015, la Ville de Pessac a développé la mission égalité qui s'est structurée progressivement autour de l'égalité et de la lutte contre les discriminations : une démarche interne en direction des services et agents de la Ville et du CCAS (formations, outils, soutien aux projets), mais aussi une démarche territoriale qui rassemble aujourd'hui une trentaine de partenaires.

Réseau Pessac s'Engage

Piloté par la mission égalité, le réseau Pessac s'Engage est composé de 45 structures. En 2024, le réseau s'est réuni 4 fois, rassemblant entre 35 et 50 personnes :

- Avril : **santé et discriminations** avec une conférence/débat animée par Yamina Meziani et Matys Verlant.
- Juin : **discriminations ethno-raciales** : présentation par Émilie Bourgeat de la contribution du Défenseur des droits au rapport 2023 du Conseil national consultatif des droits de l'homme.
- Septembre : **évaluation de la démarche Pessac s'Engage** (conférence animée par Yamina Meziani sur le thème « évaluation et impact de la lutte contre les discriminations à Pessac », et présentation de l'enquête menée par le Cabinet Cisame).
- Décembre : **échanges de pratiques avec les territoires de Villeurbanne, l'agglomération Grand Périgueux, l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Bordeaux.** Les débats ont été organisés autour des problématiques suivantes : Comment faire réseau ? Comment accompagner les victimes de discriminations ? Prévenir les discriminations : place de la sensibilisation, la formation, l'éducation à l'égalité ? Et enfin comment mobiliser la société civile ?



[2] *Source : feminicides.fr*

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

L'appui aux projets de territoire

La mission égalité s'inscrit dans une démarche durable de promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Ainsi, elle accompagne les services en interne, mais également les établissements scolaires (de la maternelle au lycée), les associations… dans la mise en place de projets, d'actions concernant l'égalité au sens large.

Sensibilisation auprès des agents de la mairie et du CCAS

Depuis 2024, les deux chargées de mission égalité proposent plusieurs sessions de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, l'occasion de comprendre les enjeux et les causes des discriminations et d'identifier les moyens pour agir.



Des outils de sensibilisation à l'égalité

En 2024, un catalogue d'outils pédagogiques a été créé en collaboration avec la direction de la communication. Ainsi, ce catalogue recense tous les jeux et expositions de lutte contre les discriminations pouvant être empruntés par les partenaires et autres directions de la Ville.





Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

8 mars – Journée internationale des droits des femmes

Comme chaque année, la mission égalité a coordonné les actions menées sur le territoire autour de la Journée internationale des droits des femmes. En voici quelques exemples :

• Ateliers et expositions avec le CIDFF Gironde autour de l'ouvrage *Le Dictionnaire non amoureux, les mots de la violence illustrés par des femmes.*

• Les centres sociaux ont décliné cette thématique des droits des femmes dans leurs activités (expositions, ateliers, quiz…).

• Au sein des établissements scolaires, plusieurs structures se sont engagées dans la démarche de labellisation « égalité filles-garçons », visant à promouvoir une culture du respect et à lutter contre les stéréotypes, ainsi que les violences sexistes et sexuelles : le lycée Philadelphe de Gerde et les collèges Gérard Philipe et Noès ont obtenu le niveau 1 du label, le lycée Philadelphe de Gerde ayant engagé une progression vers le niveau 2. Le collège Noès s'est distingué par l'obtention du Prix du rallye de l'égalité en 2023, tandis que le collège Gérard Philipe a structuré un club égalité dynamique, notamment à travers la publication d'un journal mensuel dédié à ces enjeux. Par ailleurs, des temps forts ont été organisés, tels qu'une semaine de l'égalité au lycée Philadelphe de Gerde (droits des femmes, inclusion par le handisport, expositions, ateliers et rencontres inspirantes) et la Semaine des égalités au lycée Pape Clément en février 2024, articulée autour de la place des femmes dans la science et le sport (ateliers, expositions, projections-débats, intervention du Commissariat à l'énergie atomique).



Quinzaine de l'égalité 2024 : focus sur quelques projets autour de l'égalité femmes – hommes…

Depuis plus d'une décennie, la Quinzaine de l'égalité, portée par Bordeaux Métropole, constitue un temps fort partagé entre collectivités et acteurs associatifs : spectacles, ateliers, projections-débats, expositions, concerts et rencontres rythment ces deux semaines, en mettant en lumière les initiatives locales qui contribuent à l'égalité.

À Pessac, les actions menées ont témoigné d'une mobilisation transversale en faveur de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et de la déconstruction des stéréotypes :

• Au Centre social de la Châtaigneraie, la semaine « Quarti'égalité » a transformé la structure en musée interactif dédié aux questions de genre, avec expositions (dont « Tu seras un homme, mon fils »), ateliers créatifs et théâtre-forum animé par la Cité's Compagnie.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

• Dans le champ sportif, le Pessac FC, engagé de longue date en faveur du développement du football féminin, a organisé un tournoi de futsal féminin le 23 novembre 2024 réunissant sept équipes, valorisant l'accès des filles, notamment issues des quartiers prioritaires, à la pratique sportive.



• Dans le cadre du dispositif « Tous libres et égaux » porté par la direction du développement social urbain, 84 élèves de cycle 2 ont participé à des ateliers de sensibilisation en amont du spectacle *Le problème avec le rose,* autour de la déconstruction des stéréotypes de genre, complétés par la découverte d'une exposition interactive favorisant l'échange et l'esprit critique.





Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE



• Le 16 novembre, la compagnie Pas Folle la Guêpe a proposé au Royal un match d'improvisation sur le thème des discriminations, impliquant le public autour des enjeux d'égalité femmes-hommes, d'égalité des chances et de handicap.

• Du 4 au 8 novembre 2024, l'association Ariana a conduit au collège François Mitterrand le projet « Mix'Art », mêlant street art et pratique journalistique. 45 élèves de 5e, dont 15 en situation de handicap, et 7 jeunes du centre social, ont contribué à la réalisation d'une exposition, tandis qu'un groupe supplémentaire a produit un recueil d'articles et de reportages, renforçant l'analyse critique des stéréotypes.



• Enfin, le 27 novembre, le Centre social de Saige et l'association Femmes égalité ont organisé la projection-débat du documentaire *Il faut couper dès la racine* de Dragoss Ouedraogo, consacré aux violences faites aux femmes, réunissant 18 participants pour un temps d'échange approfondi.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

Conclusion de la deuxième partie

Une égalité en action dans tous les domaines

Les actions menées en 2024 par la Ville de Pessac en matière d'enfance, de jeunesse, de sport, de culture et de développement social confirment une politique publique volontariste pour l'égalité femmes-hommes.

Un engagement territorial renforcé

Les actions du CCAS (Octobre Rose, Journée du cœur des femmes), la Quinzaine de l'égalité, les journées dédiées telles que le 8 mars - Journée internationale des droits des femmes - ou encore le 25 novembre - Journée de lutte contre les violences faites aux femmes - illustrent une mobilisation du territoire forte et transversale. Ces initiatives, portées en partenariat avec les associations, les centres sociaux et les établissements scolaires, visent à prévenir les violences, à promouvoir les droits et la santé des femmes.

Une forte visibilité de la Mission égalité

La Mission égalité de la Ville est désormais reconnue et sollicitée en interne par les directions (sensibilisation, animation et emprunt des outils pédagogiques), mais aussi par les partenaires extérieurs. Cette politique publique portée par la municipalité depuis dix ans a permis de donner de la visibilité et d'incarner une véritable culture égalitaire.

Vers une égalité toujours plus effective

Si les avancées sont réelles, des défis subsistent : équilibrer la fréquentation des dispositifs jeunesse, renforcer la mixité dans les pratiques culturelles et sportives, et impliquer davantage les hommes dans certaines actions.

La poursuite de ces efforts, à la fois en interne dans le cadre du plan triennal 2026-2029 en matière d'égalité femmes-hommes ainsi qu'en externe à travers le prochain plan d'action de lutte contre les discriminations « Pessac s'engage », mené en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire, permettront de faire de Pessac un modèle d'égalité vécue au quotidien.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

LEXIQUE

Discriminations : inégalité de traitement fondée sur un des 25 critères prohibés par la loi. Elle peut notamment porter sur le sexe. Considérée comme un délit par le droit français, elle peut être directe (délibérée), indirecte (mesure apparemment neutre mais écartant une personne ou un groupe d'un droit ou d'un service) et systémique (favorisée par un système, des habitudes, des usages, des manières de faire…)

Disparité : écart dans tout domaine. Se dit en particulier en termes de rémunération.

Égalité : principe constitutionnel selon lequel chaque individu est investi des mêmes droits et des mêmes obligations. Elle n'implique pas que les femmes et les hommes soient identiques mais qu'ils aient des possibilités égales. « Il s'agit d'un droit fondamental pour tous et toutes qui constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle » (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale) Distinction existante entre égalité formelle et égalité réelle.

Équité : principe selon lequel tous les individus sont traités de manière juste, ce qui n'implique pas d'être traités de la même manière (notion d'inégalités justes, de discrimination positive…).

Genre : évoque les rôles qui sont déterminés socialement, les comportements, les activités et les attributs qu'une société considère comme appropriés pour les hommes et les femmes.

Mixité : suppose la présence ou la participation de personnes des deux sexes sans que la répartition en soit obligatoirement égale.

Parité : suppose une répartition égale entre le groupe des hommes et celui des femmes. Elle a été instituée dans le domaine politique dans le cadre de la loi sur la parité. En soi, elle représente une forme de discrimination positive.



Plafond de verre : expression renvoyant aux obstacles invisibles illustrant le niveau de responsabilité au-delà duquel il devient difficile pour une femme d'évoluer dans une organisation, et ce pour des raisons de représentations et de préjugés.

Quota : détermination d'une proportion ou d'un nombre défini de postes ou de sièges réservés à un groupe particulier pour corriger un déséquilibre antérieur.

Stéréotype : croyances partagées, et très souvent négatives, à propos des caractéristiques, compétences et comportements de groupes d'individus. Les stéréotypes filtrent notre perception de la réalité et nous amènent à croire que l'appartenance à un groupe (sexe, nationalité, couleur de peau, profession, pratiques alimentaires, vestimentaires, lieu d'habitation…) réduit les individus aux caractéristiques de ces groupes.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

CONTACTS



Direction du développement social urbain

- Géraldine KOWALSKI-JUDITH
 Chargée de mission égalité
 et développement social des quartiers
 05 57 93 66 73 - 06 01 34 69 11
 g.kowalski.judith@mairie-pessac.fr

- Stéphanie MARTIN du PUYTISON
 Chargée de mission égalité
 et responsable de la Plateforme des services
 au public, Maison du droit et de la médiation
 05 56 15 25 63 - 06 01 34 69 12
 s.martin.dupuytison@mairie-pessac.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_040-DE

PESSAC S'ENGAGE

POUR L'ÉGALITÉ
CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Rapport réalisé par la direction du développement social urbain

en étroite collaboration avec les différentes directions de la Ville, du CCAS et de Bordeaux Métropole.

Décembre 2025

Ville de Pessac – Direction de la Communication – Conception et impression imprimerie municipale
Papier issu de forêts gérées durablement. – ©Freepik – Édition 2026

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_041

Objet : Rapport annuel d'informations en matière de développement durable - année 2025 - présentation

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et l'article L 2311-1-1 du CGCT, les collectivités territoriales doivent produire annuellement un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de leur collectivité. Elles doivent le présenter en amont du débat d'orientations budgétaires.

Ainsi ce rapport présente le bilan des actions menées par la collectivité, au regard de quatre finalités de développement durable définies par la Ville : Mieux vivre la ville ensemble (solidarité, cohésion sociale et épanouissement humain), climat (énergie et lutte contre le changement climatique), nature et biodiversité, modes de production et de consommation responsables.

Au sein de chaque finalité, les actions répondent aux 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

Un bilan du plan vélo 2021-2026, à travers un dossier spécial de quatre pages, ouvre ce rapport pour souligner les enjeux qui sont liés aux mobilités douces. Il rend compte des aménagements cyclables réalisés, des services associés à la pratique du vélo, et des actions de sensibilisation pour tous les publics.

L'année 2025 a vu s'achever plusieurs chantiers structurants, parmi lesquels la piscine Cazalet et la nouvelle école écologique Georges Leygues, deux équipements exemplaires intégrant géothermie, énergie solaire, et sobriété énergétique.

Ce rapport présente aussi d'autres actions phares menées par la Ville et ses partenaires, sur le territoire pessacais, au travers d'articles : la dimension sociale du plan Cause animale, la création de la Brigade verte, la modernisation du parcours des usagers, la sanctuarisation de la forêt du Bourgailh, la végétalisation de neuf cours d'école, la politique numérique responsable, ou encore l'installation à la ferme du Peugue de l'association Conservatoire Pédagogie Insertion (A.C.P.I).

Le rapport annonce les principales actions prévues pour 2026, dans la rubrique « Pour demain » de chaque finalité, et se conclut par neuf indicateurs de développement durable, dont deux nouveaux mesurent l'évolution de la consommation énergétique du patrimoine communal et de ses émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1031 du 4 août 2021 et l'article 5 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales,

Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 11 août 2011 pris en application de la loi Grenelle instaurant le rapport annuel du développement durable,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rendant obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,

- de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2025.

Il est pris acte du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Ville de
PESSAC

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025

pessac.fr

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

SOMMAIRE

Édito	3
Chiffres clés du territoire et budget	4
LA DÉMARCHE DE LA VILLE	**5**
Zoom sur le rapport développement durable	6
Dossier spécial : le Plan vélo	7-10
CONTRIBUTION PESSACAISE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	**11**
FINALITÉ 1 : MIEUX VIVRE LA VILLE ENSEMBLE	**12**
Coup de projecteur sur les actions solidarité du plan cause animale	13
Zoom sur la Maison du Citoyen et la Brigade verte	14
« Et aussi » … Pour demain ?	15
FINALITÉ 2 : CLIMAT	**16**
Coup de projecteur sur le fonctionnement énergétique de la piscine Cazalet	17
Zoom sur l'école Georges Leygues et le relanternage des bâtiments municipaux	18
« Et aussi » … Pour demain ?	19
FINALITÉ 3 : NATURE ET BIODIVERSITÉ	**20**
Coup de projecteur sur la sanctuarisation des zones de quiétude dans la Forêt du Bourgailh	21
Zoom sur la végétalisation de neuf cours d'école et le renouvellement de la labélisation Refuge LPO des A.L.S.H	22
« Et aussi » … Pour demain ?	23
FINALITÉ 4 : MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES	**24**
Coup de projecteur sur l'installation de l'Association conservatoire pédagogie insertion (ACPI) à la ferme du Peugue	25
Zoom sur les bornes à déchets alimentaires et le Mois de la collecte numérique	26
« Et aussi » … Pour demain ?	27
ANNEXES : Les indicateurs de développement durable pour Pessac	28-30
ANNEXES : Les 17 objectifs de développement durable	31

Réalisation : Direction de la Transition écologique et des bâtiments en partenariat avec les différents services municipaux et le Pôle territorial Sud de Bordeaux Métropole. Mise en page et impression : Direction Communication/Imprimerie. © Ville de Pessac / S. Monserant / F. Delouvée / iStock / Phovoir / Adobe Stock / Freepik / Flaticon / D. Lelann / Créac / Bordeaux Métropole / École du Chat Libre de Bordeaux. Édité en mars 2026 et présenté au Conseil municipal le 7 avril 2026.

La Mairie de Pessac agit pour la gestion durable des forêts. Le papier utilisé pour l'impression du rapport est du papier recyclé et labellisé :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

ÉDITO

Chaque année, le rapport développement durable constitue un moment de mise en perspective : il ne s'agit pas seulement d'additionner des réalisations, mais de donner à voir une trajectoire collective, orientée par quelques finalités essentielles. Mieux vivre ensemble, répondre au défi climatique, préserver le vivant et encourager des pratiques responsables forment le socle de notre action publique et guident, dans la durée, les choix que nous opérons.

Cette orientation se traduit d'abord par une attention renouvelée à la place de la nature en ville. Réintroduire le végétal, redonner sa place au sol vivant et favoriser des environnements plus apaisés ne relèvent pas uniquement d'une démarche d'aménagement : c'est une manière de penser la ville comme un écosystème, au service à la fois du bien-être des habitants et de l'adaptation au changement climatique. Cette logique implique également de reconnaître la valeur intrinsèque de nos espaces naturels et d'en organiser la préservation, en conciliant usages humains et respect des équilibres écologiques.

Dans le même esprit, l'amélioration du cadre de vie repose sur une approche globale, où la qualité des services, le dynamisme associatif et l'implication citoyenne participent d'un même objectif : renforcer la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance. Les reconnaissances obtenues ne sont pas une fin en soi, mais le reflet de cette exigence collective.

Par ailleurs, la transition énergétique s'inscrit dans une logique de transformation progressive et structurante. Concevoir des équipements plus sobres, améliorer la performance de l'existant et mobiliser des ressources renouvelables traduisent une volonté de réduire durablement notre empreinte environnementale. Au-delà des résultats, c'est la constance de cet engagement qui permet d'inscrire la commune dans une trajectoire compatible avec les grands objectifs climatiques internationaux, notamment ceux définis lors des accords de Paris.

Enfin, ce rapport rappelle que la transition écologique et sociale est avant tout une œuvre collective. Elle repose sur la mobilisation conjointe des services publics, des partenaires, du tissu associatif et des habitants. C'est dans cette coopération, patiente et continue, que se construit une ville durable, solidaire et résolument tournée vers l'avenir.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

CHIFFRES CLÉS DE TERRITOIRE

3e ville de Gironde

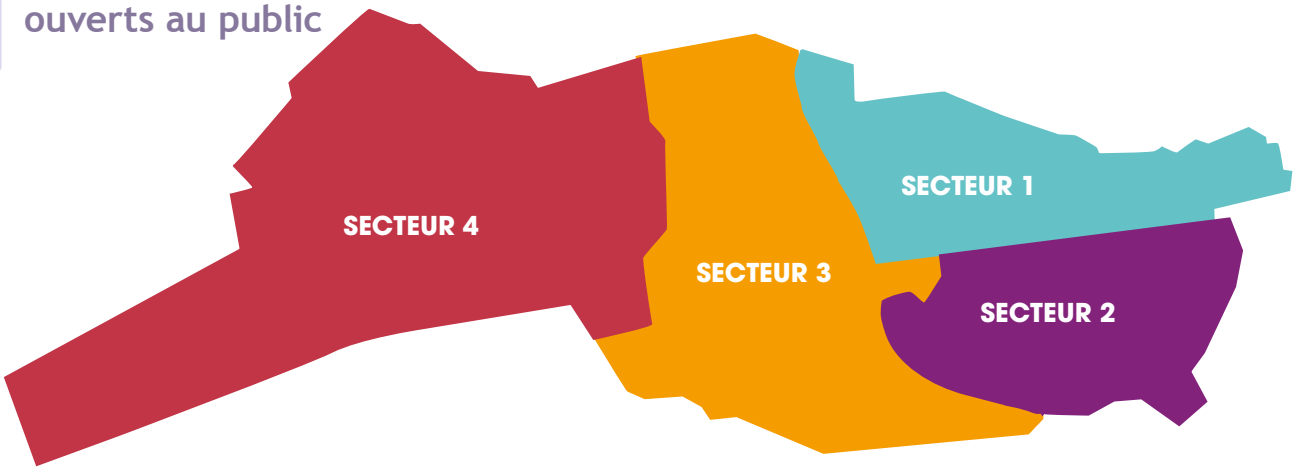
67 670 habitants (population légale au 1er janvier 2025)

3 882 ha de superficie

2 425 ha d'espace végétalisé, dont **458** ha ouverts au public

18 quartiers répartis en **4** secteurs

775 agents municipaux permanents au 31/12/2025



SECTEUR 1 : Verthamon Haut-Brion, Les Échoppes-Le Vallon, Casino, Bourg, Noès et Le Monteil

SECTEUR 2 : Brivazac-Candau, La Paillère-Compostelle, Chiquet-Fontaudin, Sardine, Camponac, Ladonne, Le Pontet et Saige

SECTEUR 3 : 3M-Bourgailh, Arago La Châtaigneraie, France Alouette, Haut-Lévêque, Bersol et Sauvage

SECTEUR 4 : Cap de Bos, Magonty et Toctoucau

Zoom sur le budget 2025 de la Ville

Le budget total de la Ville de Pessac s'élève à 137,9M€, réparti en 2 postes de dépenses : 87,4M€ pour le fonctionnement et 50,5M€ pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties ainsi :

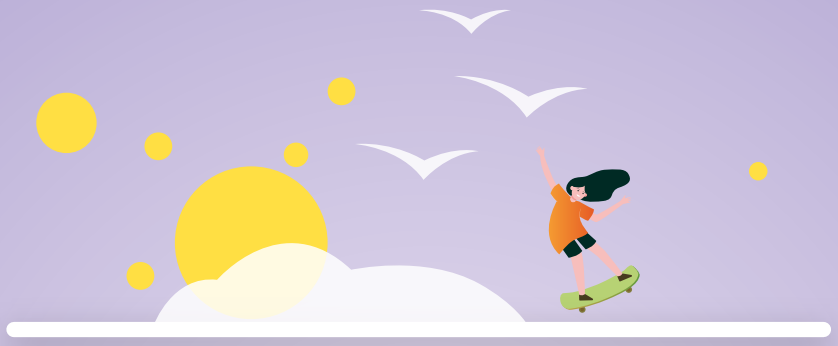
- **48,7 %** Ressources humaines
- **17,9 %** Dépenses courantes des services municipaux
- **14,6 %** Activités mutualisées avec Bordeaux Métropole
- **8,4 %** Subvention attribuée à la politique sociale/CCAS
- **4,9 %** Subventions aux associations
- **3,2 %** Fluides
- **2,3 %** Restauration scolaire

Les dépenses d'investissement sont réparties ainsi :

- **44,6 %** Équipements sportifs et jeunesse
- **4,7 %** Services généraux et économie
- **25,4 %** Rénovation et entretien des écoles
- **9,3 %** Aménagements urbains
- **13,7 %** Équipements culturels
- **2,3 %** Social

Le Kit AFNOR des bonnes pratiques pour un mandat engagé et durable a mis en avant le travail engagé par la Ville sur son PPI vert et son budget durable, qui rend l'action publique plus lisible pour les habitants, les élus et les agents.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



LA DÉMARCHE DE LA VILLE



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

LE RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

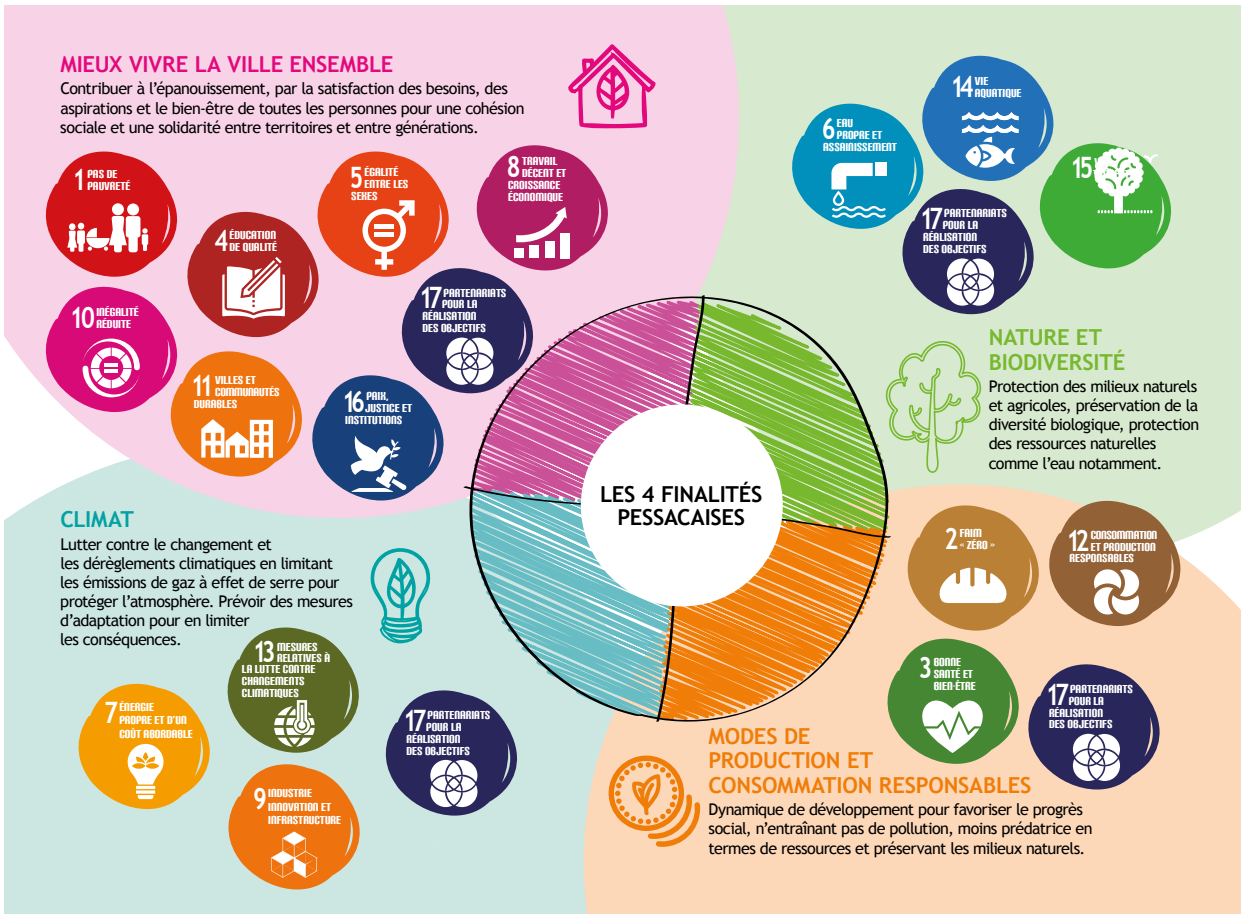
Rendez-vous annuel, le rapport développement durable répond aux obligations posées par la loi du 12 juillet 2010, issues du Grenelle de l'environnement, qui **demandent aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable**. Elle est complétée par l'article 5 de la Loi du 4 août 2021 (n°2021-1031) de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, précisant que les actions menées doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations-Unies, présentés en page 31 de ce rapport.

Ce document dresse le bilan des actions conduites dans les domaines de gestion du patrimoine, fonctionnement et activités internes de la collectivité, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire.

La mise en œuvre d'actions en matière de développement durable repose sur la mobilisation de toutes les parties prenantes : la collectivité bien sûr mais aussi les habitants, les associations, les structures économiques ou encore les partenaires institutionnels. Nourrie des expertises et des échanges entre les différents acteurs, la Ville identifie des champs d'intervention et les traduit en actions.

Ce rapport a pour vocation de mettre en lumière les actions phares menées en 2025 sur le territoire pessacais pour contribuer à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable. Il doit être réglementairement présenté en Conseil municipal au cours de la séance dédiée au débat d'orientations budgétaires, permettant ainsi de favoriser une prise de décision éclairée.

Dans le cadre du Budget vert, chaque dépense municipale est évaluée à l'eaune de son impact économique, social et environnemental, en lien avec les objectifs de développement durable.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

DOSSIER SPÉCIAL

BILAN DU PLAN VÉLO 2021-2026

Selon le ministère de la Transition écologique, 37 % des Français déclarent faire du vélo au moins une fois par mois. La succession des crises environnementales et sanitaires rend le vélo encore un peu plus désirable pour les Français. Le vélo constitue également une réponse aux défis de mobilité à Pessac et au sein de la métropole bordelaise.

Le Plan vélo 2021-2026 a pour objectif de repenser la ville de demain de façon plus apaisée et équilibrée entre la voiture et les modes doux. La Ville de Pessac et Bordeaux Métropole l'ont co-construit en partenariat avec les habitants, les associations d'usagers du vélo, les comités de quartier et la Fédération des syndicats de quartiers de Pessac, pour proposer des solutions concrètes et faciliter la vie du quotidien.

Le Plan vélo 2021-2026 répond à plusieurs objectifs :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de particules fines,
- L'accès à une mobilité pour tous et à un moindre coût,
- Réduire le sentiment d'insécurité lié à la pratique du vélo,
- Améliorer les conditions de santé des Pessacais.

Voté au Conseil municipal de septembre 2021, le Plan Vélo propose 20 actions autour de trois volets d'intervention :

1- Développer les aménagements cyclables pour des liaisons performantes et sécurisées

Afin de connecter les principaux lieux d'activités pessacais dans les meilleures conditions, le Plan vélo de Pessac a développé de manière progressive plus de 27 km d'itinéraires cyclables entre 2021 et 2025 pour un investissement de plus de 36,5 millions d'euros. La rue Laugaa, l'avenue Léon Blum, la rue du Serpent, l'avenue de Beutre, la rue Pierre Loti, la rue Dulout, la piste du Bioparc Sud ou encore la rue de Romainville sont autant de nouveaux aménagements développés en cinq ans à Pessac.

Cinq opérations sont programmées en 2026 pour proposer 4,4 km supplémentaires, et permettre un quasi-achèvement des engagements initiaux.

Linéaires cyclables aménagés entre 2021 et 2025

Année	Linéaires aménagés (m)	Coût (en €)
2021	11 288	2 486 690
2022	1 764	1 338 450
2023	6 386	905 397
2024	2 700	21 496 836
2025	5 559	10 372 503
Total	27 697	36 599 876





Avenue de Beutre

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny



Bioparc Sud

2- Renforcer les services associés à l'accompagnement de la pratique du vélo

En complément des aménagements, Bordeaux Métropole et la Ville développent des services sur l'espace public pour faciliter les mobilités. Cela inclut l'augmentation du stationnement vélo (640 arceaux vélos de courte durée et box sécurisés par abonnement à Pessac-centre), l'installation de 10 stations de gonflage et réparation en libre-service, une large offre de vélos en libre-service proposée par des opérateurs privés et la mise en place de signalétiques adaptées. Des itinéraires sont jalonnés et des marquages ou panneaux légers testés pour mieux guider les usagers vers les transports et équipements.

3- Mettre en place des actions de sensibilisation et de pédagogie pour développer une culture vélo

Différents temps forts de sensibilisation ou de communication sont développés depuis 2021 sur le partage de la rue, les règles de sécurité à respecter à vélo, le respect du sas vélo ou à l'occasion de la Fête du vélo, organisée en partenariat avec la Maison du vélo de l'association Étu'Récup. La 5e édition de la Fête du vélo s'est tenue le 18 mai 2025 et confirme l'engouement pessacais autour du vélo et le plaisir de venir échanger avec les associations et acteurs engagés pour le vélo sur la métropole bordelaise.

Des actions spécifiques pour nos jeunes cyclistes

Depuis 2023, plus de 650 kits sécurité vélo ont été distribués par la Ville aux élèves pessacais de CM2 se rendant à la Fête du Vélo. Ce kit comprend un gilet rétroréfléchissant, un sursac réfléchissant pour sac à dos, un kit éclairage vélo led avant et arrière à piles, une sonnette et un fascicule explicatif rappelant les règles et équipements obligatoires à vélo.



Kit vélo

Depuis trois ans, à l'occasion du changement d'heure en hiver, la Police municipale se déplace dans tous les collèges et lycées pessacais pour apporter des conseils et sensibiliser les jeunes cyclistes aux règles de sécurité à vélo avec la distribution de près de 600 équipements de sécurité et de visibilité : gilet et sursac réfléchissant, sonnette, lumières.



Sensibilisation organisée par la Police municipale

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE


Rue Laugaa


Rue Pierre Loti

Des états d'avancement annuels et participatifs

Chaque année, lors de stands d'information sur les marchés et la Fête du vélo, ou à l'occasion de la réunion publique annuelle de suivi du Plan vélo, la Ville propose différents temps d'échanges avec les habitants, les associations de quartiers et les associations du vélo pour échanger sur les actions mises en place, les difficultés des usagers ou les idées à développer.

Après cinq ans de mise en œuvre du Plan vélo, la Ville a invité les Pessacais, le 26 mai 2025, à échanger sur leur ressenti et vécu autour de trois thématiques :

1- Les aménagements cyclables et stationnement vélo

La sécurité reste une préoccupation majeure pour les habitants. Le non-respect des sas vélos, les vitesses automobiles élevées et les discontinuités du réseau cyclable génèrent un fort sentiment d'insécurité. Les usagers demandent une séparation physique plus systématique entre vélos et voitures, la généralisation des zones 30, le développement des contresens cyclables et une attention renforcée aux abords des écoles. Les pistes bidirectionnelles sont jugées peu adaptées.

Le confort de circulation est globalement apprécié, mais inégal selon les secteurs. Les habitants signalent un manque d'entretien des pistes (balayage, racines, grilles d'égouts), des revêtements parfois dégradés et une signalisation insuffisante, notamment lors de travaux. Une meilleure continuité, un jalonnement lisible et une harmonisation des aménagements sont attendus pour faciliter les déplacements quotidiens.

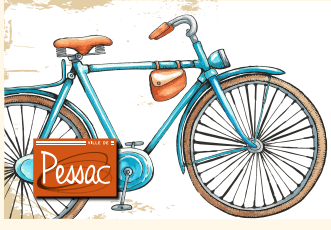
Le stationnement vélo est jugé insuffisant, en particulier les stationnements sécurisés et ceux adaptés aux vélos atypiques (cargos, triporteurs). Des besoins importants sont identifiés près du tramway et dans les lieux à forte fréquentation.

Le vélo à Pessac progresse et de nombreux axes sont appréciés. Toutefois, la cohabitation avec les autres usagers, la vitesse automobile et les ruptures d'itinéraires restent problématiques, notamment pour les enfants et les personnes âgées. Les habitants reconnaissent les efforts engagés, mais appellent à une meilleure hiérarchisation des priorités, notamment en centre-ville et vers les établissements scolaires.

2 - La Maison du Vélo de Pessac

La Maison du vélo d'Étu'Récup est unanimement saluée pour son rôle social, solidaire et pédagogique : réparation, location, vente à petit prix et marquage des vélos. Les habitants souhaitent un élargissement des horaires, une meilleure communication auprès du grand public et le développement de nouvelles actions de sensibilisation, notamment sur la sécurité et le partage de la route.





MEMBRE DU RÉSEAU
MAISON MÉTROPOLITAINE DES MOBILITÉS ALTERNATIVES
BORDEAUX MÉTROPOLE
Etu'Récup
La Maison du Vélo et des Mobilités Alternatives

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



3 - Sensibilisation e

Les campagnes municipales et événements dédiés au vélo sont appréciés. Les habitants souhaitent toutefois amplifier les actions de communication, diversifier les publics et les supports, renforcer la pédagogie sur les règles de circulation et valoriser l'exemplarité des agents municipaux. Une information de proximité lors des travaux et une mise à jour des cartes cyclables sont également attendues.

Sur la base de ces retours des usagers pessacais, la Ville souhaite engager en 2026 un nouveau travail pour coconstruire le nouveau Plan vélo de Pessac pour la période 2027-2032.

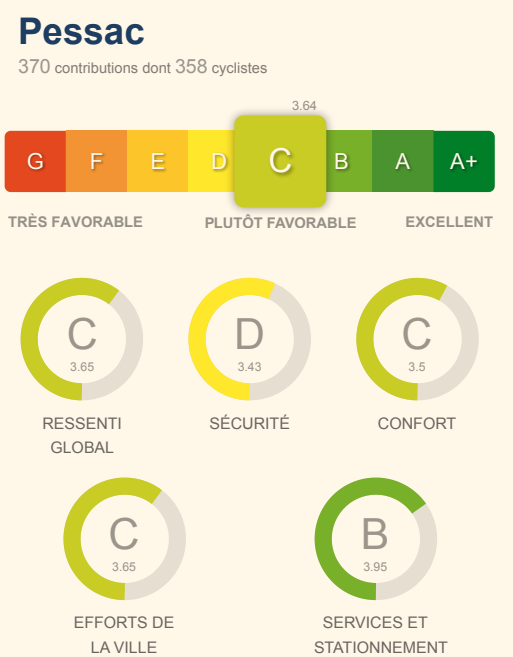
Zoom sur le baromètre 2025 des villes cyclables

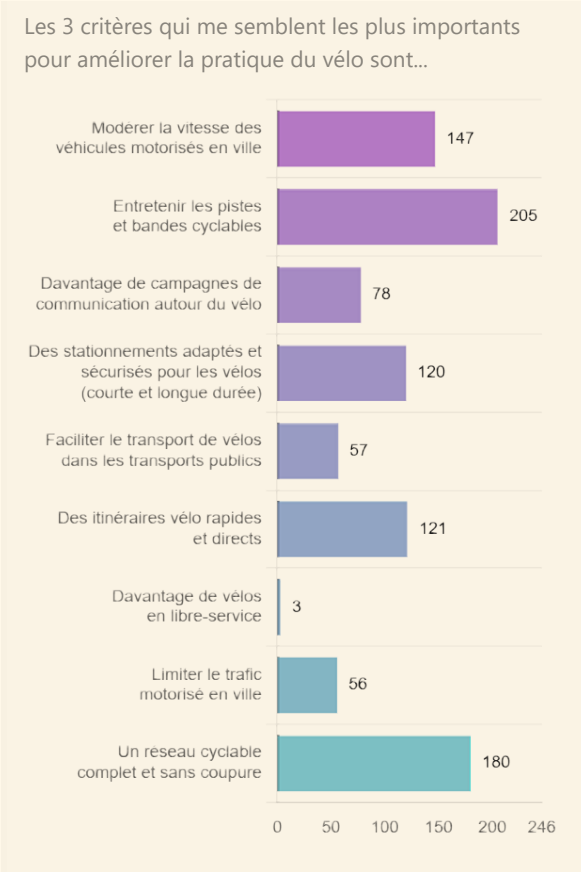
Depuis 2017, la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), qui regroupe les associations pro-vélo en France, lance une grande enquête citoyenne sur le vélo dans toute la France, baptisée Baromètre des villes cyclables. Cyclistes et non cyclistes sont invités à s'exprimer sur leur ressenti afin améliorer les conditions de déplacement à vélo sur plusieurs aspects : sécurité, infrastructures, services et engagement de la collectivité.

Les résultats du Baromètre des villes cyclables fournissent aux services techniques des collectivités et aux responsables politiques un retour d'information concret sur l'accueil de leur politique vélo par les usagers et des indications utiles pour les accompagner dans la prise de décision.

En 2025, 372 contributeurs ont attribué à la Ville de Pessac la lettre C, avec une note moyenne de 3,64 (vs la lettre D avec une note moyenne de 3,24 en 2017). Des résultats encourageants, liés aux actions concrètes mises en place dans le cadre du Plan vélo 2021-2026, et dont la collectivité pourra s'inspirer pour bâtir son prochain Plan vélo.

Retrouvez les résultats et toutes les infos détaillés sur barometre-velo.fr





Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

CONTRIBUTION PESSACAISE AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



FINALITÉ 1
MIEUX VIVRE LA VILLE ENSEMBLE

Notre défi collectif : contribuer à l'épanouissement par la satisfaction des besoins, des aspirations, et du bien-être des personnes pour une cohésion sociale, une solidarité intergénérationnelle et entre territoires.

La Ville poursuit ses engagements pour initier, soutenir ou mettre en lumière les actions en matière de transition écologique et solidaire avec 2 axes :

> Préserver les environnements favorables à la santé des Pessacais

> Permettre à chacun d'accéder à un logement adapté à ses besoins

Les actions de la finalité correspondent aux objectifs développement durable suivants :



Sur cette thématique ont participé :

Acteurs externes

Hôpital de Jour Halloran, Ligue pour la protection des oiseaux, association YouCare, l'ESAAC et le Centre social de la Châtaigneraie, l'École de musique de Pessac, Les arts au mur - artothèque.

Directions municipales et Bordeaux Métropole

Police municipale, direction relations usagers, direction culture, CCAS, direction du développement social et urbain, Plateforme des services au public, direction de l'enfance, direction sports, jeunesse et vie étudiante, direction de la transition écologique et des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

COUP DE PROJECTEUR SUR...



La Ville a reçu, le 25 novembre 2025, le premier Trophée Éco Actions, dans la catégorie « Animal en ville », pour son comité partenarial « cause animale ». Ce trophée lui a été décerné par l'association Les Éco Maires, une structure qui rassemble des élus engagés dans le développement durable et la protection de la nature.

Le plan cause animale au service du respect du vivant et du lien social

Dans le cadre de son plan d'actions cause animale, la Ville de Pessac place le respect du bien-être animal au cœur de sa politique publique, en soulignant le lien étroit entre protection animale, solidarité et cohésion sociale. Trois projets emblématiques illustrent cette approche.

Tout d'abord, la Ville a signé un partenariat avec l'Hôpital de Jour Halloran de Pessac pour développer des actions de médiation animale auprès d'enfants présentant des troubles psychiques ou du neurodéveloppement. Ces ateliers, menés autour de la petite faune sauvage et de la relation à l'animal par la Ligue pour la protection des oiseaux, favorisent l'apaisement, l'ouverture à la nature et l'inclusion.

Pessac accueille également la 1re banque alimentaire pour animaux de Nouvelle-Aquitaine, portée par l'association YouCare. Ce dispositif solidaire permet de collecter et redistribuer des dons de nourriture et de produits de soin à des refuges pour animaux et des associations locales de protection animale.

Enfin, le kit de prévention « J'ai un animal seul chez moi » répond à une problématique sociale majeure : la protection des animaux de personnes isolées en cas d'urgence médicale ou accident grave. Simple et accessible, ce dispositif permet d'anticiper et de sécuriser la prise en charge des animaux et rassure leurs propriétaires. Composé d'une carte à garder sur soi et d'une affichette pour son domicile, il permet de trouver toutes les informations utiles à la prise en charge de l'animal domestique par la personne de confiance désignée par le propriétaire. Le kit est disponible en mairie et sur pessac.fr

CHIFFRE CLÉ

60

distributions effectuées par la Ruche YouCare de Pessac, soit 20 tonnes de dons alimentaires pour les animaux



Association Youcare

J'AI UN ANIMAL SEUL CHEZ MOI

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



CHIFFRES CLÉS

60
interventions

30
réquisitions

pour des dépôts d'immondices, poubelles et chiens en divagation

Création de la Brigade verte

Composée des trois agents de surveillance de la voie publique (ASVP) de la Ville, la Brigade verte évolue depuis début décembre 2024 dans les espaces publics, les forêts, parcs et jardins règlementés de la commune avec des missions variées :

- assurer la surveillance des espaces publics tout en rappelant les règles élémentaires du vivre ensemble pour préserver le cadre de vie et la biodiversité (tenir son chien en laisse, ramasser toute souillure causée par ce dernier, etc.),

- veiller au respect de l'application des règlements affichés aux entrées de la Forêt du Bourgailh, du Bois des Sources du Peugue et des nombreux parcs de la commune,

- s'assurer de la bonne application des règlements de collecte des déchets sur la voie publique : jet de papiers, mégots, emballages, canettes… ; rentrée des containers poubelles ; dépôts d'immondices ; déjections animales… ,

- surveiller le stationnement gênant et payant en centre-ville et sur l'ensemble de la commune,

- faire de la pédagogie et prévention sur ces sujets et verbaliser quand nécessaire, si un simple rappel à la loi ne suffit pas.

Place à la Maison du citoyen !

Symbole républicain fort, l'ancienne entrée de l'Hôtel de Ville a rouvert ses portes pour accueillir les Pessacais dans une Maison du citoyen offrant un parcours usager entièrement repensé.

Le hall, souvent jugé bruyant, a été réaménagé avec des guichets équipés de panneaux acoustiques pour plus de confidentialité. L'éclairage a été modernisé. L'espace central a été libéré grâce au remplacement de la borne d'accueil Culture Pessac par deux nouveaux guichets qui lui sont dédiés.

Une fois dans l'Hôtel de Ville, l'usager est invité à se diriger vers la borne d'accueil afin de se voir délivrer un ticket, puis orienté vers l'un des trois îlots d'attente. Quand son tour arrive, deux écrans lui indiquent vers quel guichet se diriger. Son temps d'attente est mis à profit grâce à des espaces d'information et d'exposition. Enfin, pour plus de convivialité, le hall a été entièrement végétalisé et dispose toujours d'un espace enfants avec livres et jeux à disposition et d'un espace de travail.



CHIFFRE CLÉ

32 915

personnes reçues à l'accueil de l'Hôtel de Ville

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

ET AUSSI...

Atelier senior « flâneries et causerie »

Le CCAS de Pessac a mis en place cette action, en groupe, pour à la fois préserver l'autonomie des participants et favoriser la rencontre de nouvelles personnes.

La marche est l'activité la plus simple permettant un maintien de l'autonomie ainsi qu'une stimulation physique douce. La flânerie favorise la marche lente, sans pression ni impératif ; elle permet de se détendre, d'apprécier l'environnement et les personnes avec lesquelles la balade est partagée.

La Bibliambule

Créée par Z'Ambules et Compagnie, la Bibliambule est un vélo-bibliothèque électrique dont la vocation est de rapprocher la lecture des habitants et de renforcer le lien social via une offre culturelle accessible hors-les-murs. Équipée de 7 hamacs et 600 documents jeunesse, BD, mangas et magazines, elle se déploie dans les parcs de Pessac, favorisant mobilité douce et inclusion. En juillet 2025, elle a accueilli 347 personnes. La Bibliambule s'inscrit dans les actions « hors les murs » de lecture publique, aux côtés de la cabane des littératures de l'imaginaire et des lectures en PMI, crèches ou écoles, et vise à toucher de nouveaux publics en se déplaçant sur leur trajet quotidien et en donnant une forme attrayante et accessible à la lecture.

Le DuoDay à Pessac : une journée d'échanges et de découvertes !

À l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), la Ville de Pessac et le CCAS ont ouvert leurs portes pour participer au DuoDay.

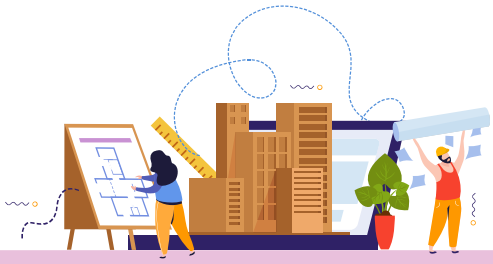
Le principe : accueillir des personnes en situation de handicap au sein des services municipaux pour former des binômes avec nos agents pendant une journée. Le 26 novembre, 10 duos ont participé à cette journée. Une belle aventure humaine, portée par la Mission Handicap du CCAS et l'engagement des équipes municipales.

Éducation contre le racisme

Du 10 au 12 juin 2025, Lilian Thuram et sa fondation « Éducation contre le racisme » ont partagé avec des enfants, des jeunes et des étudiants, plusieurs moments riches et inspirants. L'occasion de mobiliser et de mettre en lumière la dynamique et le réseau Pessac S'engage, qui a fêté ses dix ans cette année. Lancé en 2015, le réseau Pessac S'engage, composé d'une quarantaine d'associations et acteurs publics et privés, multiplie les actions de prévention dans la lutte contre les discriminations. La venue de la fondation Lilian Thuram a été l'occasion de valoriser les actions menées dans les établissements scolaires sur la question spécifique des discriminations liées à l'origine et au racisme. Cette mobilisation s'est traduite par la formation, en juin, de quinze référents (animateurs et professionnels variés) à la lutte contre le racisme, thème central de l'année 2025.

Réouverture de la Plateforme des services au public

Depuis le 13 mai 2025, la Plateforme des services au public, Maison du droit et de la médiation a rouvert ses portes dans le quartier de Saige, après deux années passées à l'Hôtel de Ville. La Plateforme accompagne les habitants dans leurs démarches administratives, juridiques et numériques, propose des rendez-vous gratuits avec de nombreux partenaires et développe un dispositif de médiation citoyenne pour prévenir et résoudre les conflits du quotidien.



POUR DEMAIN ?

Le Répit

Une halte de jour pour les personnes sans domicile fixe a été inaugurée à la fin du mois de février 2026. Elle propose un lieu d'accueil quotidien pour prendre une douche, déposer des effets personnels dans des casiers ou encore prendre une boisson chaude. Les usagers peuvent également y effectuer des démarches administratives et bénéficier d'un espace d'écoute. Deux agents de la direction des solidarités du CCAS de Pessac assurent l'accueil, en collaboration avec des bénévoles d'associations caritatives du territoire, le Samu social, la permanence d'accès aux soins de santé de Bagatelle et la Police municipale.

Ouverture du Pavillon des arts et de la musique

Le Pavillon des arts et de la musique ouvrira en septembre 2026 dans le parc Pompidou. Portant haut les ambitions de la Ville en matière d'art et de musique, il accueillera l'École de musique de Pessac, les arts au mur – artothèque et PAMA (le service de la Ville des pratiques artistiques et musicales accompagnées). Le projet a décroché le label « Bâtiment durable Nouvelle-Aquitaine », grâce à l'utilisation et à la pose d'éléments et techniques vertueux : des panneaux photovoltaïques pour assurer l'autoconsommation en électricité du bâtiment, des isolants biosourcés et géo-sourcés en fibre et laine de bois, des murs à ossature bois, des blocs de béton d'argile fabriqués par une entreprise landaise, une cuve de récupération des eaux pluviales pour alimenter les sanitaires et entretenir les espaces verts, le réemploi de matériaux ex-situ et in-situ, etc.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



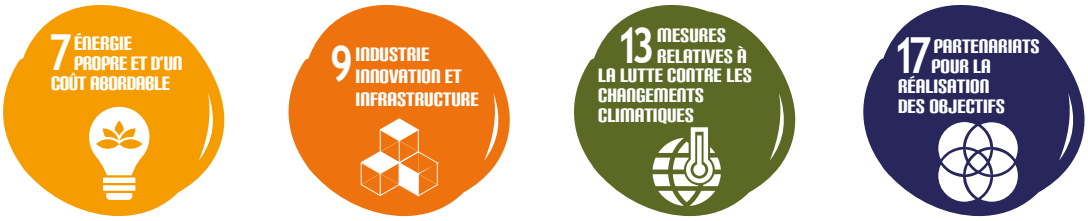
FINALITÉ 2
CLIMAT

Nos défis collectifs : lutter contre le changement et les dérèglements climatiques en limitant les émissions de gaz à effet de serre pour protéger l'atmosphère. Prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences.

La Ville poursuit ses engagements pour initier, soutenir ou mettre en lumière les actions en matière de transition écologique et solidaire avec 2 axes :

> Encourager l'utilisation des modes de déplacement doux et alternatifs
> Réduire la consommation d'énergie et développer la production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire

Les actions de la finalité correspondent aux objectifs développement durable suivants :



Sur cette thématique ont participé :

Acteurs externes

Regards partagés 33, association À l'eau Terre Neuve Gironde, Sur le chemin d'Ëage.

Directions municipales et Bordeaux Métropole

Direction de la transition écologique et des bâtiments, direction de l'enfance, direction sports, jeunesse et vie étudiante, direction de la gestion de l'espace public territoire sud BM, direction développement et aménagement (direction générale territoire sud BM).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRE CLÉ

97 %

des besoins en chauffage de la piscine Cazalet assurés par la géothermie et les panneaux photovoltaïques

Fonctionnement énergétique de la piscine Cazalet

La piscine Cazalet a été conçue selon un fonctionnement énergétique exemplaire, reposant sur un mix d'énergies renouvelables permettant une exploitation 100 % décarbonée, sans recours aux énergies fossiles.

Le chauffage des bassins, des locaux et la production d'eau chaude sanitaire sont principalement assurés par une installation de géothermie en doublet sur nappe, associée à deux pompes à chaleur affichant un coefficient de performance saisonnier (SCOP) supérieur à 4,5, complété par deux chaudières électriques. La production d'énergie est renforcée par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, d'une puissance totale de 136 kWc, contribuant à l'autoconsommation électrique du site. Comparé à une solution de chauffage au gaz classique, comme c'était le cas de la piscine Caneton, ce dispositif permet d'éviter l'émission d'environ 170 875 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de 80 voitures thermiques parcourant environ 15 000 km chacune.

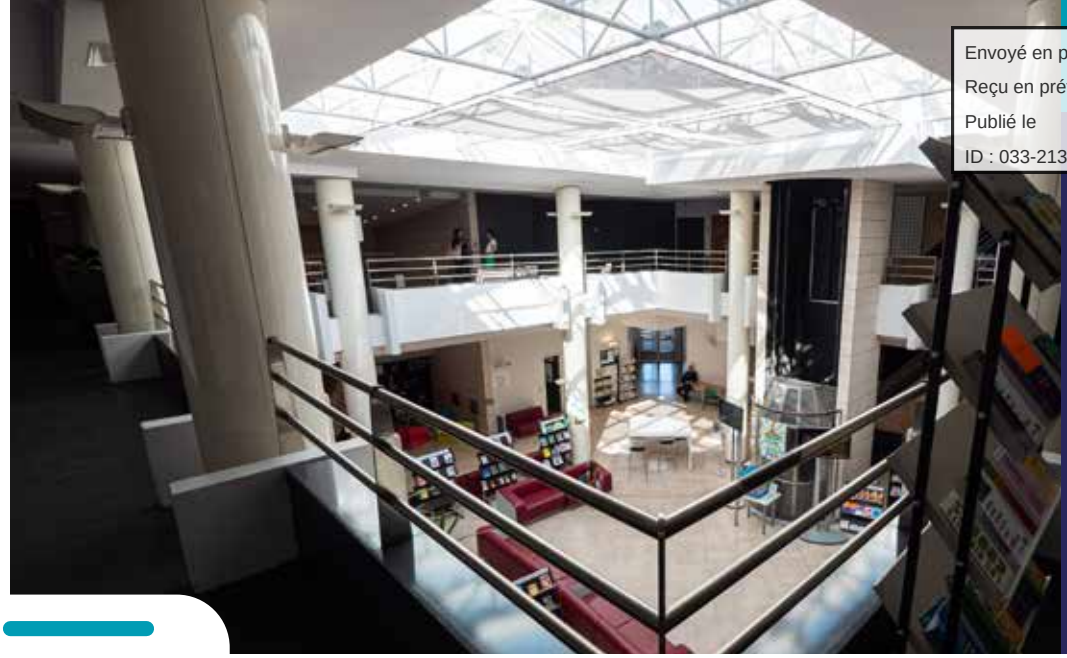
La partie structurelle du toit est remarquable à plusieurs titres : d'abord par sa superficie, environ 2 000 m², avec certaines poutres métalliques longues de 35 mètres, ensuite par sa conception en sheds (dents de scie), qui permet de répartir la lumière naturelle dans la grande halle où se trouvent les bassins, enfin par son intégration parfaite au parc Cazalet, avec une végétalisation qui couvre environ les deux tiers de sa surface.

Une cuve de 200 m³ permet la récupération des eaux grises (de bassin) pour couvrir 90 % des besoins des chasses d'eau dans les sanitaires et assurer le lavage des plages. Un système de récupération d'eau de pluie sert à l'arrosage des végétaux.

L'ensemble du dispositif est piloté par un système de gestion énergétique intelligent (SMART), permettant un suivi en temps réel des consommations et des performances et facilitant sa maintenance. Des capteurs disséminés en différents points de la piscine permettent de récupérer des informations qui, une fois traitées, renseignent sur la qualité, la température et la consommation de l'eau, la température et la consommation électrique du bâtiment, son hygrométrie, son éclairage, son taux d'occupation, etc.

Pour tenir les résultats attendus, ce nouvel équipement a fait l'objet d'un marché public de performance, où l'exploitant-mainteneur, associé à l'opération dès sa conception, s'est engagé à garantir les performances annoncées pendant 5 ans.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



15

bâtiments municipaux passés en led pour un budget total de 571 500 €

Relanternage de 15 bâtiments municipaux

Le relanternage a pour objectif de remplacer les luminaires existants par des solutions d'éclairage LED modernes, performantes et économes en énergie.

En 2025, ces travaux ont concerné quatre crèches, sept écoles, deux gymnases, la salle polyvalente Bellegrave et l'Hôtel de Ville.

D'une durée de vie plus longue, la technologie LED garantit un éclairage homogène, sécurisé, et améliore le confort visuel grâce à une température de couleur adaptée (blanc chaud à neutre, environ 3000-4000 K) et un indice de rendu des couleurs élevé (IRC ≥ 80).

Dans la majorité des salles de la ville, un système d'allumage avec plusieurs scénarios possibles suivant l'usage (loisirs, scolaires, compétitions) a été mis en place.

Des détecteurs automatiques ont également été installés dans certains bâtiments pour réduire encore plus les coûts de consommation.



CHIFFRES CLÉS

- 59 %
de consommation énergétique

- 84 %
de bilan carbone

Georges Leygues, une école écologique

Construites en 1968, les écoles maternelle et élémentaire Georges Leygues étaient les plus énergivores de la collectivité. Le projet de restructuration a intégré deux nouvelles sources d'énergies renouvelables : la géothermie et les panneaux photovoltaïques.

La géothermie permet de chauffer l'hiver et de rafraîchir l'été de manière naturelle grâce à des tuyaux, enfouis dans le sol, là où la terre possède une température constante toute l'année. Le liquide qui y circule se réchauffe ou se rafraîchit selon la saison, puis remonte dans le bâtiment où il modifie la température de l'air soufflé dans les salles.

Les panneaux photovoltaïques transforment quant à eux la lumière du soleil en électricité.

La dernière phase du chantier s'est officiellement achevée en 2025 avec plusieurs extensions (accueil périscolaire, salle de motricité, bibliothèque et nouvelles salles de classe en maternelle), avec des murs à ossature bois et une isolation en paille.

Une partie du toit est végétalisée (637 m^2).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

ET AUSSI...

Végétalisation de la place Édouard Lalo

Située dans le quartier des musiciens, la place Édouard Lalo a fait l'objet d'importants travaux. D'une superficie totale de 1 035 m², la place a été déminéralisée sur 492 m², afin de permettre l'infiltration des eaux de pluie dans le sol pour recharger les nappes en hiver et irriguer naturellement les futures plantations l'été, et afin de guider une partie des eaux de ruissellement des surfaces restées minérales vers les espaces verts. Elle a également été végétalisée sur une surface de 317 m², via la plantation de 14 arbres (en plus des 6 déjà présents) pour créer des zones d'ombre, d'arbustes et de vivaces pour apporter de la couleur et servir de refuge aux insectes. Au cœur de la place, une aire de jeux clôturée a été aménagée. Des mobiliers de repos et de pause (4 bancs et 6 chaises) ont été installés. Enfin, le parvis de la mairie de quartiers situé le long de la rue Debussy a été déminéralisé et végétalisé.

Participation au Mois de la résilience

Avec l'augmentation manifeste des effets du changement climatique, la métropole bordelaise subit un accroissement de ses vulnérabilités. Coordonné par Bordeaux Métropole, le programme d'animations du Mois de la résilience répond à un objectif : donner à chacun les moyens d'appréhender les risques et vulnérabilités de son espace de vie, comprendre comment agir au quotidien comme en période de crise. La commune de Pessac a proposé une table-ronde « animaux et résilience » pour présenter la capacité des animaux à faire face à des contraintes et à s'adapter à des environnements changeants. Le programme a offert une nouveauté, en 2025, avec un parcours dédié aux scolaires : ainsi, une vingtaine d'enfants du centre de loisirs de Romainville a pu tester la boîte à risques et des jeux qui abordaient les inondations et les feux de forêts.

Inauguration des quatre places du centre-ville

Pessac a célébré au mois de juin la fin des travaux de végétalisation et d'embellissement des quatre places du centre-ville : Droits de l'Homme, Ve République, Liberté-Samuel Paty et Goulinat. Cette réintroduction du végétal permet d'améliorer le cadre de vie, d'apaiser l'espace public, crée de la fraîcheur et donne un vrai coup de pouce pour la biodiversité en ville. Des transformations et des bienfaits visibles, mais également des vertus moins connues comme une meilleure infiltration des eaux de pluie grâce aux racines, et donc un ruissellement qui recharge les nappes phréatiques, au lieu d'aller grossir la quantité d'eau traitée par le réseau d'assainissement.

Installation de pompes à chaleur

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique et en cohérence avec son plan Écocité, la Ville s'engage activement dans le développement des énergies renouvelables. La commune contribue à la décarbonation de son parc immobilier en déployant des pompes à chaleur pour remplacer les chaudières au gaz, à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. La salle de l'Orangerie, la maison du Bourg et la maison municipale de Magonty ont été équipées. Les maisons municipales deviennent ainsi de véritables « laboratoires de transition énergétique », expérimentant des solutions pour réduire l'empreinte carbone tout en montrant l'exemple d'une transition énergétique concrète et reproductible.

POUR DEMAIN ?



Déploiement de panneaux photovoltaïques

La commune souhaite développer l'énergie solaire photovoltaïque. Dans cette perspective, un Appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2024 pour la mise à disposition de foncier, afin de garantir l'émergence de projets à la fois compétitifs et étroitement liés au développement économique et durable local. À l'issue de cette procédure, deux sites ont été retenus : le parking de Bellegrave et la toiture de l'école Jean Cordier. Les installations envisagées privilégient l'utilisation de panneaux photovoltaïques issus d'un assemblage français, contribuant ainsi au soutien de la filière nationale. La mise en service des centrales est envisagée en 2026. Elle permettrait de multiplier par 2,7 la production d'électricité photovoltaïque actuelle.

Réseau technique géothermique de Bellegrave

La commune a défini des objectifs ambitieux au travers de ses trajectoires durables, visant une réduction de 40 % de ses émissions de CO_2 à l'horizon 2030. Dans cette dynamique, la Ville souhaite développer un réseau technique géothermique destiné à alimenter quatre bâtiments publics du site de Bellegrave (le château, la salle omnisport, le pôle combat et la salle de spectacle). Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de décarbonation, associée à des actions d'efficacité énergétique, notamment la rénovation de la salle omnisport et du pôle combat en 2018. La mise en place de ce réseau contribuerait à la réduction de 7 % des émissions de CO_2 de la commune, en remplacement les chaudières au gaz par une énergie renouvelable. Une maîtrise d'œuvre est en cours afin d'évaluer les potentialités de développement du réseau.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



FINALITÉ 3
NATURE ET BIODIVERSITÉ

Nos défis collectifs : protéger les milieux naturels et agricoles, préserver la biodiversité biologique et protéger les ressources naturelles (comme l'eau).

La Ville poursuit ses engagements pour initier, soutenir ou mettre en lumière les actions en matière de transition écologique et solidaire avec 2 axes :

> Maintenir et développer les trames vertes et bleues

> Développer une alimentation bio et locale et une agriculture urbaine de proximité

Les actions de la finalité correspondent aux objectifs développement durable suivants :



Sur cette thématique ont participé :

Acteurs externes

Écosite du Bourgailh, Ligue pour la protection des oiseaux, Domofrance, Passeurs d'arbres.

Directions municipales et Bordeaux Métropole

Direction de la transition écologique et des bâtiments, direction de l'enfance, direction animation de la ville et participation, Direction développement et aménagement (direction générale territoire sud BM), Centre espaces verts du pôle territoire sud BM.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

COUP DE PROJECTEUR SUR...



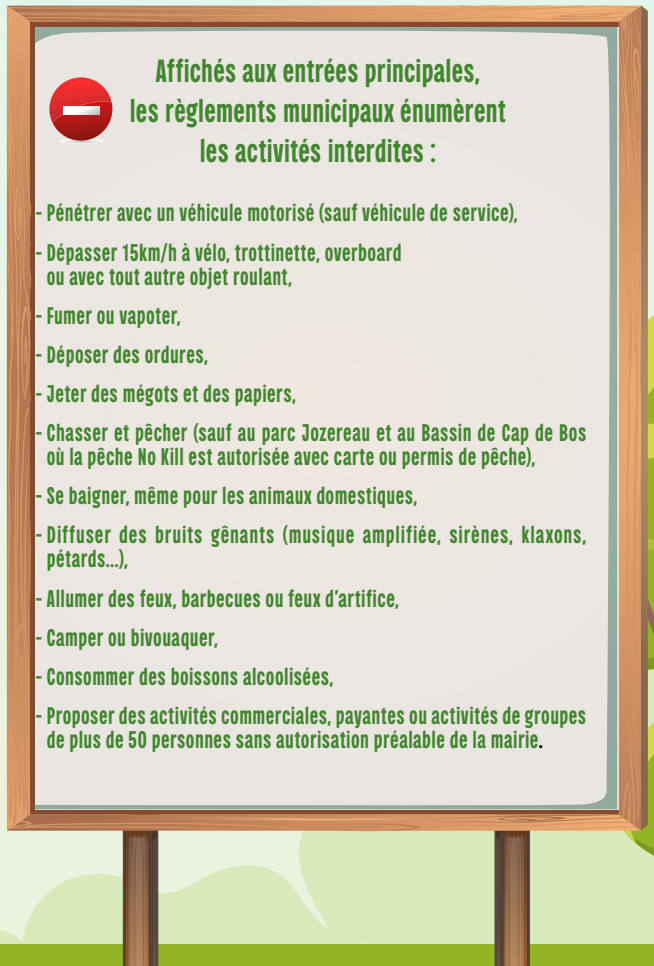
CHIFFRE CLÉ

30 ha

de zone de quiétude à la Forêt du Bourgailh, soit 1/3 de la superficie de la fôret

La nature, je l'aime, je la respecte

À Pessac, l'ensemble des parcs, jardins et forêts publics tels que le Bois des sources du Peugue ou la Forêt du Bourgailh, soit 16 espaces de nature, font l'objet d'une règlementation pour permettre au public de profiter de ces lieux en toute quiétude et à la nature d'être préservée.



Une forêt à respecter !

Site naturel boisé de 110 hectares ouvert au public toute l'année, la Forêt du Bourgailh propose des activités dédiées à la nature (sentier d'interprétation écologique, jardins du Bourgailh, serre tropicale...), de nombreux équipements sportifs en accès libre (bike park, blocs d'escalade, parcours fitness, Sthandistade, etc.) et un espace dédié aux familles (aire de jeux pour enfants, table de pique-nique, théâtre de verdure...).

Au printemps 2025, la Forêt du Bourgailh s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur afin de protéger le site et sa biodiversité et de répondre aux nombreux usages. Il engage à rendre sensible et responsable la pratique de la marche ou de la course en empruntant uniquement les chemins aménagés et en respectant les six zones interdites au public, et à laisser le milieu intact après son passage en repartant avec ses déchets, sans ramasser de végétaux ni d'animaux. Il est aussi obligatoire de tenir les chiens en laisse sur l'ensemble de la forêt, pour permettre à la faune et à la flore de se développer en toute tranquillité.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



CHIFFRES CLÉS

9 cours d'école végétalisées

2 138 m² déminéralisés

Végétalisation de neuf cours d'école

Comme chaque année, la Ville profite des vacances scolaires pour réaliser des travaux d'entretien, de rénovation et d'aménagement dans les écoles. L'été dernier, la Ville a désimperméabilisé et végétalisé neuf cours pour lutter contre les îlots de chaleur et les transformer en havres de verdure, avec la plantation d'arbres, de plantes vivaces et l'installation de potagers (dans la majorité des cas).

Plus agréables et plus saines, ces surfaces désimperméabilisées sont des outils pédagogiques pour sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'importance de la biodiversité et à l'action face au changement climatique.

Les enfants ont participé à la conception en dessinant leur « cour rêvée », pensée comme un véritable espace de pédagogie à ciel ouvert.

La lutte contre l'imperméabilisation des sols est une priorité. Toutes les cours d'écoles sont désormais végétalisées.

La Ville a reçu, le 21 novembre 2025 au palais du Luxembourg, le Prix de la participation, décerné par l'association Décider ensemble ! pour la consultation citoyenne qu'elle a mise en place en amont des travaux de végétalisation des places du centre-ville.



CHIFFRE CLÉ

33 centres de loisirs renouvelés « Refuge LPO »

Renouvèlement du dispositif Refuge LPO dans les A.L.S.H

La Ville est engagée depuis 2019 dans la démarche « Refuge LPO » portée par la Ligue pour la protection des Oiseaux, visant à préserver la biodiversité et à sensibiliser les habitants à la cause animale. Le dispositif « Refuge LPO établissement » concerne les structures périscolaires et les ALSH de Pessac, véritables lieux d'éducation à l'environnement. Entre 2021 et 2022, 100 % des structures, soit 33 au total, ont participé pour une durée de 3 ans, bénéficiant de coffrets pédagogiques, de 140 nichoirs et de matériel d'observation. Plus de 500 enfants ont été sensibilisés grâce à des animations menées par la LPO. Ce programme est reconduit progressivement depuis 2025 sur toute les structures du territoire pour continuer de favoriser l'accueil de la petite faune en milieu urbain et aider les enfants à devenir des citoyens acteurs de la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

ET AUSSI...

Pessac, lauréate du dispositif « Territoires Engagés pour la Nature »

Décerné par l'Agence régionale de la biodiversité de Nouvelle-Aquitaine et par l'Office français de la biodiversité, ce prix salue l'engagement de notre Ville pour la nature et l'environnement en général. Celui-ci s'est concrétisé dès 2016 avec le programme « Agenda des solutions durables » et a été consolidé en 2023 par la mise en place de nombreux plans : Vélo, Écocité, cause animale, quatre saisons de l'écologie, etc. Le label TEN renforce la crédibilité de l'action municipale et va permettre de susciter une adhésion plus large encore des partenaires (institutionnels, associatifs) et du public pour de nouveaux projets. C'est donc à la fois une reconnaissance du travail accompli et une obligation à faire encore mieux demain.

Gîtes à chauves-souris

Dans le cadre du Budget participatif #4, ayant pour thème «Pessac Ville plus verte, plus nature», un habitant a proposé d'installer des nichoirs à chauve-souris dans les parcs, car il s'agit de la solution la plus écologique et la plus économique pour lutter contre les moustiques. Le projet a été retenu et une rencontre avec le porteur de projet a été organisée pour définir un protocole de mise en place des gîtes. Une étude a été commandée et réalisée par la LPO. Elle a permis d'identifier des sites propices à la pose de gîtes, à la fois dans les arbres et sur des bâtiments, et de soumettre des préconisations. Les 31 emplacements des gîtes ont ensuite été répartis sur cinq sites : coulée verte de Sardine, parcs Camponac, Cazalet, Fontaudin et Razon. L'association de l'Écosite du Bourgailh a assuré leur suivi pendant un an et a proposé au grand public deux animations sur le thème des chauves-souris.

Inauguration du parc du Serpent

Le parc du Serpent a été inauguré en juin 2025. Ce nouvel espace de 7 ha est composé de 300 mètres de coulée verte reliant Sardine, le stade Bougnard et l'avenue de Saige et 300 mètres le long du ruisseau du Serpent. Les nouveaux aménagements piétonniers et cyclables visent à dynamiser les quartiers environnants, à favoriser l'accès à la nature et renforcer la cohésion urbanistique. Ce parc est aussi au centre d'un corridor écologique qui reliera la coulée verte de Sardine au Bois de Saige, qui fait l'objet d'un projet d'aménagement dans le cadre du Projet de renouvellement urbain. À terme, le parc comptera 420 arbres, dont 190 nouveaux, et 11 000 plants arbustifs.

Les animations biodiversité à Cazalet

La nouvelle piscine Cazalet est installée dans un cadre naturel riche abritant un cortège d'espèces faunistiques et floristiques locales. Afin d'assurer la prise en compte de ces enjeux écologiques, GTM Bâtiments et la Ville ont obtenu la certification Effinature. Une écologue a accompagné le projet, de la conception à la livraison de l'équipement, en travaillant sur cinq thématiques, dont la sensibilisation du public. Des ateliers écologiques à destination du grand public ont ainsi été mis en place avec l'Écosite du Bourgailh : chasse aux arbres et arbustes le 29 octobre, astuces pour la faune en hiver le 29 novembre. D'autres ateliers suivront en 2026.

Un livret pour cultiver la nature et le lien social

Éric Bacque, jardinier du bailleur Domofrance chargé de l'entretien des arbustes et massifs des 22 hectares d'espaces verts de La Châtaigneraie-Arago, a eu l'idée d'éditer un livret sur la biodiversité du quartier. Financé par la Ville et Domofrance, ce livret, co-construit avec les enfants et les habitants du quartier et tiré à 800 exemplaires, a été offert à Noël aux élèves des classes qui ont travaillé sur le projet. Il se compose d'une présentation et d'un plan du quartier, d'un exposé détaillé de la faune et de la flore présentes sur place, de portraits d'habitants, d'une présentation des métiers liés aux espaces verts et à la nature et d'un lexique.

Le dispositif Passeurs d'arbres

Bordeaux Métropole et l'INRAe ont lancé en 2025 le dispositif « Passeurs d'arbres » auquel la Ville de Pessac a décidé de participer. Les Passeurs d'arbres sont des citoyens volontaires qui s'engagent pour prodiguer des conseils de plantation et sensibiliser à l'importance des arbres en ville. Plus de 300 personnes ont répondu à l'appel à candidature lancé par Bordeaux Métropole. Un an plus tard, 43 femmes et 26 hommes, départagés par tirage au sort, ont signé un contrat de deux ans, non rémunéré, et bénéficié d'une formation de cinq jours. Quatre Passeurs d'arbres ont animé des jeux à la Fête de l'arbre et de la biodiversité organisée en novembre dernier à Pessac. D'autres projets sont à l'étude pour l'année 2026.

POUR DEMAIN ?

L'ouverture du parc Alouette

La parcelle de l'ancienne propriété Thomasson est située à proximité immédiate du carrefour de l'Alouette. La Ville a souhaité reprendre la maîtrise de l'aménagement de ce site de 6 000 m², dans une logique de préservation écologique et de valorisation douce : maintien et renforcement des structures végétales existantes et de la mosaïque d'habitats, élimination des espèces exotiques envahissantes, élagage ciblé et conservation de l'alignement des platanes, gîtes potentiels pour la faune. La Ville souhaite aussi que ce parc puisse jouer le rôle de noyau secondaire, c'est-à-dire d'espace relais pour les espèces. L'ambition est de réaliser de nouveaux inventaires faunistiques et de labelliser la parcelle Refuge LPO.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



FINALITÉ 4

MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Nos défis collectifs : soutenir une dynamique de développement pour favoriser le progrès social, n'entraînant pas de pollution, en préservant les ressources et les milieux naturels.
La Ville poursuit ses engagements pour initier, soutenir ou mettre en lumière les actions en matière de transition écologique et solidaire avec 2 axes :
> Développer une alimentation bio et locale et une agriculture urbaine de proximité
> Réduire et valoriser les déchets

Les actions de la finalité correspondent aux objectifs développement durable suivants :



Sur cette thématique ont participé :

Acteurs externes

ACPI - ferme du Peugue, Étu'Récup, Épi'Sol, Syndicat de quartier de Brivazac-Candau, Syndicat de quartier de Chiquet-Fontaudin, Comité de quartier de Sardine, Syndicat de quartier 3M Bourgailh, Syndicat de quartier de Cap de Bos, Syndicat de quartier de Toctoucau, Thé O'Bulles, alliance territoriale «Agir ensemble», Université de Bordeaux, Université de Bordeaux Montaigne.

Directions municipales et Bordeaux Métropole

Direction de la transition écologique et des bâtiments, direction de l'enfance, Pôle prévention et gestion des déchets BM, direction des communs numériques BM.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

COUP DE PROJECTEUR SUR...



CHIFFRES CLÉS

400
variétés de tomates

180
variétés de poivrons

70
variétés d'aubergines

50
variétés de piments

mises en terre

Une nouvelle ferme pédagogique







L'Association conservatoire pédagogie insertion (ACPI) a pour vocation principale la conservation de milliers de graines, plants et semences pour alimenter jardiniers professionnels et associations de conservation, généralement lors d'échanges de bons procédés. Elle cherchait depuis longtemps un terrain pour installer un conservatoire de légumes anciens.

En mai 2025, des terrains ont été mis à sa disposition par la Ville à la suite du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt.

Cette activité de maraîchage lui permet de servir ses deux autres vocations : la pédagogie et l'insertion de jeunes en situation de handicap léger. Elle apprend à ces derniers à étiqueter les variétés, récolter les fruits et conditionner les graines.

Côté pédagogie, les enseignants et les élèves de la commune peuvent désormais venir pour voir, toucher, « et aussi goûter ». Ce projet accompagne les enfants dans la découverte du vivant, de l'alimentation et du cycle des plantes tout au long de l'année scolaire. Il s'inscrit dans une progression saisonnière, de l'automne à l'été, combinant observation, manipulation, jardinage et découverte sensorielle. Pour chaque classe, quatre interventions sont proposées par l'association ACPI (Semaine du goût, bouturage-semis repiquage, semis, rempotage) permettant une progression cohérente et saisonnière, de l'automne au printemps. D'autres partenariats avec les centres de loisirs de la commune vont être développés dans ce même esprit pédagogique.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



CHIFFRES CLÉS

45 %
des foyers pessacais équipés d'un composteur

76 %
en extra-rocade grâce aux distributions à domicile

93
tonnes de déchets alimentaires collectées depuis juillet 2025

Nouvelles bornes à déchets alimentaires

Conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé. Il concerne tous les professionnels et particuliers. L'été dernier, Bordeaux Métropole a déployé des bornes à déchets alimentaires en intra-rocade.

Biodégradable, cette matière naturelle est récupérée pour devenir du compost agricole ou du biogaz renouvelable (pour le chauffage ou l'électricité). Un cercle vertueux qui vise à rompre avec les pratiques existantes. Jusqu'à présent, ces déchets étaient en effet jetés dans les poubelles noires, puis brûlés.

Trier ses déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, marc de café…) permet d'alléger d'1/3 la poubelle noire et donc de réduire le bilan carbone.



CHIFFRES CLÉS

1,76
tonne de matériels recyclée à Pessac

119
élèves sensibilisés par une intervention pédagogique sur le numérique responsable

Une politique numérique responsable

Face aux défis que soulève le numérique dans la vie quotidienne de ses habitants et de ses agents, la Ville de Pessac a choisi de s'appuyer sur le service commun du numérique de Bordeaux Métropole, mutualisé avec 19 autres communes du territoire.

La politique numérique responsable de Bordeaux Métropole s'articule autour d'une vision globale visant un numérique « choisi et non subi », intégrant les enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et éthiques. Cette stratégie repose notamment sur une politique de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du territoire.

Ainsi, Pessac participe depuis trois ans au Mois de la collecte numérique avec deux points de collecte et des animations (fresque du numérique et atelier de réparation avec Étu'Récup). 1,76 tonne de matériels a été intégralement recyclée après collecte en 2025 et 119 élèves ont bénéficié d'une intervention pédagogique sur cette thématique.

Cette stratégie est articulée autour de six autres axes, dont une politique pour atténuer la fracture numérique, une politique d'achat responsable et une politique d'écoconception de services numériques, accessibles au plus grand nombre.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

ET AUSSI...

Ateliers cuisine des 4 saisons de l'écologie

La Ville, en s'appuyant sur l'association Épi'sol, a proposé des ateliers cuisine dans son restaurant solidaire « Épi'Cez Tout ». Le premier atelier, qui portait sur le thème du « 0 gaspi », invitait à réduire le gaspillage alimentaire en apprenant à mijoter les restes de son frigidaire. Le second, programmé en juin 2025, apprenait à composer avec des fruits et légumes de saison en déclinant la tomate de l'entrée au dessert. Le troisième visait à réduire l'empreinte carbone de son alimentation en limitant sa consommation de viande à travers un atelier végétal. Outre la promotion d'une alimentation durable, ces ateliers visent à mixer socialement les publics et à partager un moment convivial.

Lutte contre le gaspillage de l'eau dans les restaurants scolaires

Dans le cadre de sa démarche Écocert, la direction de l'enfance a entamé un travail contre le gaspillage de l'eau dans les restaurants scolaires. Ces derniers proposent différentes actions pour que les enfants prennent l'habitude de se servir en fonction de leurs besoins : en fin de service, les carafes sont moins remplies ou les enfants vont remplir leur verre directement à la fontaine ou aux carafes mises à leur disposition sur un îlot dédié. Quand les enfants débarrassent leur plateau, leur verre doit être vide. L'eau restante des carafes est réutilisée pour le nettoyage du sol ou pour arroser le jardin pédagogique de l'école.

Opération 0 déchet dans 7 quartiers

Lors de la journée « Opération Zéro Déchet », coordonnée par la Ville de Pessac, samedi 20 septembre 2025, 283 kg de déchets ont été collectés au sein de sept quartiers de la ville : Brivazac-Candau, Chiquet-Fontaudin, Sardine, Alouette, 3M Bourgailh, Cap de Bos et Toctoucau. Cette opération, menée avec succès, a bénéficié de l'engagement conjoint des comités de quartier, de l'association Thé O'Bulles et du Centre propreté de Bordeaux Métropole. Pas moins de 123 participants se sont mobilisés pour l'occasion, permettant de récolter 44 sacs de 100 litres de déchets recyclables, 32 sacs de 100 litres de déchets non recyclables, une centaine de bouteilles en verre ainsi que 5,7 kg de mégots.

Un pain local dans les écoles et pour les seniors

Dans le cadre de son cahier des charges restauration, la Ville demande au prestataire des achats locaux et Bio. Depuis janvier 2025, les restaurants scolaires et les seniors de la ville reçoivent du pain Bio frais fabriqué localement par la boulangerie de Saige, qui en débite 400 par jour. Un travail a été mené pour ajuster les quantités livrées par école. Les retours des enfants sont très positifs. Une fois par mois, un pain spécial leur est proposé : pain complet, au maïs… La boulangerie de Saige fournit également chaque année les brioches des rois, montrant ainsi tout son savoir-faire.

Petits pots de légumineuses dans les écoles

Les représentants de la commission menu se sont rendus à l'école La Farandole pour échanger avec les enfants sur les légumineuses présentes dans leurs repas et sur leurs bienfaits pour la santé : particulièrement riches en protéines végétales, en fibres, en minéraux et vitamines, elles sont pauvres en lipides et leur impact carbone est faible. Constatant que les légumineuses étaient méconnues, des pots de récupération ont été remplis de lentilles corail, haricots blancs coco, lentilles vertes, pois cassés et pois chiches et distribués dans chaque école. Des initiatives se développent aussi pour présenter des fruits et légumes issus de jardins potagers (d'écoles ou de parents d'élèves).

POUR DEMAIN ?

Restauration collective, des exigences de qualité renforcée

La délégation de service public (DSP) de la restauration collective de la Ville, confiée en 2022 à la société Sodexo, est renouvelée à cette dernière pour quatre ans, de 2026 à 2030. Le contrat signé en 2022 répondait déjà à diverses exigences de qualité, parmi lesquelles 60 % de matières premières issues de l'alimentation durable (dont 30 % de Bio au démarrage du contrat, puis 50 % la dernière année), un repas végétarien proposé quotidiennement, un repas pour la Terre pour tous les convives deux fois par mois, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la prise en compte du bien-être animal et la suppression du plastique. En 2026/2030, ces exigences sont renforcées, avec notamment 50 % de Bio (dont 70 % de local), 60 % de viandes, volaille et produits de la pêche valorisés ou certifiés HVE (Haute valeur environnementale), des viandes d'origine européenne uniquement, des fournisseurs signataires de la charte bien-être animal, l'utilisation de véhicules électriques, des producteurs situés à 2h15 maximum de la cuisine centrale, le renforcement du contrat avec les Détritivores pour la valorisation des déchets.

Un brico-van à la rentrée 2026 !

En 2025, l'alliance territoriale « Agir ensemble » a souhaité sensibiliser à la consommation durable pour réduire les achats neufs, augmenter le lien social et lutter contre la précarité. Partant du constat que les services de réparation existants à proximité des campus ne sont pas suffisamment connus et que l'offre y est insuffisante, l'alliance territoriale a proposé de financer un « brico-van » pour avoir un service de réparation de proximité de 1er niveau : visserie, écran de téléphone, petit matériel électronique, changement d'une roue de vélo ou de trottinette… Celui-ci sera aménagé par Étu'Récup. Un technicien à plein temps réalisera un diagnostic, réparera quand cela est possible ou réorientera vers un professionnel plus spécialisé. Il aura aussi pour mission d'animer des ateliers.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

ANNEXES

Les indicateurs de développement durable pour Pessac (année 2024)

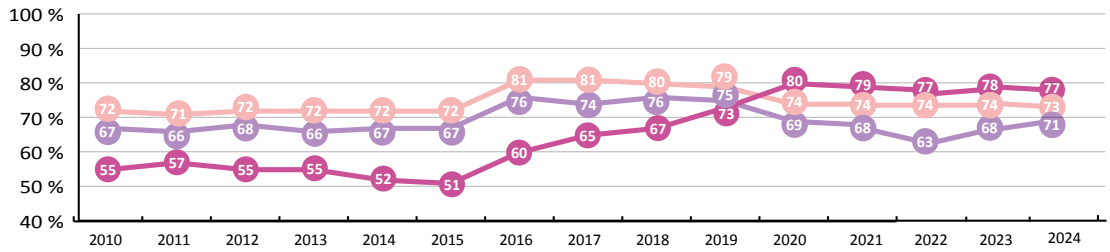
Trouvez dans cette partie la présentation de 9 indicateurs développement durable pour Pessac, issus des propositions des membres du CESEL.



FINALITÉ VILLE ENSEMBLE

agents de catégorie A
agents de catégorie B
agents de catégorie C

Niveau de responsabilité des femmes à la Ville et au CCAS

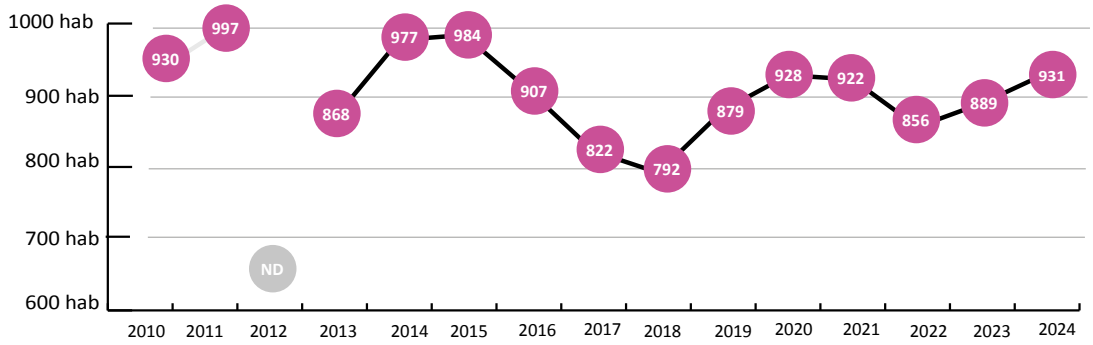


Pourcentage de femmes sur le nombre d'agents par catégorie (données année 2024)

Catégorie A : 73 % Catégorie B : 71 % Catégorie C : 77 %

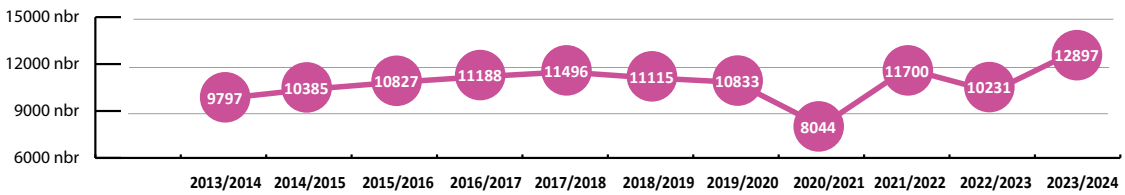
L'indicateur présente le pourcentage de femmes sur le nombre d'agents de chaque catégorie. Le taux de féminisation au sein de la Ville et du CCAS de Pessac s'élève à 76 %, toutes catégories confondues, alors qu'il est de 61 % dans la fonction publique territoriale au niveau national. Il est de 91% au CCAS et de 73 % à la Ville.

Nombre de Pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission locale



Cet indicateur présente le nombre de jeunes pessacais accompagnés vers l'emploi par la Mission locale des Graves, chargée des problématiques liées à l'insertion professionnelle et à l'insertion sociale des jeunes de 16 à 25 ans.
En 2024, ce nombre est à la hausse. 14 % des jeunes accueillis sont mineurs et la répartition garçons / filles est presque égale : 51% pour les garçons contre 49 % pour les filles.

Licenciés sportifs pessacais

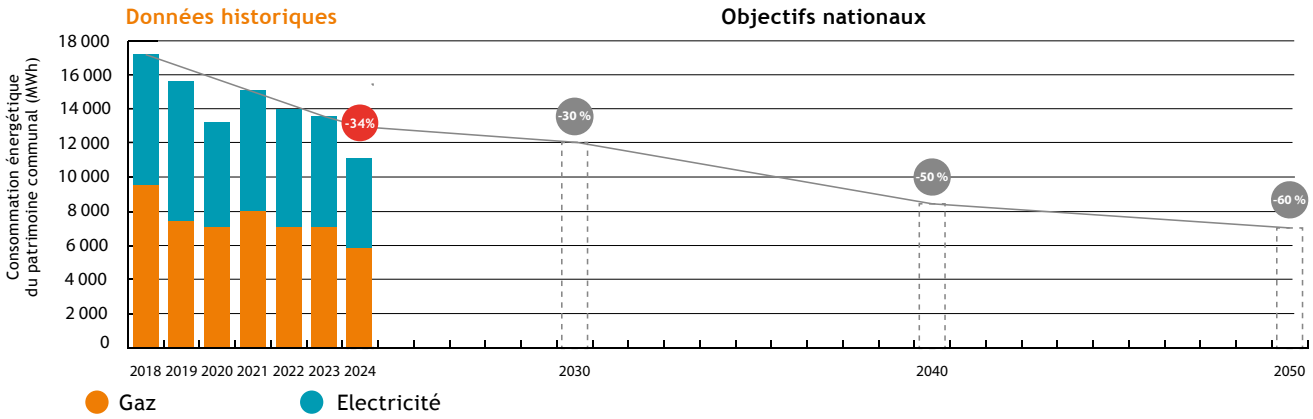


Cet indicateur totalise le nombre de licenciés sportifs dans les 80 clubs pessacais, toutes disciplines confondues. Le chiffre est en forte hausse par rapport à l'an dernier. Plus de 53,4 % des licenciés font partie des clubs omnisports.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

Sobriété et efficacité énergétique

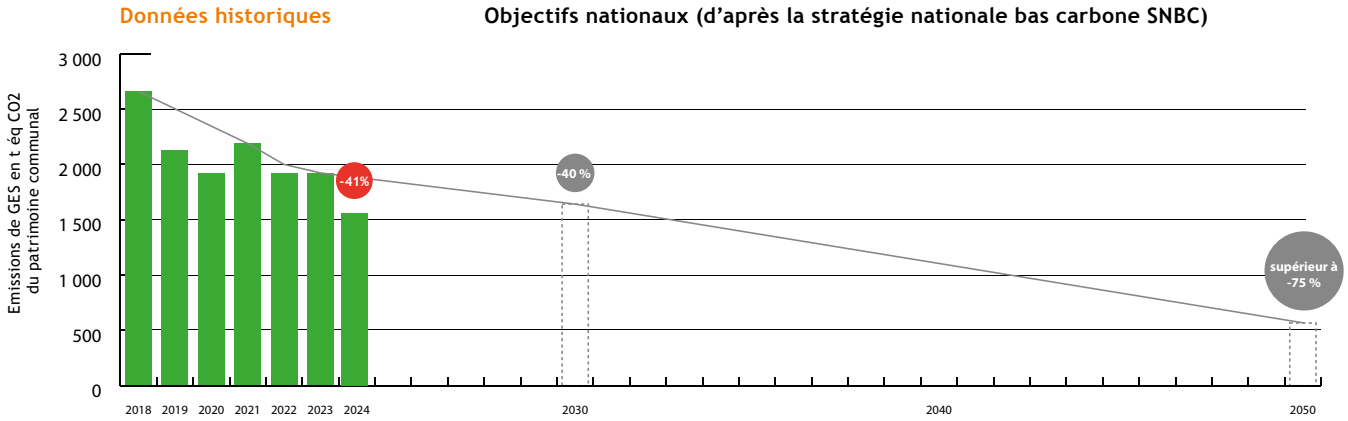
Une consommation d'énergie finale en baisse de 34 % par rapport à 2018



Grâce à une stratégie ambitieuse, notre commune a dépassé les objectifs nationaux en matière de sobriété et d'efficacité énergétique. Cette réussite repose sur la stratégie du plan Écocité mêlant la rénovation thermique des bâtiments publics, la modernisation de l'éclairage par des équipements LED et l'optimisation des usages. Le prochain objectif est de prolonger les efforts et en développant les énergies renouvelables décarbonées. Afin d'évaluer précisément l'impact des actions menées, indépendamment des fluctuations météorologiques, la consommation énergétique est corrigée des variations climatiques.

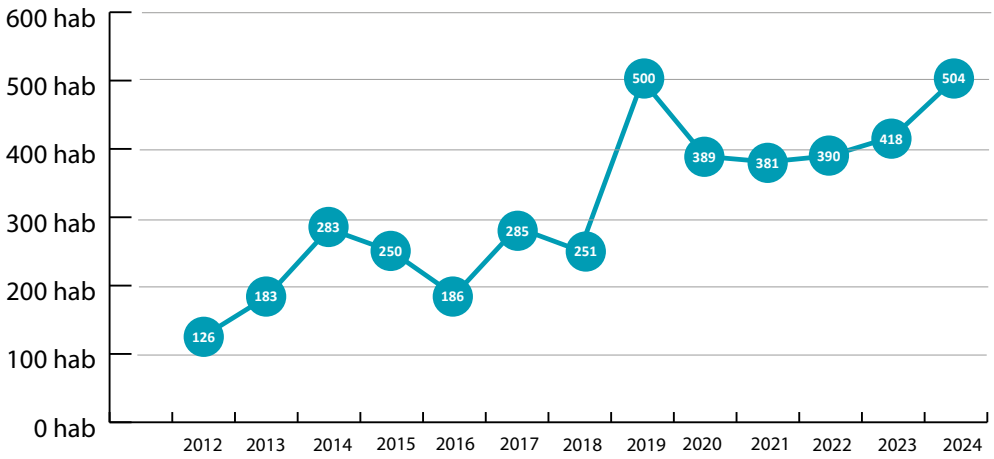
Atteindre la neutralité carbone

Une baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre de 41 %, en cohérence avec les objectifs de neutralité carbone



La neutralité carbone passe en premier lieu par une réduction des émissions de GES, notamment via la maîtrise des consommations énergétiques. Conjointement, les énergies fossiles sont progressivement remplacées par des sources renouvelables telles que le solaire photovoltaïque (sur Cap de Bos et G. Leygues) et la géothermie (G. Leygues et piscine Cazalet).

Nombre d'actes réalisés par les services de l'Espace Info énergie



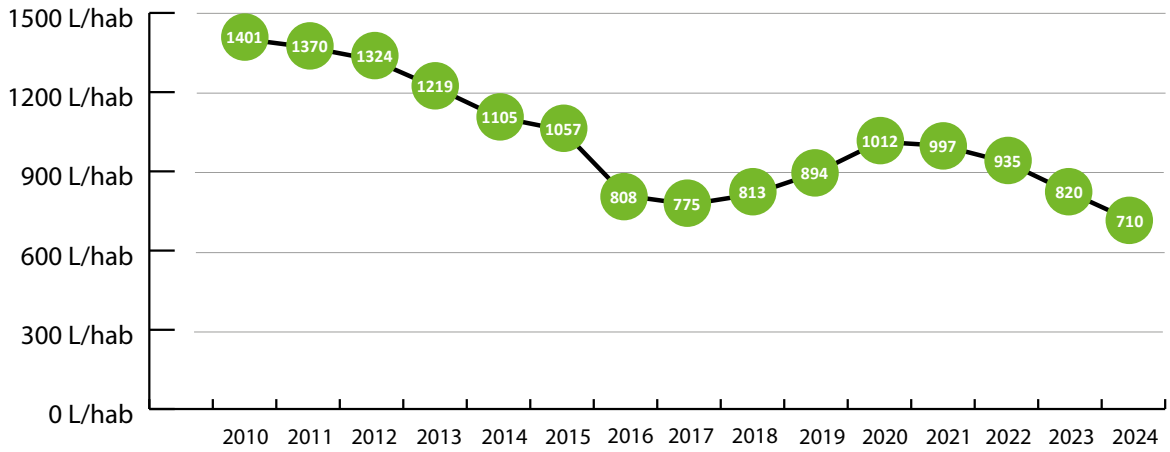
En partenariat avec Bordeaux Métropole, la Ville bénéficie des services de la plateforme Ma Rénov, par le biais d'une permanence en mairie 2 fois/mois (taux de remplissage de 86 % avec 81 rendez-vous en mairie) et d'une assistance téléphonique ou dématérialisée. L'indicateur présente le nombre de Pessacais ayant bénéficié de conseils par téléphone ou lors de visites à domicile pour un projet de rénovation globale. Cette année encore, la plateforme a enregistré de fortes demandes.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



FINALITÉ NATURE ET BIODIVERSITÉ

Volume de consommation d'eau municipale (bâtiment, arrosage) appliqué à la population

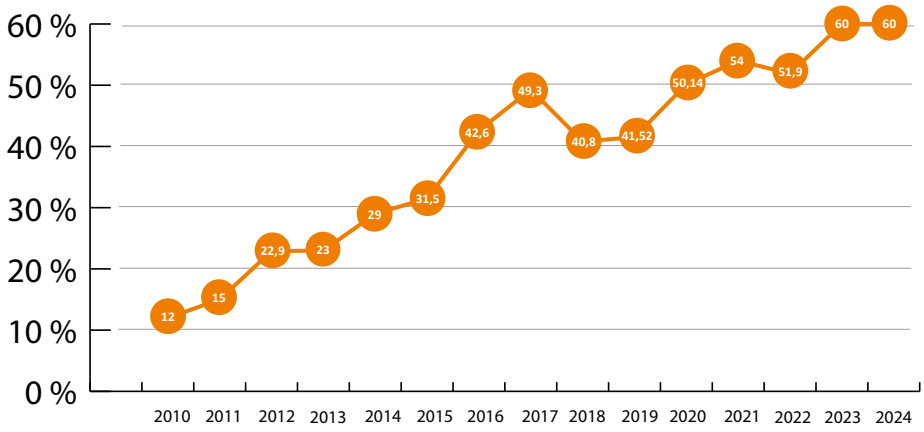


Dans le cadre de ses compétences, la Ville de Pessac consomme de l'eau dans les bâtiments municipaux, les parcs, les jardins et les terrains de sport. L'indicateur présente le volume annuel de cette consommation d'eau rapporté à la population.



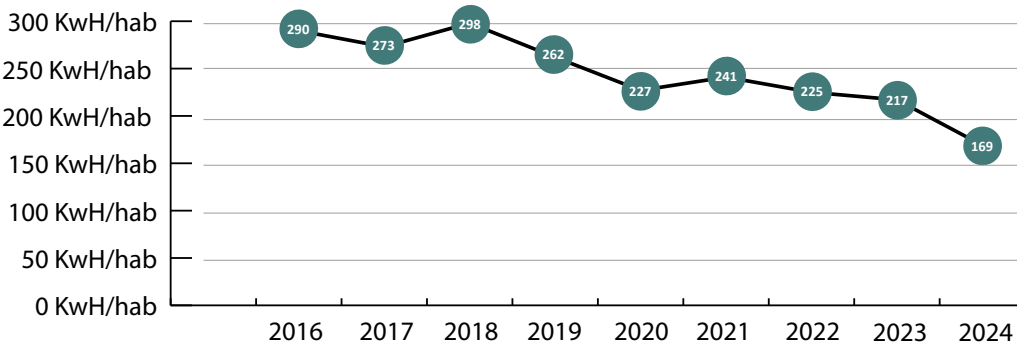
FINALITÉ PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

Part à haute valeur environnementale des denrées de la restauration collective



L'indicateur présente la part du tonnage des denrées alimentaires de la restauration collective à haute valeur environnementale (issues de l'agriculture biologique, du commerce équitable et de la production locale, périmètre Nouvelle-Aquitaine).
Le pourcentage est stable depuis 2023, avec un taux d'alimentation durable de 60 %.
Cependant, à l'intérieur de ce taux, les produits Bio sont passés de 37 % à 40 %, avec un objectif de 50 % pour 2026. De plus, dans ces produits Bio, le taux de produits dits locaux est passé de 45 % à 60 % et devrait atteindre 70 % en 2026.

Consommation énergétique ramenée à l'habitant



La consommation énergétique finale rapportée au nombre d'habitants, exprimée en kWh/habitant/an, est un indicateur clé pour évaluer l'impact des politiques en matière de transition énergétique.
Cet indicateur est en baisse de 25 % par rapport à 2016, pour atteindre 169 kWh/hab en 2024, son niveau le plus bas en 8 ans.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

Ils constituent l'agenda 2030, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030, en vue "d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous".

Voici la liste de ces dix-sept ODD.



Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



Établir des modes de consommation et de production durables.



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

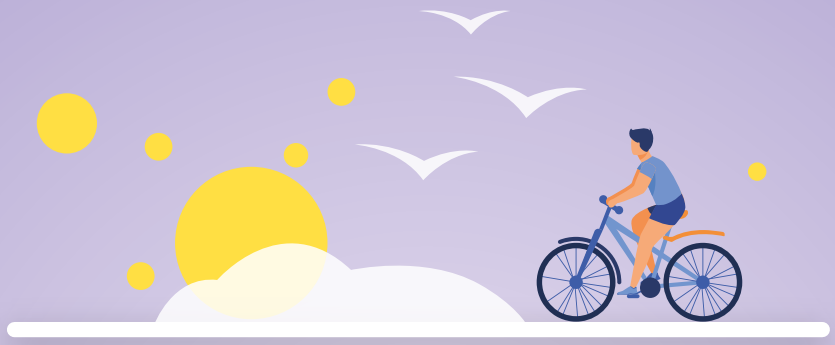


Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_041-DE



Ville de PESSAC



Consultez les rapports développement durable des années précédentes sur **www.pessac.fr**

Ce rapport est aussi le vôtre !
Une suggestion ? Un commentaire ?
Écrivez à la direction de la transition écologique et des bâtiments
accueil-dteb@mairie-pessac.fr

L'AGENDA des solutions durables de Pessac

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_042

Objet : Rapport d'orientations budgétaires - exercice 2026 - débat

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise qu'il comporte les informations suivantes :
1 – Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
2 – La préparation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recettes d'investissement et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

3 – Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations fixées au 1°, 2°, 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En outre, le rapport comporte, dans les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne présente donc pas de caractère décisionnel.

La première partie du rapport est consacrée au contexte économique et financier national.

Ensuite, seront abordées la situation des finances de la Ville et les orientations pour 2026 et les années suivantes.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2313-1 et l'article D.2312.3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les communes de plus de 3 500 habitants,
Vu la présentation du rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que ce débat doit avoir lieu en Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 de la Ville de Pessac.

Il est pris acte du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Ville de
PESSAC

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET PRIMITIF 2026

Préambule

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil municipal, dans une période de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il permet de faire état des principaux indicateurs financiers de la commune et d'étudier sa situation financière.

Il se fonde sur un atterrissage budgétaire de l'exercice 2025 estimé.

L'adoption, au plus tard le 30 juin 2026, du Compte Financier Unique 2025 (CFU), document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable), viendra préciser cet atterrissage. Il permettra d'ajuster les inscriptions budgétaires 2026 en intégrant les reports et résultats 2025.

Le budget 2026 est élaboré dans un environnement caractérisé par une instabilité durable des équilibres économiques et financiers, qui impose à la collectivité anticipation, rigueur et capacité d'adaptation.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Partie 1 – Contexte économique et financier

1.1 Un environnement international marqué par l'incertitude

L'économie mondiale demeure résiliente mais fragilisée par des tensions géopolitiques persistantes et un climat commercial plus conflictuel.

La croissance mondiale ralentirait légèrement, passant de 3,3 % en 2024 à 3 % en 2025 puis 3,1 % en 2026 (FMI). L'inflation mondiale reculerait progressivement (5,8 % en 2024, 4,2 % en 2025, 3,6 % en 2026), sous l'effet notamment de la détente des prix de l'énergie.

Les droits de douane élevés et les tensions commerciales entretiennent cependant des pressions inflationnistes. Le prix du pétrole, après de fortes variations, s'établit autour de 60 dollars le baril.
Aux États-Unis, la croissance résiste malgré un ralentissement du marché du travail. L'inflation maîtrisée a permis à la Réserve fédérale d'abaisser son taux directeur fin 2025.

En zone euro, l'inflation reste proche de la cible de la Banque centrale européenne (environ 2 %). L'euro s'établit à 1,19 dollar début février 2026. Toutefois, la compétitivité européenne demeure fragilisée par les tensions commerciales et les conséquences durables de la crise énergétique.

La volatilité économique est devenue un paramètre durable, et non plus conjoncturel. Les collectivités doivent désormais construire leurs trajectoires financières dans un contexte d'incertitude structurelle.

1.2 Une économie française sous contrainte

Alors que l'année 2025 s'achève sur un bilan contrasté, 2026 s'annonce comme une année charnière pour l'économie française et mondiale.

Freinée par les mesures commerciales américaines et le climat d'incertitudes budgétaires prolongé, la croissance de l'économie française atteindrait +0,9 % en 2025. Elle augmenterait à +1,0 % en 2026, tirée par la reprise de la demande intérieure.

L'inflation totale s'établirait à 1 % en moyenne annuelle en 2025. Elle pourrait se stabiliser à ce chiffre et s'élever à +1,3 % en 2027, une des plus faibles d'Europe. C'est essentiellement lié au recul du prix de l'énergie. Mais ceci pourrait constituer l'une des problématiques de l'année prochaine.

En effet, puisque la France a une inflation bien en-dessous de la moyenne de la zone, cela signifie que la politique monétaire de la BCE sera probablement trop restrictive pour l'Hexagone.

On pourrait envisager deux conséquences néfastes : un frein à la croissance (les taux d'emprunts réels étant trop élevés pour inciter l'investissement) et un risque de déflation.
Depuis fin 2025, la reprise modérée de l'immobilier se confirme, et semble concerner l'ensemble du territoire.

La dette publique
La question de la soutenabilité de la dette publique française sera au cœur des débats en 2026.
En 2025, le solde public devrait s'établir à –5,4 % du PIB, en légère amélioration par rapport à 2024 (+0,4 point), principalement sous l'effet de mesures fiscales ayant accru les prélèvements obligatoires.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

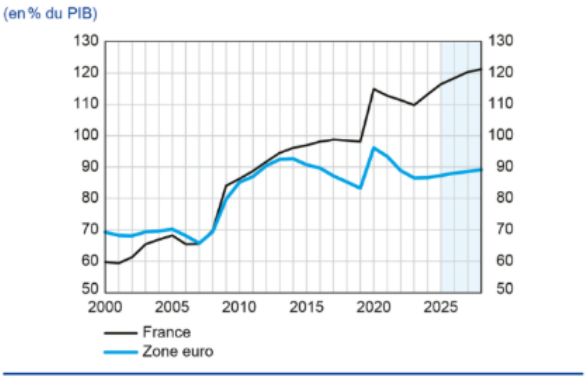
Toutefois, la progression des dépenses publiques, notamment la charge d'intérêts, ainsi que la baisse de certaines recettes, limitent l'ampleur du redressement engagé.

En 2026, le déficit demeurerait élevé (–4,7 % du PIB) et ne reviendrait sous le seuil des 3 % qu'à l'horizon 2029 selon la trajectoire affichée par le Gouvernement. Certains scénarios évoquent néanmoins un risque de dérapage autour de 5 %, en cas d'instabilité politique ou de sous-réalisation des mesures prévues.

Dans ce contexte, la dette publique poursuivrait sa progression pour atteindre près de 119 % du PIB, voire 120 % à l'horizon 2028, un niveau nettement supérieur à la moyenne de la zone euro (environ 82 % à 90 % du PIB). La France figurerait ainsi parmi les États les plus endettés de l'Union européenne.
La récente dégradation de la note souveraine par les agences Fitch et Standard & Poor's constitue un signal de vigilance pour les marchés financiers. Elle pourrait se traduire par une augmentation durable des taux d'emprunt et, par conséquent, par un renchérissement de la charge d'intérêt pour l'État comme pour les collectivités territoriales.

Dans ces conditions, le redressement des comptes publics impliquera un effort prolongé et structurel, dont les collectivités seront nécessairement parties prenantes.

Graphique 13 : Dette publique en France et en zone euro

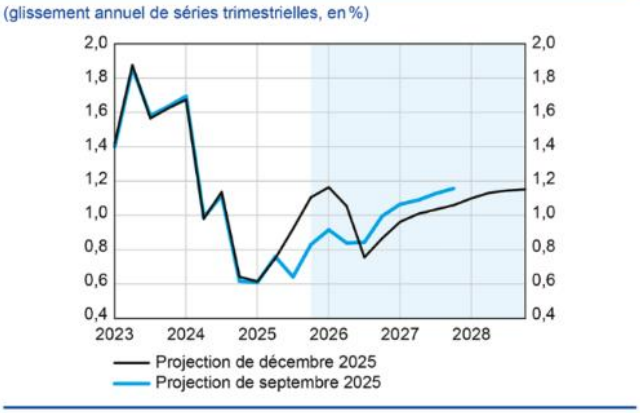


Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2024, projections Banque de France et Eurosystème sur fond bleuté.

La croissance du PIB réel

L'activité connaît un ralentissement légèrement plus marqué en 2025 et une reprise serait plus graduelle en 2026 et 2027 que dans les projections précédentes.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel



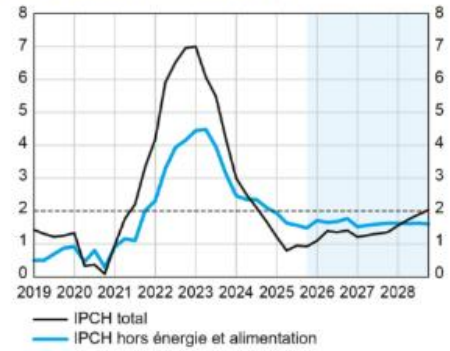
Sources : Insee jusqu'au troisième 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

L'inflation resterait durablement sous le seuil des 2 %.
Au mois de mai 2025, l'inflation IPCH s'établit à 0,6 % en glissement annuel, après 0,9 % au mois d'avril 2025. De son côté, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) se situe à 1,5 % en glissement annuel au mois de mai 2025, après 1,9 % en avril 2025.
Ce taux influe de façon importante sur celui retenu pour la revalorisation des bases fiscales communales.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

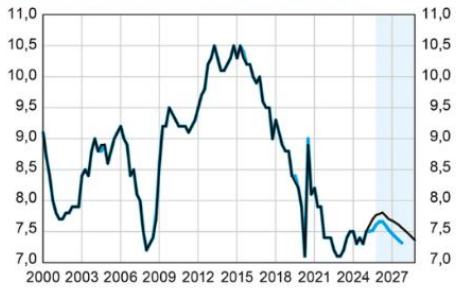
Sources : Insee jusqu'au 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

.

Le taux de chômage augmenterait légèrement à 7,8 % en 2026 avant de redescendre à 7,6 % en 2027.

Graphique 8 : Taux de chômage

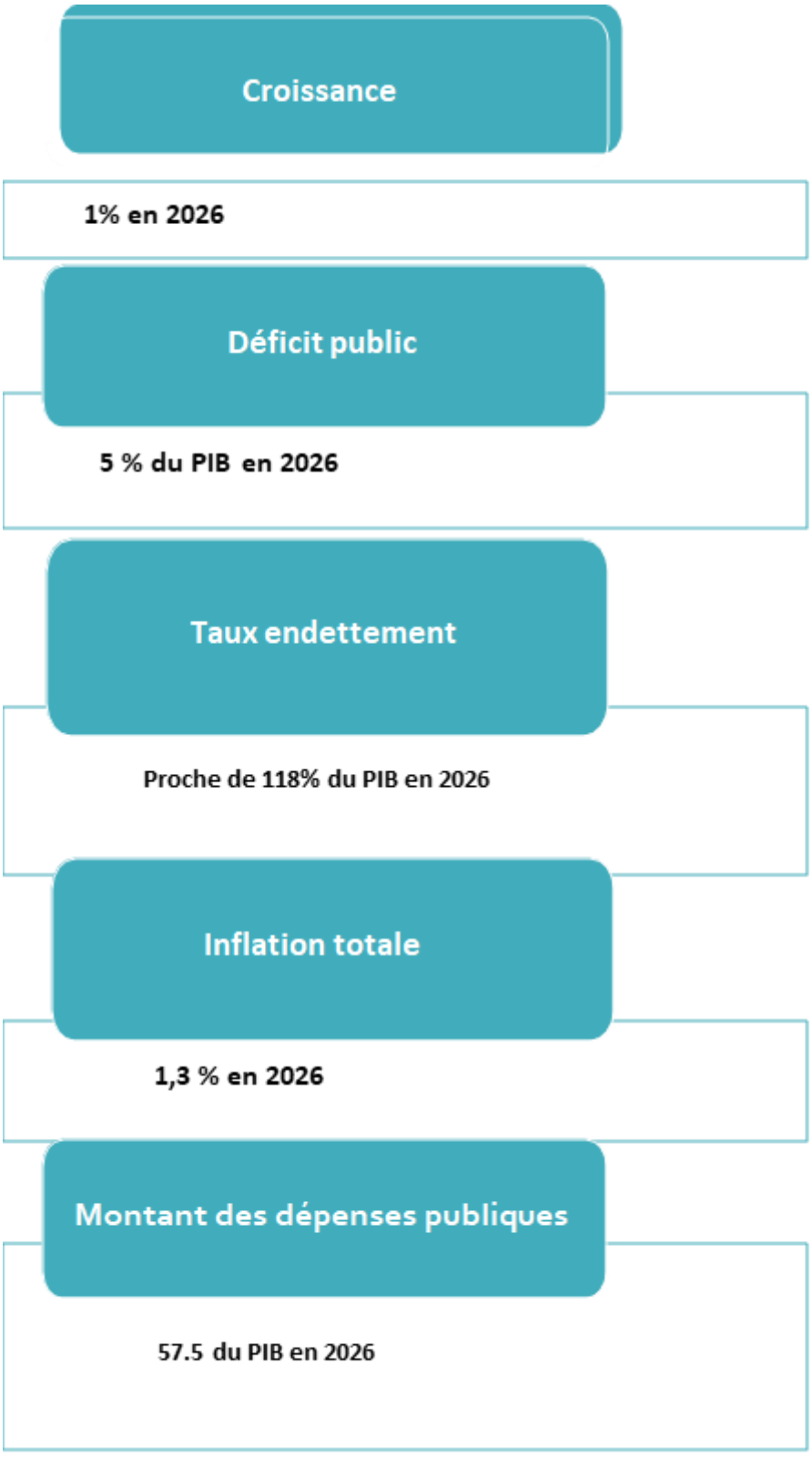
(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Les perspectives de ratios de la France en 2026



Le Haut Conseil des finances publiques saisi le 2 octobre 2025 des prévisions macroéconomiques et de finances publiques inscrites dans les projets de loi de finances, a rendu son avis le 14 octobre dernier.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Les prévisions soumises au Haut Conseil tablent sur une croissance de 0,7 % en 2025) puis 1,0 % en 2026 (revue en baisse de 0,2 point), et sur un déficit public de 5,4 points en 2025 puis 4,7 points de PIB en 2026. Le Haut Conseil relève un possible relâchement de la cible de déficit pour 2026.
Pour 2026, le Haut Conseil considère que le scénario économique qui lui a été soumis repose sur des hypothèses optimistes.
La prévision de croissance n'est que juste au-dessus de celle retenues par la majorité des économistes, à 1 % contre 0,9 %.
Le projet retient une reprise de la demande volontariste au regard du climat général d'incertitude, en particulier pour l'investissement des entreprises. La prévision d'inflation (1,3 %) est plausible tandis que celle de masse salariale (2,3 %) est un peu haute.

La hausse très modérée prévue pour les dépenses publiques (+0,2 % en volume) est une cible très ambitieuse au regard du passé, alors que certains postes comme les crédits pour la défense progresseraient fortement.
Au total, la prévision de solde public pour 2026 soumise au Haut Conseil est fragilisée par un scénario économique volontariste et surtout, par le risque de sous-réalisation ou simplement d'absence des mesures de recettes et d'économies affichées.

En tout état de cause, le Haut Conseil souligne qu'il est indispensable de poursuivre dans la durée l'effort de redressement des comptes.

La réduction du déficit public implique un effort prolongé et significatif. Les collectivités territoriales seront durablement mises à contribution.

1.3 Un cadre budgétaire national instable

Faute d'adoption du budget avant le 31 décembre 2025, une loi spéciale a été promulguée afin d'assurer la continuité de l'État en 2026. Elle autorise la perception des impôts existants, la reconduction des crédits 2025 pour les services votés et le recours à l'emprunt.

Le PLF 2026, définitivement adopté le 2 février après recours à l'article 49-3, vise un effort important de redressement des comptes publics.

Pour les collectivités territoriales, les principales mesures traduisent un resserrement de leurs capacités financières :

- la dotation globale de fonctionnement est stabilisée au niveau de 2025 ;
- le mécanisme de précaution initialement envisagé pour les communes est finalement retenu par Conseil constitutionnel ;
- le Fonds vert est réabondé mais demeure en baisse ;
- la baisse de la compensation de la réduction des valeurs locatives industrielles est maintenue
- le taux d'actualisation des valeurs locatives pour 2026 est fixé à 0,8 % ;
- la hausse des cotisations CNRACL se poursuit (+12 points entre 2024 et 2028).

Ces éléments traduisent un contexte de contribution accrue des collectivités à l'effort de redressement national. La pression sur les budgets locaux ne relève plus d'une hypothèse mais d'une trajectoire installée. La réduction des marges de manœuvre devient structurelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

1.4 Le modèle de financement des collectivités locales impacté durablement

La Commission européenne continue de recommander à la France de poursuivre ses réformes économiques et notamment la réduction de sa dette publique et plus largement de ses dépenses.
Tout pays membre de l'Union Monétaire Européenne doit en effet se conformer ou tendre à se conformer aux critères de convergence qui imposent notamment :

- Une maîtrise de l'inflation
- Une dette publique inférieure à 60% du PIB
- Un déficit public de 3 % du PIB maximum

Le PLF 2026 a dont été construit pour réaliser un effort urgent. Il a été présenté pour renouer avec une trajectoire budgétaire soutenable, qui préserverait les conditions de financement et permettrait à terme de stabiliser, puis de réduire l'endettement national.

Les principales mesures figurant dans la Loi de Finances 2026 et concernant les collectivités locales sont les suivantes :

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement est stabilisé au niveau de 2025.
- La création du FIT [fonds d'investissement pour les territoires qui devait regrouper : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)] est supprimée.
 Le fonds vert a été légèrement réabondé mais il est en nette baisse par rapport à 2025.
- Une baisse de 19,3 % de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels (PSR VLEI).
- La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.
- Le taux retenu pour l'augmentation des valeurs locative en 2026 est de 0,8%.
- En 2025 seul l'axe 1 d'atténuation (« Lutte contre le changement climatique ») devait obligatoirement être pris en compte pour l'analyse des comptes 2024 du Compte Administratif. À partir de 2026, et pour l'adoption du CFU (Compte Financier Unique) l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte dans les annexes des comptes 2025. Les autres axes seront intégrés à partir de 2027-2028.
- Les efforts afin de trouver une trajectoire de retour à l'équilibre de la CNRACL en augmentant le montant des cotisations sont maintenus.

Les collectivités sont confrontées simultanément à :

- une progression mécanique de certaines dépenses (personnel, cotisations),
- une dynamique fiscale moins favorable,
- un environnement financier susceptible d'augmenter le coût de l'emprunt,
- une réduction progressive des leviers nationaux de soutien.

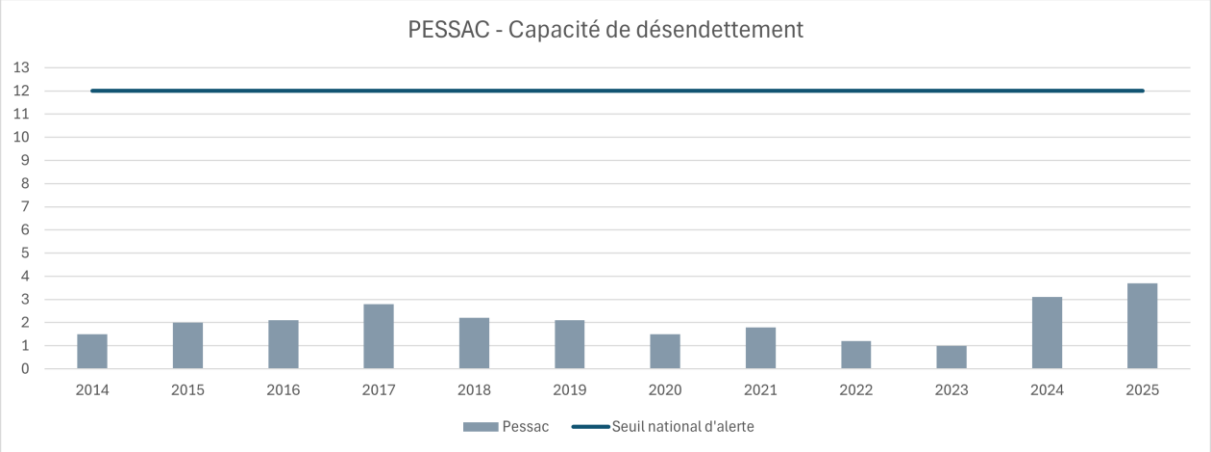
La période actuelle marque un changement de cycle : la logique d'expansion budgétaire laisse place à une logique de consolidation, de sélectivité et de priorisation des politiques publiques.

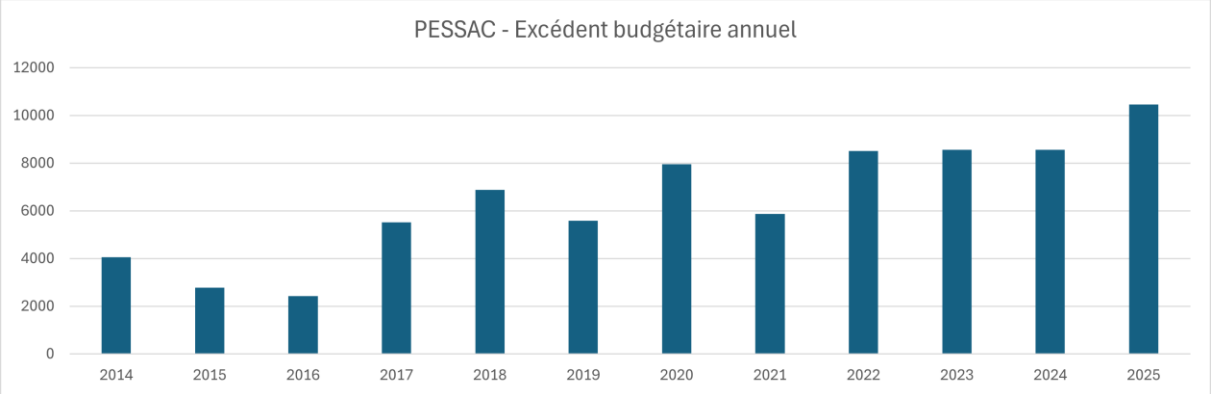
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

1.5 Pessac s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle maitrisée

La ville de Pessac, après avoir affronté des évènements économiques et politiques inédits et de grande ampleur, va entrer dans une période d'incertitudes encore plus importante.
Les décisions de l'Etat et la conjoncture économique qui se profilent vont accentuer la réduction des marges de manœuvre : augmentation du taux de CNRACL, fluctuation des taux d'intérêts, diminution des bases de Taxe d'habitation, évolution moins dynamique des droits de mutation et de la taxe d'aménagement…

Dans ce contexte exigeant, la Ville de Pessac conserve une situation financière saine, fruit d'une gestion maîtrisée et d'efforts constants durant les précédents exercices budgétaires.





L'analyse des équilibres financiers sur la période 2014-2025 met en évidence une maîtrise particulièrement solide et continue de la trajectoire budgétaire de la Ville. Les excédents de fonctionnement connaissent une progression globale marquée, passant d'environ 4 M€ en 2014 à plus de 10 M€ en 2025, soit un niveau historiquement élevé, traduisant la capacité de la collectivité à dégager des marges de manœuvre croissantes. Dans le même temps, la capacité de désendettement est restée constamment très en deçà du seuil d'alerte fixé à 12 années, oscillant à des niveaux particulièrement faibles, y compris dans un contexte de reprise de l'investissement. Cette double dynamique confirme un modèle financier vertueux : l'augmentation régulière de l'autofinancement permet de soutenir un programme d'investissement ambitieux sans recours excessif à l'emprunt ni dégradation des équilibres. Ainsi, la Ville démontre sur la durée sa capacité à investir fortement tout en maîtrisant strictement son endettement, garantissant la soutenabilité de sa stratégie budgétaire.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Elle peut ainsi anticiper et conserver un cap ambitieux : la ville préserve sa capacité d'action sans différer ses engagements.

La Ville renforce sa démarche d'adaptation à l'instabilité climatique et met en œuvre tous les outils à sa disposition pour agir en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique ou pour agir en matière de développement durable.

La municipalité fait le choix volontariste de maintenir le rythme de réalisation des investissements prévus au PPI, par la poursuite des opérations majeures du mandat, et de consolider ses engagements en faveur de la transition écologique et de la performance énergétique de son patrimoine.

Le travail partenarial se poursuit :

- avec Bordeaux métropole sur des opérations d'envergure telles que le Programme de renouv ellement urbain de Saige en lien avec Domofrance, l'opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno campus, le contrat de codéveloppement …et ses différents plans d'actions : mobilité, vélos, déchets, climat, millions d'arbres ….
- Le contrat de ville qui intègre les dimensions économique, urbaine, sociale et citoyenne pour les quartiers pessacais de Saige, de la Châtaigneraie-Arago et du Haut Livrac inscrits dans la géographie prioritaire 2024-2030
- La Caisse d'allocations Familiales et le déploiement de la convention territoriale globale

La Ville continue à solliciter le maximum de subventions auprès de tous ses partenaires.

Cependant, elle reste attentive quant aux décisions de l'Etat à venir en anticipant et présentant un budget responsable, tout en respectant son engagement de ne pas augmenter les taux locaux d'imposition et de maintenir le montant de la subvention au CCAS.

Dans un contexte international marqué par de fortes incertitudes, une attention particulière doit être portée à l'évolution des coûts énergétiques, notamment sur le gaz et les produits pétroliers. Contrairement à la période récente marquée par une tension généralisée sur l'ensemble des énergies, les signaux actuels laissent entrevoir une pression plus ciblée, susceptible d'impacter significativement les charges de fonctionnement des collectivités, en particulier pour celles présentant une dépendance au gaz. Les premières évolutions observées font apparaître une hausse sensible des prix, avec un coût d'approvisionnement pouvant atteindre des niveaux nettement supérieurs à ceux constatés précédemment. Si l'impact budgétaire global reste à ce stade à consolider, cette situation constitue un point de vigilance majeur et dont les effets devront être pris en compte lors de la préparation du Budget Supplémentaire. La Ville intègre ainsi ce risque dans son pilotage financier, afin d'adapter, le cas échéant, sa trajectoire budgétaire et préserver ses équilibres dans un environnement énergétique redevenu incertain.

Elle aborde 2026 avec trois principes structurants :

1. Responsabilité financière : maintien de l'équilibre et absence d'augmentation des taux locaux
2. Stabilité sociale : maintien du niveau de subvention au CCAS et au tissu associatif local
3. Ambition maîtrisée : poursuite des investissements inscrits au PPI et engagements en matière de transition écologique

La Ville fait ainsi le choix d'anticiper plutôt que de subir, en intégrant dès l'élaboration budgétaire des marges de sécurité face aux évolutions possibles du cadre national.

C'est dans ce contexte exigeant que la Ville présente pour 2026 un programme d'investissement maintenu et ciblé.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Partie 2 - Pessac tient le cap : 4 Finalités, 4 engagements

Les actions et projets présentés ci-dessous s'inscrivent dans la continuité du mandat précédent, et seront complétés par les priorités nouvelles qui ont fait l'objet d'engagement lors de la période de campagne électorale.

Ayant réussi à préserver sa situation financière par des efforts collectifs qui ont permis de faire face aux différentes crises, la Ville reste vigilante dans ses prévisions, tout en maintenant ses objectifs responsables, ambitieux, un haut niveau de service et son soutien auprès des plus fragiles.

Pessac va s'appuyer sur les outils qu'elle a mis en place pour élaborer son budget qui lui garantissent plus de robustesse et de visibilité.

Pessac avait fait le choix d'une **mise en perspective pluriannuelle de ses actions**, pour donner sur une période de long terme encore plus de force à ses engagements pris auprès des Pessacais, et les inscrire dans un calendrier préétabli.

En début de mandat, les engagements pluriannuels de la Ville ont été consolidés, programmés et structurés, concrétisant ainsi les ambitions politiques municipales.

La Ville a poursuivi ses travaux de planification et de pilotage de ses politiques publiques :

- La Ville s'est ainsi dotée d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) et l'a assorti d'un Plan pluriannuel de Fonctionnement (PPF) en 2024
- La Ville a contractualisé avec Bordeaux métropole les projets structurants pour le territoire pessacais dans le cadre des contrats de codéveloppement, ces contrats ont été renouvelés dans le cadre des CODEV 6
- La Ville a communiqué sur les critères d'octroi de subventions aux associations.
- Elle inscrit chacune de ces actions dans le cadre de ses objectifs en matière de développement durable et a formé ses dirigeants et responsables de services.

Et elle réaffirme son engagement pour une écologie du quotidien mise en œuvre durant toutes ces dernières années, et plus particulièrement par les actions suivantes :

- Le Plan Vélo,
- Le Plan bien-être animal,
- Les Actions de participation citoyenne,
- Le Plan Eco-Cité
- Le Schéma Directeur d'Aménagement Nocturne

La Ville confirme ses engagements en termes d'objectifs socialement et environnementalement responsables, véritables boussoles de l'action municipale, qui conduira à l'élaboration de l'Agenda des Solutions durables dont les principaux axes sont portés par les Objectifs de Développement Durable (ODD), comme les achats socialement et écologiquement responsables ou son schéma d'aménagement nocturne.

La Ville a mis en œuvre le plan ECOCITE en réponse à la crise énergétique et permettant ainsi de poursuivre l'action déjà entamée par la Ville dans ce domaine.

La Ville développe la participation citoyenne de proximité avec les ateliers « j'agis pour mon quartier ». La municipalité de Pessac considère que les collectivités jouent un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique. Pour améliorer ses performances face aux enjeux écologiques, Pessac a

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

choisi une **démarche de budgétisation verte** pour mesurer sa contribution, piloter sa trajectoire et ajuster ses actions.

Le budget est le premier levier d'une transformation orientée vers la durabilité. Déjà supports de l'Agenda des Solutions Durables et du Plan d'actions 2017/2020, les Objectifs de développement durable (ODD) ont fourni le cadre d'évaluation des politiques publiques de Pessac.

Les orientations budgétaires de la ville de Pessac traduisent l'affirmation d'une volonté politique continue et d'une démarche globale depuis de nombreuses années pour lutter contre le réchauffement climatique et le déclin de la biodiversité par l'atteinte des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) rassemblés dans les 4 finalités de notre Agenda des Solutions Durables : climat, nature et biodiversité, mieux vivre la ville ensemble, modes de production et consommation responsables.

Le dialogue budgétaire et la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires s'articulent donc autour des quatre grandes finalités pour la transition écologique de Pessac afin de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique municipale au regard du développement durable.

ENGAGEMENT#1

Renforcer la qualité du lien social, promouvoir les échanges, la solidarité, pour une ville tolérante et bienveillante envers celles et ceux qui ont en le plus besoin au regard des défis climatiques

L'Engagement#1 rassemble les actions de Pessac visant à :

- lutter contre la pauvreté, les inégalités, et à favoriser l'accès aux services de bases (ODD 1 et 10), à une éducation équitable, gratuite et de qualité, notamment par la construction et à l'amélioration des infrastructures éducatives (ODD 4)
- promouvoir l'égalité entre les sexes (ODD 5)
- inciter au développement d'opportunités de formation et d'emploi (ODD 8)
- améliorer les réseaux et infrastructures de la ville (logement, mobilité, espaces publics…) tout en réduisant leurs impacts environnementaux (ODD 11), et en assurant prévention, sécurité et justice (ODD 16)

Ces actions sont coconstruites dans le cadre de dispositifs partenariaux pilotés et/ou coordonnés par la ville permettant d'ajuster l'action municipale au plus près des besoins du plus grand nombre des citoyens (ODD 17).

Renforcer la cohésion sociale et la solidarité

À travers ses politiques sociales, éducatives, culturelles et de prévention, la Ville agit pour renforcer les solidarités et maintenir un tissu social vivant, sécurisé et inclusif. Les actions suivantes en illustrent la diversité.

Ouverture d'un lieu d'accueil pour SDF : Le Répit

Ouvert depuis le 24 février 2025, Le répit est un accueil de jour pour SDF contribuant à favoriser leur santé (accès à des douches et WC) se poser, se reposer mais également prendre une collation. Leurs demandes de démarches administratives sont prises en compte. Leurs animaux sont accueillis, des croquettes, collier et laisse sont à leur disposition.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Un travail avec les associations partenaires est développé, aussi le Samu social et la PASS de Bagatelle viendront régulièrement faire des permanences sur le site. Le CCAS maintien les maraudes à la gare les mercredis soir avec l'association Imagine Demain.

Lutte contre l'isolement

La Ville et le CCAS développent de nombreuses actions en faveur du bien-vieillir :

- accueil inconditionnel à la Maison des seniors ;
- développement d'activités intergénérationnelles ;
- organisation d'ateliers de prévention pour le maintien de l'autonomie ;
- mise en place du rendez-vous des aidants.

Des ateliers de lutte contre la fracture numérique sont également proposés, animés par des jeunes en service civique dans le cadre d'un partenariat avec Unis-Cités.

Accompagnement social des habitants du quartier de Haut Livrac

La priorité a été portée sur les besoins des enfants. Les services périscolaires et extrascolaires couvrent le quartier et sont utilisées par les familles. La Ville a souhaité renforcer l'accompagnement éducatif des enfants et, à travers le programme de réussite éducatif, favoriser la réussite scolaire des élèves du primaire et secondaire. La Ville a pour cela conventionné avec l'association Cap d'Agir. Les enfants accompagnés par l'association sont orientés par les partenaires sociaux et éducatifs du quartier via le Programme de Réussite Educative. Ils sont scolarisés dans les écoles élémentaires du quartier : Joliot Curie et Roland Dorgelès et le collège de l'Alouette. A compter de janvier 2025, c'est une quarantaine d'enfants qui seront accompagnés. Sur ce quartier, la plateforme des services assure une permanence hebdomadaire et l'association Thé O'Bulles a organisé 5 « Cafés des Habitants » qui ont permis aux participants d'échanger sur leur vision du quartier et leurs attentes.
L'année 2026 doit permettre d'engager une réflexion, avec le concours du Centre Social de la Chataigneraie Arago, sur la réouverture d'un lieu d'accueil de type « centre social » pour les habitants du quartier du Haut Livrac.

Soutien aux centres sociaux

La ville de Pessac apporte un soutien important à ses 2 centres sociaux de Saige et de la Châtaigneraie-Arago. Ils sont tous les deux implantés dans de grands QPV, à l'écoute et en accompagnement de familles, d'enfants et de jeunes souvent en forte précarité.
Depuis 2014, elle a déjà fortement augmenté son soutien à ces 2 centres sociaux et en 2025 elle leur a accordé un soutien financier supplémentaire de 50 000 € par centre, qu'elle choisit de reconduire en 2026.
Elle décide même d'accorder en plus de ces 50 000 € reconduits, un soutien spécifique supplémentaire au centre social de la Châtaigneraie-Arago pour poursuivre le rééquilibrage entre les 2 centres et pour tenir compte dans ce quartier de la présence très importante d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes (indice jeunesse à 2,8 ce qui en fait le quartier le plus jeune des 23 QPV de la métropole bordelaise).

Extension des horaires Lecture publique et requalification de la médiathèque J. Ellul

La médiathèque constitue l'équipement culturel de proximité le plus fréquenté de la Ville. Environ 10 000 Pessacais disposent d'une carte active, et la fréquentation est encore plus importante si l'on prend en compte les participants aux nombreuses actions culturelles proposées tout au long de l'année.
Plus de 250 événements culturels et pédagogiques sont ainsi organisés chaque année : expositions, ateliers, conférences, spectacles, rencontres et temps de médiation.
L'évolution des pratiques culturelles et des modes de vie conduit cependant à adapter le fonctionnement des bibliothèques : horaires plus souples, diversification des services et des collections, accueil de nouveaux publics.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Le projet de requalification de la médiathèque Jacques-Ellul, prévu sur trois ans, répond à trois objectifs principaux :

- étendre et adapter les horaires d'ouverture, notamment avec une ouverture dominicale durant la période hivernale ;
- proposer de nouveaux espaces, conformes aux recommandations nationales pour ce type d'équipement ;
- développer de nouveaux services et dispositifs, permettant aux usagers de bénéficier d'une expérience plus autonome et personnalisée.

La transformation se poursuivra jusqu'en 2027, avec notamment la création de nouveaux espaces dédiés à la bande dessinée, à l'image et au son, ainsi qu'un jardin de lecture.

Pavillon de la Musique et des Arts : le projet prend forme

1800 m2 de plancher, des espaces de pratiques collectives et individuelles, d'autres dédiés à la batterie et aux percussions, une grande salle pour l'école de musique, des studios de répétition et d'enregistrement, ainsi qu'une nouvelle salle d'exposition, et des locaux communs. Prenant le parti de réhabiliter, en le rénovant en profondeur, un bâtiment existant, l'immeuble Pompidou dans le parc du même nom, Pessac évite l'artificialisation de surfaces supplémentaires. L'un des impératifs imposés au constructeur est d'ailleurs la préservation des arbres existants. Obligation de recourir à l'énergie solaire, emploi de matériaux biosourcés, exigence d'une consommation énergétique au moins 20% en dessous des normes en vigueur, végétalisation, réemploi, dans la mesure du possible, de matériaux issus de démolitions… La haute performance environnementale des équipements municipaux est le trait commun des projets du mandat.

Organisation de manifestations d'accès à l'emploi, job dating (coup de boost, SEEPH, Jobs d'été...) pour les personnes valides et en situation de handicap : La ville de Pessac poursuit son engagement à faciliter l'accès à l'emploi durable, à la formation des personnes en situation de demandes d'emploi de la commune. Pour cela un travail partenarial associant France Travail, la mission locale des Graves et le PLIE DES Sources est mené pour développer diverses actions ou déployer divers dispositifs sur le territoire. Cette dynamique permet d'outiller le demandeur d'emploi pour progresser dans son projet professionnel et sa rencontre avec les entreprises. Dans le cadre des actions développées, de nombreuses manifestations sont organisées pour permettre une rencontre directe du demandeur d'emploi avec l'entreprise. Ces rencontres ont pour objectifs non seulement de permettre à l'usager de se présenter directement auprès d'un panel d'entreprises mais aussi cela permet à l'entreprise de tester d'autre méthode de recrutement pour aller vers un recrutement sans CV ET Lettre de motivation mais plutôt vers un recrutement sur le savoir être et faire du candidat. Chaque année une 15 aine d'évènements de cet ordre sont organisés sur la commune. Au-delà de ces évènements, la ville coordonne le réseau des acteurs de l'emploi du territoire, avec, notamment la mise en place des petits déjeuners emploi mensuels pour l'ensemble des partenaires. Pour 2026, la ville renforce l'action emploi dans les QPV en pilotant le réseau des acteurs de l'emploi du PRU de Saige.

Convention Territoriale Globale (CTG)

En 2025, la CTG actuelle est arrivée à mi-parcours. Ses 3 axes sont :

Axe 1 : Favoriser une offre et des conditions d'accueil adaptées et inclusives pour les familles

Axe 2 : Soutenir la fonction parentale

Axe 3 : Promouvoir l'accès aux droits (sociaux, culturels, sportifs, santé), la citoyenneté et favoriser la cohésion sociale. L'année de travail a été consacrée à l'évaluation intermédiaire des actions et) l'accompagnement des chargés de coopération. L'année 2026 va permettre d'établir un bilan final partagé et de préparer la prochaine CTG 2027/2031. L'enjeu de cette nouvelle convention sera de mieux la positionner par rapport aux autres contrats structurants du territoire (PEDT, Contrat de Ville, ABS…) afin de la rendre plus efficace. Ainsi, les calendriers de déploiement de la CTG et du PEDT seront mis en commun ainsi que leurs instances de gouvernances.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Vidéoprotection - mise en place de la phase 5

En continuité de la phase 4 couvrant les secteurs du carrefour de l'Alouette, Pasteur et Jaures pour notamment prévenir les cambriolages, la phase de déploiement n°5 prévoit que des caméras soient installées en parallèle de la rue Nancel Pénard jusqu'à Madran. Le Ville pilote ainsi un périmètre de surveillance pour les véhicules entrant et sortant de la commune (sortie 13 de la rocade). Les caméras nomades déjà installées permettent la lecture des plaques d'immatriculation et la vidéo verbalisation.

Développer les mobilités douces

La Ville poursuit en 2026 le déploiement de sa politique en faveur des mobilités actives, avec des aménagements concrets visant à renforcer la place du vélo dans les déplacements du quotidien. Ainsi, 5 kilomètres de voirie seront réaménagés pour améliorer les continuités cyclables, notamment dans les secteurs de Laugaa, Magellan, l'avenue de Beutre et Noës. Cet effort s'accompagne du développement des équipements de stationnement, avec l'installation de 20 nouvelles places d'arceaux vélos, en particulier à proximité de la gare de Pessac centre, contribuant à favoriser l'intermodalité. Par ailleurs, la Ville poursuit le maillage de ses infrastructures de mobilité électrique avec la mise en service de trois nouvelles bornes de recharge au sein de sites structurants (forêt du Bourgailh, stade nautique, parc de Cazalet). Ces actions, inscrites dans la durée, traduisent la volonté municipale de proposer des alternatives crédibles à l'usage de la voiture individuelle et de soutenir les pratiques de mobilité durable sur l'ensemble du territoire.

Permettre l'épanouissement individuel et collectif

La ville a la volonté de créer les conditions d'un cadre de vie de qualité, d'encourager les initiatives qui transforment durablement les quartiers et de veiller au bien-être de celles et ceux qui font vivre le service public. Les actions suivantes en témoignent.

PRU de Saige "Quartiers de demain"

La ville de Pessac a été lauréate parmi 10 autres communes de la consultation internationale « Quartiers de demain » lancée par le GIP EPAU en 2024. Cette consultation portant sur les quartiers d'habitat social a pour but de réaliser 10 projets démonstrateur de la transition écologique et solidaire. Associée à Domofrance et en partenariat avec Bordeaux Métropole, la ville de Pessac a proposé le projet de changement d'usage de la Tour 8 du quartier de Saige et le réaménagement de la coulée de verte. Ce projet a été retenu en raison du caractère novateur du changement d'usage d'une tour des années 70 réalisée par Jean Dubuisson pour laquelle il y a à la fois des enjeux architecturaux, techniques (fluides et acoustiques), financiers et juridiques et la complexité de réaliser une coulée verte de manière séquencée en fonction de l'avancement des travaux.

La consultation a permis à trois équipes d'architectes et d'ingénieurs dans le cadre d'un dialogue compétitif d'être challengée pour parvenir au meilleur projet possible. De plus, un jury citoyen de 20 personnes a été associé au processus de consultation et de décision puisque 2 représentants prendront part aux débats avec les services de l'Etat, de Bordeaux-Métropole, de Domofrance et de la ville. Le 7 octobre 2025, le jury a désigné le lauréat : l'équipe de Dominique Perrault Architecture associée à SBL.

Dispositif Santé-Prévoyance et Mutuelle- santé pour les agents municipaux

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale instaure une responsabilité de l'employeur public territorial vis-à-vis de la couverture des risques prévoyance et santé de ses agents.

La prévoyance est un contrat d'assurance qui permet une compensation financière de la perte de salaire en cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou à un accident subi dans le cadre de la vie privée pour les agents titulaires ou contractuels. La Ville de Pessac a fait le choix d'une participation financière significative afin que le dispositif proposé permette au plus grand nombre d'adhérer.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Depuis le 1er janvier 2026, la ville a renouvelé le marché de prévoyance en laissant la possibilité à chaque agent d'adhérer librement sans imposer une adhésion obligatoire.
Depuis octobre 2013, la ville et le CCAS de Pessac participaient déjà à la prise en charge du risque santé avec le dispositif de labellisation pour les agents afin de leur laisser une liberté de choix et de niveau de garantie pour leur complémentaire santé parmi les organismes dont les contrats sont labellisés. La réglementation rend le dispositif obligatoire à compter du 1er janvier 2026 avec un panier de soins minimum.
Sur la base d'un riche dialogue social et des retours d'un questionnaire à destination des agents, la labellisation est reconduite, laissant ainsi le choix aux agents de retenir le contrat labellisé le plus adapté à leurs besoins.

Promouvoir une citoyenneté active et innovante

La ville favorise la création d'espaces de participation, de dialogue et d'engagement, permettant aux habitants de contribuer aux décisions publiques et à la vie collective du territoire. Les initiatives suivantes en illustrent les différentes formes.

PEDT 2022-2025 - Conforter la démarche concertée et participative
Outil de sensibilisation à la vie démocratique et citoyenne à destination des enfants, le Conseil Municipal des Enfants (CME) a été créé en 1991. Le positionnement du CME durant l'ensemble des temps périscolaires municipaux représente pour la Ville et pour le public concerné (enfants scolarisés du CP au CM2) un véritable enjeu en termes d'éducation à la citoyenneté. Ainsi intégré aux projets pédagogiques des accueils périscolaires, le dispositif revisité poursuit les objectifs suivants : - accompagner les enfants à devenir des citoyens de demain, critiques et ouverts au monde qui les entoure ;- éveiller les plus jeunes aux pratiques démocratiques et au fonctionnement de la Ville ;- favoriser les échanges entre l'équipe municipale adulte et les enfants élus des écoles, sur la base de rencontres semestrielles ;- renforcer les pratiques autour de la citoyenneté sur l'ensemble des temps municipaux pour une meilleure cohérence éducative. Durant l'année scolaire, 2 thèmes de réflexion sont proposés aux enfants scolarisés dans l'ensemble des écoles élémentaires pessacaises pour être ensuite abordés durant les temps périscolaires. Pour 2024-2025, les thématiques mises en avant sont « embellir la Ville » et « la place de l'animal dans la Ville ». Pour chacune de ces thématiques sont organisées une séance d'intronisation suivie d'une séance plénière.

Conforter et étendre les services publics à Magonty
La Ville engage une opération structurante visant à conforter et développer l'offre de services publics de proximité dans le quartier de Magonty. Ce projet combine la rénovation de la mairie de quartier, la création d'un poste de police municipale et des travaux au sein du groupe scolaire. Il s'agit de renforcer simultanément la qualité de l'accueil des usagers, la présence de services de sécurité et les conditions d'enseignement, traduisant une volonté municipale d'apporter une réponse globale et cohérente aux besoins du territoire et de ses habitants.

Les Assises du Sport, une démarche de concertation
Dans le courant du premier semestre 2025, la ville a organisé des Assises du sport afin de trouver avec les clubs sportifs des réponses adaptées aux conséquences des contraintes financières externes à la ville et qui ont impacté les financements des clubs sportifs pessacais en 2025.
La ville de Pessac joue un rôle prépondérant dans l'économie du sport, et plus particulièrement à travers son soutien financier et matériel apporté aux clubs sportifs pessacais qui se traduit principalement par :

- Un soutien financier direct à travers le versement de plusieurs types de subventions (fonctionnement, projets, déplacements)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

- Un soutien financier indirect à travers la mise à disposition gratuite d'équipements sportifs et de moyens logistique ou encore avec l'organisation de manifestations municipales visant à la promotion des clubs (fête des assos par exemple) ou à la mise en œuvre de dispositifs visant au développement des pratiques sportives (tickets sports par exemple).

La ville consacre donc chaque année environ 2,5 M€ euros dans le financement du sport en fonctionnement (hors masse salariale), et 6,5 M€ en moyenne sur le mandat soit près de 30% du plan pluriannuel d'investissements de la Ville.
Plusieurs réunions plénières (état des lieux et restitution) et des temps d'échanges sous forme d'ateliers ont été organisés par la ville avec les représentants des clubs sportifs pessacais afin que la ville puisse proposer, dès le mois de mai 2025 (vote subventions en conseil municipal), une politique de soutien financier direct aux clubs transparente et partagée par tous.
Dans cet esprit et sur ces thèmes, en 2026, la ville poursuit ses discussions avec les clubs sportifs.

La Ville poursuit le développement d'une politique active de participation citoyenne, visant à associer pleinement les habitants à la conception des projets publics. La plateforme numérique dédiée compte désormais plus de 1 300 utilisateurs, témoignant d'un engagement croissant. Le budget participatif 2025-2026, doté de 400 000 €, illustre cette dynamique avec 66 projets déposés, dont 11 retenus à l'issue d'un processus structuré associant expertise des services et mobilisation citoyenne. Au total, plus de 1 100 votes ont été exprimés, confirmant l'intérêt des habitants pour ces démarches. En complément, les conseils de proximité continuent de jouer un rôle essentiel dans le dialogue territorial, rassemblant régulièrement un large public dans chaque secteur de la ville. Par ailleurs, la collectivité renforce ses actions de prévention et de sensibilisation, notamment dans le domaine sportif, en s'appuyant sur les associations, l'évolution des partenariats avec les clubs et des campagnes dédiées, contribuant ainsi à promouvoir le respect et le vivre-ensemble sur le territoire.

PRU de Saige et Groupe scolaire E. Herriot : dans le cadre du PRU, il a été envisagé de démolir l'école F. Mauriac et repositionner son activité à savoir les 2 classes de petite section et les 2 classes de moyenne section dans le groupe scolaire E. Herriot qui abrite déjà les classes de grande section de maternelle. Ce projet a pour but de retrouver sur un même site la maternelle et de profiter de cette opération pour se réinterroger plus largement sur le fonctionnement du site accueillant l'école élémentaire, un accueil périscolaire et la crèche Serpentine. Cette opération permettra de mettre les bâtiments aux normes exigées par le décret tertiaire tout en préservant le couvert végétal et la zone humide du Serpent.

À travers cet engagement, la Ville réaffirme que la cohésion sociale constitue le socle du projet municipal. Dans un contexte marqué par les transitions écologiques, sociales et économiques, l'action publique doit rester attentive aux plus fragiles tout en favorisant l'épanouissement de chacun.
Les actions menées en matière de solidarité, d'accès à la culture, d'éducation, d'emploi, de sécurité, de participation citoyenne ou encore de mobilités illustrent la volonté municipale de faire de Pessac une ville inclusive, attentive aux parcours de vie et capable de répondre aux besoins quotidiens de ses habitants.
Cet engagement traduit également une conviction forte : c'est en associant les citoyens, les associations et les partenaires institutionnels que la Ville construit une action publique plus proche et plus efficace.
Ainsi, à travers l'ensemble de ces initiatives, Pessac poursuit un objectif clair : renforcer le "mieux vivre ensemble" et garantir à chacun sa place dans la ville de demain.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

ENGAGEMENT#2

Lutter contre l'érosion de la biodiversité en promouvant la protection des espaces naturels, publics ou privés, et en visant un objectif Zéro Artificialisation

Les actions de l'Engagement#2 tendent à renforcer une gestion durable des ressources naturelles comme l'eau notamment (ODD 6), la protection des milieux naturels et agricoles, la préservation de la diversité biologique des écosystèmes aquatiques (ODD 14) et terrestres (ODD 15).

Lutter contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols

Face aux effets du changement climatique, la Ville agit pour préserver les sols, développer la présence du végétal et adapter les espaces publics afin de limiter les îlots de chaleur et améliorer durablement le cadre de vie. Les actions suivantes en témoignent.

Végétalisation de l'espace public

La Ville poursuit ses actions de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics, notamment dans les cours d'écoles.

Elle participe également au programme métropolitain « 1 million d'arbres », porté par Bordeaux Métropole. Les écoles bénéficient ainsi chaque année de nouvelles plantations accompagnées d'actions pédagogiques permettant de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux.

D'autres actions structurantes sont également engagées :

- mise en œuvre d'un plan de gestion des espaces naturels des parcs et jardins ;
- gestion intégrée du patrimoine forestier en lien avec les recommandations de l'Office national des forêts ;
- labellisation d'un parc par la Ligue de protection des oiseaux et finalisation de la labellisation de la coulée verte de Sardine.

PRU de Saige – Aménagement des espaces publics : le théâtre de verdure a été intégré au projet de réhabilitation des bâtiments 1 et 2 dont le maître d'ouvrage est Domofrance. Il fera l'objet d'une restructuration pour développer des espaces de convivialité, de jeux et de parcours et sera livré en 2027. L'esplanade, quant à elle, est un projet porté par la ville de Pessac avec pour objectif le réaménagement complet de plus 1,4 ha en renforçant le couvert arboré et en complémentarité avec les équipements publics existants notamment en proposant ainsi à la bibliothèque Pablo Neruda des espaces extérieurs de lecture, en créant un espace de jeux ouverts non genrées et en maintenant une aire de rafraichissement. Les espaces de voirie feront en 2026 l'objet d'étude en vue de leur requalification pour mieux répondre aux enjeux de mobilité.

Maintenir et renforcer la biodiversité en ville

Préserver et développer la biodiversité en ville implique de protéger les milieux naturels existants, d'adapter les modes de gestion des espaces publics et d'intégrer davantage la nature dans les projets d'aménagement. Les actions suivantes en illustrent la mise en œuvre.

Aménagement des parcs du centre-ville

Après avoir aménagé la place de la Vème République et les places adjacentes de la Liberté-Samuel Paty, Charles de Gaulle et Germaine Tillon, la ville souhaite procéder à l'aménagement des parcs situés de l'autre côté de la voie ferrée. Actuellement, la parc Razon, le parc Pompidou et le parc Esner sont des espaces très distincts par leur usage, leur fréquentation et leur fonctionnement. Le vieillissement du

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

patrimoine arboré et des équipements, les attentes grandissantes des usagers, l'implantation future du pavillon de la musique et des arts dans les anciens locaux de la CPAM invitent à se réinterroger sur le devenir de ces espaces. En 2025, une consultation de la population, des usagers et des acteurs du territoire a été lancée avec pour objectif de recueillir de manière très large les attentes. Ces attentes ont fait l'objet d'une analyse donnant lieu à une restitution à l'été 2025 pour dégager les orientations du futur programme d'aménagement de ces espaces.

Territoires Engagés pour la Nature (TEN) – ville lauréate de ce programme
La ville a candidaté au programme national développé par le Ministère de la Transition écologique et les Régions de France qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Ce dispositif est piloté au niveau régional notamment par l'ORB, la DREAL, la DRAAF et la Région Nouvelle Aquitaine. La ville de Pessac a été reconnue comme Territoire engagé pour la Nature et à ce titre, va bénéficier d'un accompagnement par des experts pour formaliser un plan d'actions concret sur 3 ans intégrant les enjeux locaux et nationaux ainsi que d'une aide à la recherche de financements.

Préserver les milieux naturels et les ressources
La Ville poursuit également plusieurs actions visant à limiter les impacts environnementaux :

- déploiement de la trame noire en éclairage public ;
- poursuite du schéma directeur d'aménagement nocturne ;
- développement des fauches tardives et de la gestion différenciée des espaces verts.

La police municipale participe également à cette démarche grâce à la création d'une brigade verte, chargée de veiller au respect des espaces naturels et de leur réglementation.

Agir en faveur de la cause animale

Pessac récompensée pour son plan Cause Animale
Après le label «Assiettes Vertes», les très bons classements chaque année par l'association L214, ou encore le label «Pelouse Sportive Ecologique», Pessac a obtenu une nouvelle distinction pour son action en faveur de la cause animale et de la nature en général. Le trophée «Eco Actions» récompense «*l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales en matière de protection de l'environnement*».
Ce tout premier prix « Animal en Ville» a été remis à Pessac, accompagné de ce commentaire : «*L'engagement de votre collectivité et son exemplarité ont particulièrement retenu l'attention d'un large jury d'élus, d'experts et de partenaires nationaux*».
L'initiative pessacaise a plus spécifiquement été remarquée par l'aspect co-construit du plan «Cause animale» avec le comité partenarial, que la Ville anime et qui réunit une vingtaine d'acteurs œuvrant pour la biodiversité, chacun spécialisé dans son domaine : SPA, LPO, L214, la Ruche You care, Tous aux abris! …
L'une des principales réussites de ce plan est la lutte contre la maltraitance des animaux domestiques.

Une nouvelle DSP pour l'exploitation du Centre équestre
La Ville de Pessac a concédé, sous forme d'une délégation de service public, la charge du centre équestre de Romainville et des activités liées : à l'organisation de séances socio-éducatives au bénéfice des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques, aux enfants des ALSH et établissements spécialisés pour les personnes en situation de handicap du territoire. Le délégataire a également en charge la gestion et le renouvellement de la cavalerie et l'entretien et la maintenance des locaux dudit centre équestre.
Ce contrat de délégation de service public a été attribué, pour une durée de 10 ans, à la société Centre Equestre de Pessac Romainville, à la suite d'une procédure de consultation.
En termes de bien-être animal, le nouveau contrat propose : un nouveau process de mise en retraite des équidés, un renforcement du suivi sanitaire avec des soins dentaires et ostéopathiques réguliers,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

un temps de travail mieux adapté à la vie des équidés et une rotation renforcée des paddocks pour offrir un sol qualitatif et un environnement varié.

Lutter contre le gaspillage et les sources de pollution des eaux

La préservation de la ressource en eau et la réduction des pollutions constituent un enjeu majeur de la transition écologique. La Ville agit ainsi pour limiter les gaspillages, améliorer les pratiques de gestion et expérimenter des solutions innovantes favorisant une utilisation plus responsable des ressources.

MELiSSA

La Ville de Pessac est résolument engagée dans la transition écologique, pour une écologie du quotidien qu'elle met en œuvre à travers de multiples plans, actions et dispositifs. De son côté, à une époque où la production de déchets est préoccupante et les matières premières s'épuisent, DOMOFRANCE est activement engagé dans des démarches de sobriété et d'efficacité énergétique, et d'économie circulaire.

C'est tout naturellement que, dans le cadre du PRU de Saige, la Ville et le bailleur se sont voulus exemplaires en matière de transition écologique. Avec l'Agence spatiale européenne (ESA), ils ont conclu un partenariat d'expérimentation pour appliquer le système « MELiSSA » au traitement des eaux usées d'un des bâtiments de DOMOFRANCE rénové dans le cadre du PRU. Conçu pour les missions spatiales habitées de longue durée, MELSSA fonctionne en circuit fermé et valorise tous les déchets produits. A Saige, dans un premier temps, MELiSSA triera et recyclera les eaux grises provenant des lavabos et douches des salles de bain de 40 logements. Il s'agira d'une première pour MELiSSA dans un immeuble d'habitation.

Pour les équipements et sites sportifs, la ville poursuit l'usage de produits d'entretien exempt de caractéristiques écotoxiques, et une gestion automatisée et raisonnée de l'arrosage des terrains sportifs par une lutte contre les fuites de réseau et un apport mesuré au regard de la météo. La consommation d'eau de forage des terrains sportifs a diminué de près de 40 % entre 2020 et 2023.

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique et d'optimisation des dépenses de fonctionnement, la Ville poursuit la mise en œuvre de son **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN)** appliqué à l'éclairage public, avec un programme pluriannuel ambitieux de modernisation du parc. Ainsi, 556 points lumineux ont été rénovés en 2024, 1 170 en 2025 – dont 343 dans le cadre du projet Life biodiversité – et un objectif de 1 800 points lumineux est fixé pour 2026, traduisant une montée en puissance significative des opérations. Ce programme s'inscrit dans une démarche globale de relanternage visant le passage en LED et l'adaptation des niveaux d'éclairement, générant des économies d'énergie substantielles. Il bénéficie d'un accompagnement financier structurant via le dispositif Intracting porté par la Banque des Territoires, pour un montant global de 1,29 M€ HT sur la période 2023-2026, dont le remboursement est adossé aux gains énergétiques réalisés. À ce stade, 67,3 % des engagements ont été réalisés, et les premières économies constatées permettent de couvrir les échéances de remboursement, confirmant la pertinence économique et environnementale du dispositif .

Etude sur les déchets des sites sportifs avec Disrupt campus

En qualité de ville universitaire, la Ville de Pessac et les établissements d'enseignements supérieurs développent ou expérimentent des collaborations spécifiques.

La Ville de Pessac peut ainsi être un lieu d'étude et de recherche appliquée pour les étudiants du campus, tout comme les universités ou les établissements d'enseignements supérieurs peuvent être sollicités pour étudier une problématique spécifique rencontrée par le territoire.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

C'est dans ce cadre partagé que la Ville de Pessac et l'Université de Bordeaux ont décidé de mobiliser le programme Disrupt Campus pour étudier la question des déchets issus des sites sportifs.
La Ville de Pessac souhaite interroger les différents aspects et étapes liés au volume conséquent de déchets sur les évènements sportifs, en quantifiant ces déchets par nature, en analysant les comportements individuels et collectifs qui les génèrent, en identifiant des solutions innovantes de traitement avant la collecte sélective ou en proposant des alternatives au monde associatif et aux services de la Ville.
Une équipe pluridisciplinaire d'étudiants sera constituée afin que chacun puisse apporter son analyse sectorielle et ses préconisations, sur l'année universitaire 2025-2026.

La préservation de la biodiversité et des ressources naturelles constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les territoires. Face à l'accélération du changement climatique et à l'érosion des milieux naturels, la Ville de Pessac fait le choix d'une action volontariste pour protéger et restaurer son patrimoine naturel.
Les actions engagées en matière de végétalisation, de désimperméabilisation des sols, de gestion durable des espaces naturels ou encore de protection de la faune témoignent d'une approche globale visant à réconcilier la ville avec la nature.
À travers ses projets d'aménagement, ses politiques environnementales et ses partenariats avec les acteurs du territoire, Pessac affirme sa volonté de construire une ville plus résiliente, plus végétale et plus respectueuse des équilibres écologiques.
Cet engagement contribue ainsi à préparer le territoire aux défis environnementaux des prochaines décennies tout en améliorant la qualité de vie des habitants et l'attractivité de la ville.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

ENGAGEMENT#3

S'adapter et lutter contre le réchauffement climatique en visant la neutralité carbone en 2050, et en faisant de Pessac une ville laboratoire en matière d'exemplarité

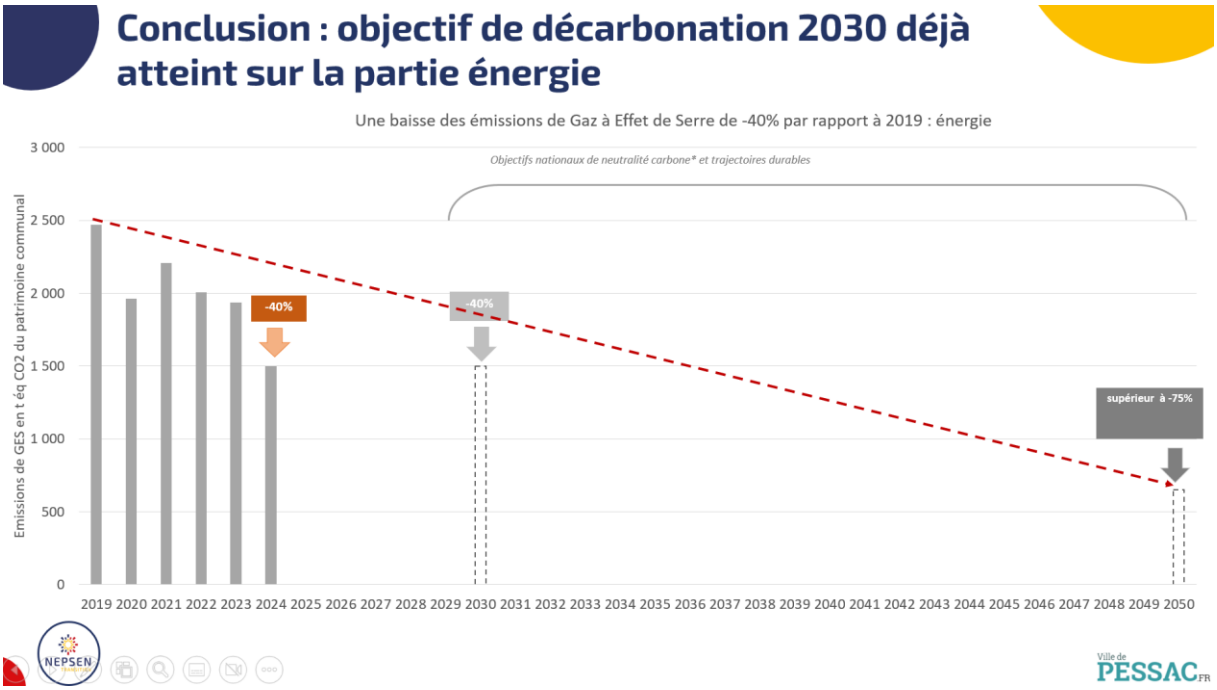
Les actions de l'Engagement#3 ont pour but de lutter contre le changement et les dérèglements climatiques (ODD 13) en limitant les émissions de gaz à effet de serre, en développant le recours aux énergies renouvelables (ODD 7), et aussi de prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences (ODD 11).

Réduire l'usage des énergies fossiles

Plusieurs actions sont engagées afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles :

- travaux d'isolation et d'économie d'énergie dans le cadre du PRU de Saige ;
- opérations programmées d'amélioration de l'habitat pour certaines copropriétés du Burck ;
- électrification progressive du parc automobile municipal ;
- développement des vélos à assistance électrique.

La ville a, dans le cadre du décret tertiaire , choisi l'année 2018 comme année de référence pour ses consommations d'énergie. Depuis 2018 et l'application du plan éco-cité en 2022, la ville a réduit ses consommations d'énergie et les émissions de carbone associées de 40%



Valoriser et développer les énergies renouvelables

La Ville poursuit également le développement des énergies renouvelables sur son patrimoine.
En 2021, la ville a installé une pompe à chaleur à la maison de l'écosite du Bourgailh, commençant ainsi, le développement des énergies renouvelables. Depuis 3 maisons de quartier supplémentaires (bourg, Magonty et l'orangerie) ont fait l'objet d'une décarbonation en supprimant les chaudières gaz pour des

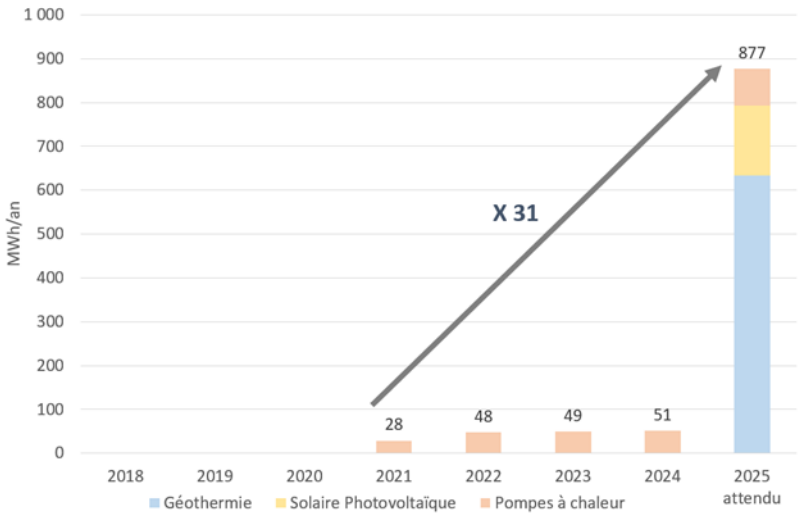
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

PAC. En même temps la ville a favorisé, dans le cadre des rénovations, l'installation d'énergies renouvelables, comme le géothermie à l'école Leygues et à la piscine Cazalet, ou le solaire photovoltaïque aux écoles Cap de Bos et Leygues et à la piscine Cazalet. Elle poursuit le développement du photovoltaïque avec l'installation de panneaux solaire à l'école Cordier et sur le parking de Bellegrave et de la géothermie avec le projet de réseau technique sur Bellegrave. Elle poursuivra la décarbonation des maisons municipales avec Sardine et Chiquet et l'école de musique de Castaing.

Evolution de la production en énergie renouvelable sur les bâtiments communaux

La production d'Energie renouvelable couvre 0,5% de la consommation finale en 2024

Un taux de couverture de **8%** est attendu pour 2025.
En 5 ans, la production d'EnR aura été multipliée par **31.**



Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et sites sportifs

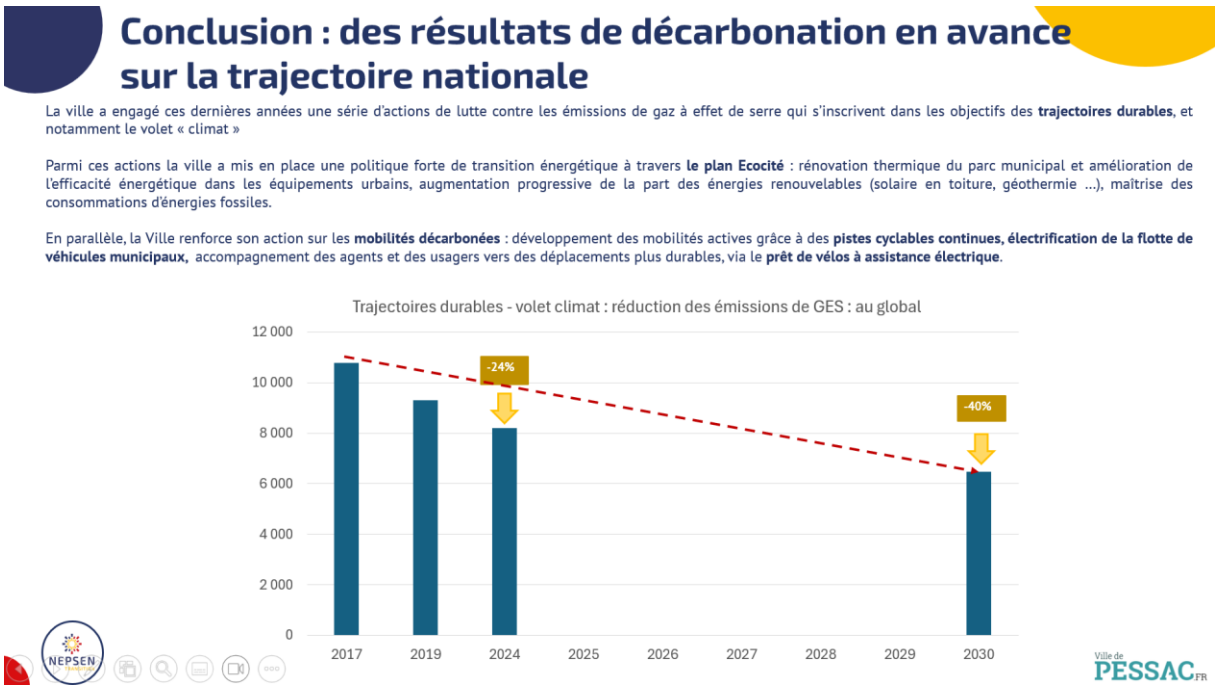
Dans un souci d'efficacité énergétique, Pessac a décidé de concentrer ses efforts sur les bâtiments les plus énergivores de la ville. En ciblant spécifiquement les 17 bâtiments communaux les plus consommateurs d'énergie, la ville met en œuvre des stratégies de rénovation pour améliorer l'isolation thermique, moderniser les systèmes de chauffage et d'éclairage, et réduire ainsi la consommation globale de ces bâtiments. Ces actions permettent de faire des économies d'énergie tout en offrant un meilleur confort aux usagers et en diminuant la facture énergétique de la collectivité.

La ville poursuit, en 2026, le développement des énergies renouvelables sur ces bâtiments :

- La poursuite du passage en leds des bâtiments notamment l'école maternelle Bellegrave et Magonty, le Cosec de Saige
- L'école Dorgelès et le parking Bellegrave seront recouverts de panneaux photovoltaïques
- La maison municipale de Sardine
- L'ESSAC Alain Coudert
- Le cinéma Jean Eustache
- La médiathèque

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Atteindre la neutralité carbone en 2050



Face à l'urgence climatique, les collectivités territoriales ont un rôle déterminant à jouer dans la transformation des modèles énergétiques et urbains.
À travers cet engagement, la Ville de Pessac poursuit une stratégie ambitieuse visant à réduire son empreinte carbone, améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine et développer les énergies renouvelables.
Les actions engagées sur les bâtiments municipaux, les mobilités, les équipements publics ou encore les innovations énergétiques témoignent de la volonté municipale de faire de Pessac un territoire exemplaire en matière de transition énergétique.
Au-delà de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cette stratégie vise également à renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, tout en maîtrisant les dépenses énergétiques de la collectivité.
En inscrivant son action dans la perspective de la neutralité carbone à l'horizon 2050, la Ville affirme sa volonté de contribuer activement à la transition écologique et d'accompagner les habitants vers des modes de vie plus durables.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

ENGAGEMENT#4

Promouvoir un mode de production et de consommation responsables

Les actions de l'Engagement#4 s'insèrent dans une dynamique globale de prévention des risques pour la santé (ODD 3), passant notamment par une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous en développant ou en s'appuyant sur des systèmes de production alimentaire et de pratiques agricoles durables et résilients (ODD 2).
Il s'agit aussi d'être attentif et d'agir sur les habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur des produits (ODD 12), en promouvant l'essor résilient et durable d'infrastructures, de l'industrialisation et de l'innovation (ODD 9).

Systématiser l'approche écoresponsable sur 100% des dépenses publiques

La Ville poursuit le développement de ses politiques d'achats responsables dans le cadre de son SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables), afin d'intégrer systématiquement les critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics.

Pour une alimentation saine et durable

Favoriser une alimentation saine et durable suppose d'agir à la fois sur l'accès aux produits de qualité, le soutien aux circuits courts et l'évolution des pratiques de restauration collective. Les actions suivantes en illustrent la mise en œuvre sur le territoire.

Soutien du commerce du centre-ville
Suite au succès des 2h gratuites dans le parking souterrain du centre-ville, la ville a décidé de reconduire en 2025 le dispositif. En facilitant l'accès au centre-ville 7jours/7, la ville entend soutenir, outre la fréquentation des commerces sédentaires, celle des marchés de plein air qui en tant que facteurs de dynamique des territoires offrent aux populations la possibilité de consommer mieux et local, de maintenir des filières alimentaires de produits frais via les agriculteurs et producteurs locaux.

La qualité de l'alimentation pour tous les âges
La DSP restauration est renouvelée en 2026 pour une durée de 4 ans. Le contrat signé en 2022 répondait déjà à diverses exigences de qualité, parmi lesquelles 60 % de matières premières issues de l'alimentation durable (dont 30 % de Bio), un repas végétarien proposé quotidiennement, un repas pour la Terre pour tous les convives deux fois par mois, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la prise en compte du bien-être animal et la suppression du plastique. Pour ce nouveau contrat, ces exigences sont renforcées, avec notamment 50 % de Bio (dont 70 % de local), 60 % de viandes, volaille et produits de la pêche valorisés ou certifiés HVE (Haute valeur environnementale), des viandes d'origine européenne uniquement, des fournisseurs signataires de la charte bien-être animal, l'utilisation de véhicules électriques, des producteurs situés à 2h15 maximum de la cuisine centrale, le renforcement du contrat avec les Détritivores pour la valorisation des déchets, etc

La Ferme pédagogique du Peugue
L'Association conservatoire pédagogie insertion (ACPI) a pour vocation principale la conservation de milliers de graines, plants et semences pour alimenter jardiniers professionnels et associations de conservation, généralement lors d'échanges de bons procédés. Elle cherchait depuis longtemps un

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

terrain pour installer un conservatoire de légumes anciens. En mai 2025, des terrains ont été mis à sa disposition par la Ville à la suite du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt. Cette activité de maraîchage lui permet de servir ses deux autres vocations : la pédagogie et l'insertion de jeunes en situation de handicap léger. Elle apprend à ces derniers à étiqueter les variétés, récolter les fruits et conditionner les graines. Côté pédagogie, les enseignants et les élèves de la commune peuvent désormais venir pour voir, toucher, « et aussi goûter ». Ce projet accompagne les enfants dans la découverte du vivant, de l'alimentation et du cycle des plantes tout au long de l'année scolaire. Il s'inscrit dans une progression saisonnière, de l'automne à l'été, combinant observation, manipulation, jardinage et découverte sensorielle. Pour chaque classe, quatre interventions sont proposées par l'association ACPI (Semaine du goût, bouturage-semis repiquage, semis, rempotage) permettant une progression cohérente et saisonnière, de l'automne au printemps. D'autres partenariats avec les centres de loisirs de la commune vont être développés dans ce même esprit pédagogique.

Favoriser l'activité physique et de bien-être pour tous, dans un environnement apaisé

Favoriser l'activité physique et le bien-être pour tous implique de développer des équipements accessibles, de soutenir les pratiques sportives inclusives et d'aménager des espaces propices à la détente et à la santé.

Courts de tennis couverts de Cap de Bos

Depuis 2019, date des premiers travaux sur les courts de Razon, la Ville de Pessac s'est engagée dans un plan tennis permettant de rénover et adapter l'ensemble des courts de tennis de la commune.
Ainsi, 14 courts des sites Camponac, Razon et Cap de bos ont été rénovés afin d'offrir une qualité de pratique aux pessacais. Le court de tennis des Arrestieux à Toctoucau sera également réhabilité sur le premier semestre 2026.
Afin de compléter ce plan de rénovation des infrastructures tennistiques, la Ville entreprend de créer sur le site de Cap de bos deux courts couverts côte à côte, en lieu et place de la Halle de Tennis actuelle, qui accueille un seul court.
Ce projet permettra au site de Cap de bos de bénéficier de quatre courts plein air, deux couverts et un club house, permettant un développement des activités associatives sportives.
Les travaux prévoient la démolition des infrastructures actuelles et la création de deux courts en résine couverts, avec éclairage LED.

STHANDISTADE

Dans le cadre du Budget Participatif #4, le projet de création d'un sthandistade a été sélectionné grâce à la forte implication des citoyens. Cet équipement innovant, construit sur un espace extérieur, a pour objectif de promouvoir une pratique d'activités physiques et sportives inclusive car il est conçu et accessible aux personnes en situation de handicap.
Son implantation sur le site du Bourgailh assure une accessibilité accrue pour les usagers, renforçant ainsi l'impact positif du projet sur le secteur. Ce type d'initiative incarne une vision progressive et solidaire de la pratique du sport, tout en contribuant à une société plus inclusive.

Nouveau gymnase à Saige

Le SPUC Gym et l'association Danses et Rythmes sont actuellement logés dans un des bâtiments des Echoppes. Pour mieux répondre aux nombres croissants de licenciés et compte-tenu de la vétusté des bâtiments, il a été décidé de créer un nouveau gymnase sur la plaine des sports de Saige. Le gymnase viendra proposer dans ce quartier d'habitat social une offre sportive plus féminine en complément des activités associatives (yoga, danse) pratiquées dans le COSEC. Ce nouveau bâtiment s'inscrira aussi dans la démarche de sobriété énergétique de la ville et de démocratisation du sport. Les études seront

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

engagées en 2026 en concertation avec les associations et les habitants du quartier et en fonction du mode constructif retenu, la date de livraison sera déterminée.

Encourager le recyclage et le réemploi des matériaux

Dans le cadre de la requalification de la médiathèque Jacques-Ellul, une attention particulière est portée au réemploi du mobilier existant.
Le mobilier sera ainsi :

- réutilisé par d'autres services municipaux ;
- proposé aux associations locales ;
- valorisé via des partenariats avec des structures de l'économie solidaire, notamment Emmaüs.

Les éléments non réutilisables pourront être vendus via la plateforme Agorastore, permettant de limiter le gaspillage et l'impact environnemental des travaux.

SPASER : objectif recyclage et réemploi
Dans le cadre du suivi du SPASER adopté en 2022, l'année 2025 confirme les progrès de la Ville en matière d'achats responsables. 97 % des marchés intègrent désormais des critères environnementaux, se rapprochant de l'objectif de généralisation fixé par la stratégie. Les objectifs relatifs à l'augmentation des heures d'insertion et à la diversification des secteurs d'insertion sont atteints, renforçant la dimension sociale de la commande publique. Par ailleurs, la Ville poursuit l'intégration des exigences de réemploi, de recyclage et de réutilisation, notamment à travers l'acquisition de véhicules d'occasion et l'utilisation de matériaux réemployés ou recyclés, dans les opérations de travaux. Cette dynamique, déjà engagée en 2024 avec 27 marchés concernés, se poursuit et s'accompagne d'actions de sourcing dédiées au réemploi initiées en 2025 pour le mobilier , et qui seront étendues en 2026 à d'autres familles d'achats (électroménager, jeux et jouets, matériel de sport).

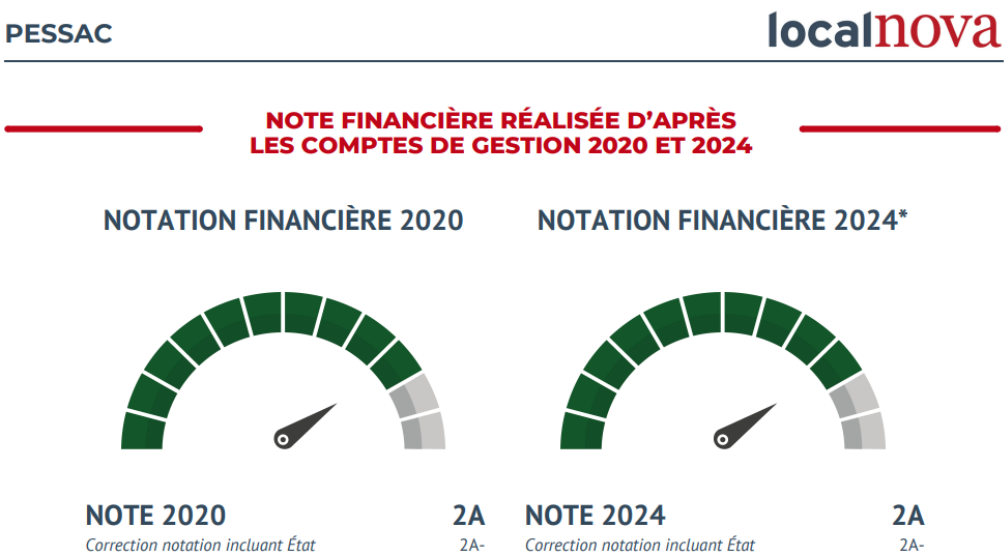
La transition écologique ne peut se limiter aux politiques environnementales : elle implique également une évolution profonde des modes de production, de consommation et des pratiques quotidiennes.
À travers cet engagement, la Ville de Pessac agit concrètement pour favoriser une consommation plus responsable, soutenir les circuits courts, améliorer la qualité de l'alimentation et encourager le réemploi et la réduction des déchets.
L'action municipale s'appuie également sur un levier essentiel : la commande publique, qui permet d'orienter les pratiques économiques vers des modèles plus durables, socialement responsables et respectueux de l'environnement.
En soutenant l'économie locale, en développant des pratiques alimentaires plus durables et en encourageant l'innovation sociale et environnementale, la Ville contribue à faire évoluer les habitudes de consommation tout en renforçant l'attractivité et la résilience du territoire.
Ainsi, Pessac affirme sa volonté de concilier développement économique, qualité de vie et responsabilité environnementale, au service d'un modèle de ville plus durable.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Partie 3- Les grands équilibres financiers : une situation financière saine qui permet de présenter un budget responsable et de préserver l'avenir

3.1 Une qualité comptable et de gestion reconnue

La qualité de la gestion comptable de la Ville de Pessac est reconnue de longue date. Déjà soulignée par la Chambre régionale des comptes en 2019, elle se confirme régulièrement au fil des exercices.
En 2024, la société Local Nova, en partenariat avec KPMG, a de nouveau attribué à la Ville la note de **2A, soit 18/20**, confirmant ainsi le niveau élevé de fiabilité et de maîtrise de la gestion financière municipale.



En collaboration avec le comptable public, Pessac maintient par ailleurs des indicateurs comptables très satisfaisants, notamment en matière de délais de paiement, systématiquement inférieurs aux délais règlementaires.
L'indicateur de pilotage comptable 2024 reste très bon avec un taux de 87 %. Ce taux, légèrement inférieur à celui de l'année précédente (95%), intègre automatiquement une non-validation d'items (apurement des immobilisations en cours au-delà de 3 exercices), qui ne pouvait être opérée compte tenu des projets en cours s'étalant sur plus de 3 ans et une erreur du service de gestion comptable (DRFIP) concernant les dotations aux provisions et dépréciations.

En 2024, la Ville s'est inscrite dans une démarche de synthèse de la qualité des comptes conduite par le conseiller aux décideurs locaux.
Les résultats de la synthèse de la qualité comptable - très satisfaisants - ont confirmé que les comptes sont sincères et reflètent la réalité, en particulier en ce qui concerne l'actif de la Ville. Ces résultats sont révélateurs d'un travail collaboratif fructueux entre la Ville et le Trésor Public.

Afin de renforcer encore la sécurisation des procédures financières, un règlement d'exécution budgétaire a été mis en place en 2025. Cet outil interne contribue à fiabiliser l'ensemble de la chaîne comptable et financière.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

3.2 Des recettes de fonctionnement d'un moindre dynamisme avec l'atténuation de l'inflation

3.2.1 Présentation générale des recettes de fonctionnement

Par rapport au Budget primitif 2025, les recettes des "produits de service" progressent de 7.8 %. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des produits liés à la piscine Cazalet pour la 1ère année de pleine exploitation (0,15 M€) et la progression des recettes périscolaires (0,2M€).

En revanche, les produits de "fiscalité locale" connaissent une progression limitée à 1.2 %.

Les impôts directs locaux – taxe foncière, taxe d'habitation résiduelle et taxe foncière sur les propriétés non bâties – enregistrent une évolution limitée à +0,9 %, conséquence d'une inflation plus faible qu'au cours des années précédentes. La revalorisation nationale des bases fiscales est en effet estimée à 0,8 %.
Par ailleurs, les bases fiscales elles-mêmes connaissent certaines évolutions. S'agissant de la taxe d'habitation, seules les résidences secondaires demeurent désormais imposées, les locaux professionnels étant désormais exclus de ce dispositif.

Les autres "impôts et taxes" et la dotation de solidarité métropolitaine sont évoqués à l'article 3.1.2.1.

Les dotations / subventions diminuent de 1.8 %, conséquence des dispositions du PLF prévoyant une diminution de la compensation pour exonération de taxes foncières pour les industriels qui existait depuis 2021.

Les produits de gestion courante diminuent du fait de la baisse de la redevance de la DSP Restauration.

Les indemnités journalières versées par la sécurité sociale, progressent de 20 % pour être cohérent avec les montants effectivement constatés en 2025.

Au total, les produits réels de fonctionnement devraient atteindre 80,7 M€, soit une progression globale de 0,5 %.

3.2.2 L'évolution des produits de fonctionnement par nature

3.2.2.1 Produits fiscaux : ralentissement de la dynamique connue les années antérieures

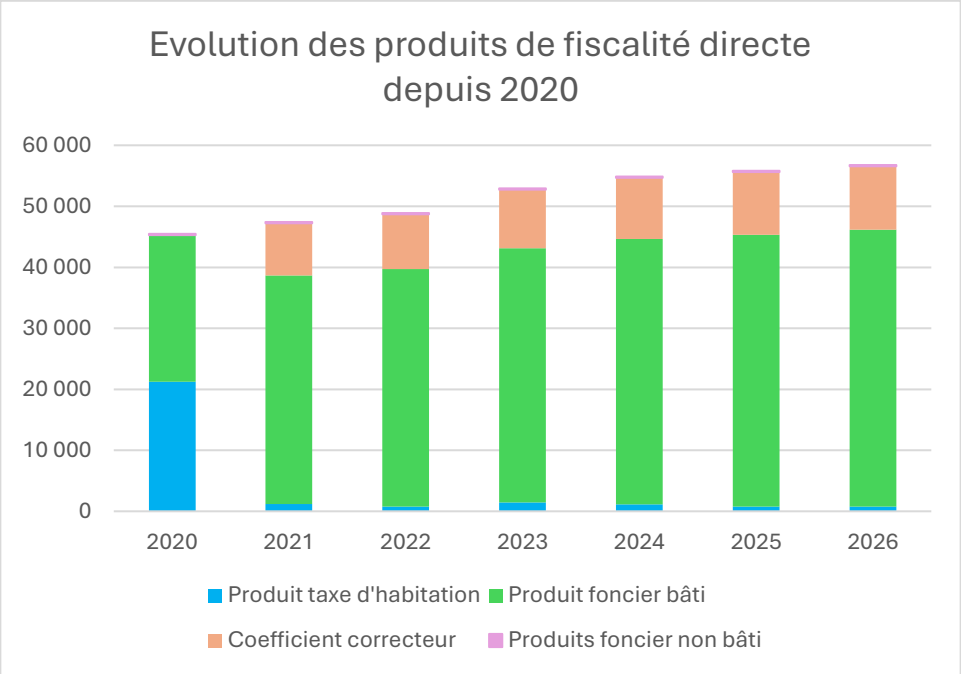
La progression des produits fiscaux repose principalement sur l'évolution des bases fiscales, la Ville n'ayant procédé à aucune augmentation des taux d'imposition depuis 2014.

Pour 2026, la Ville anticipe une évolution des bases physiques de foncier bâti de l'ordre de 1 %, soit un niveau proche de la progression moyenne observée ces dernières années.

Les bases nettes sont revalorisées de 0,8 % en lien avec l'atténuation de l'inflation de novembre (1,7 % prévu en 2025).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Les bases nettes sont estimées à 98,4 M€ (TH, TFNB et TFB). Les produits se situeraient autour de 56,8 M€.
Les taux d'imposition demeurent inchangés :
- 22,59 % pour la taxe d'habitation,
- 47,38 % pour le foncier bâti (par agrégation depuis 2021 de l'ancien taux de 22,59 % avec le taux du département depuis la réforme de la taxe d'habitation)
- 53,23 % pour le foncier non bâti.



Le graphique ci-dessus illustre la perte de lien avec les habitants puisque les produits fiscaux reposent à compter de 2021 presque exclusivement sur les propriétaires fonciers.

En matière d'imposition directe, la ville continue de percevoir depuis la réforme de 2021, la **taxe d'habitation** uniquement sur les résidences secondaires, ainsi que la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
Entamée depuis 2018, la réforme de la taxe d'habitation est arrivée à son terme. En 2023, plus aucun français ne paye de taxe d'habitation sur sa résidence principale.
Demeurait jusqu'en 2024, une taxe d'habitation résiduelle sur les résidences secondaires et les locaux professionnels pour laquelle, la ville a retrouvé le pouvoir de fixer le taux à compter de 2023 suite à la réforme fiscale.

L'article 110 de la loi de finances pour 2025 restreint le champ d'application de la taxe, d'une part, en excluant les locaux à usage professionnel et, d'autre part, en exonérant plus largement certains logements, notamment ceux destinés au logement d'urgence. Ces dispositions s'appliquent à compter des impositions établies au titre de 2025.

Dans le but d'inciter les propriétaires à libérer des locaux sous occupés, le Conseil municipal a délibéré en septembre 2024 pour augmenter de 20 à 60 % le coefficient de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette mesure de relèvement du coefficient de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a eu un impact très modéré sur les recettes (0,3 M€).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

La Ville perçoit également la **taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties**.
Les produits fiscaux hors allocations compensatrices sont estimés à 56,8 M€.

Depuis 2021, l'Etat compense via le **coefficient correcteur appliqué à la taxe foncière**, la perte de taxe d'habitation pour les communes. L'augmentation du produit résulte également de la perception de l'ex part départementale du foncier bâti ce qui a mécaniquement augmenté le taux communal (par consolidation des taux) sans correspondre à une hausse décidée par la Ville.

La hausse de taxe foncière constatée par les ménages repose essentiellement sur la revalorisation des bases cadastrales ou sur des réaménagements de leurs locaux (changement de destination, extension, accroissement des éléments de confort).

En complément de ces recettes, la Ville bénéficie de plusieurs ressources fiscales :

- **des allocations compensatrices versées** par l'Etat à l'occasion de diverses réformes fiscales pour 1,5 M€, (1,6 M€ en 2025), perte de recette consécutive à la loi de finances qui réduit la compensation pour exonération de 50 % de taxe foncière pour les industriels,
- de la taxe additionnelle sur les droits de mutation en progression de 8% par rapport au BP 2025, pour 2,7 M€,
- de l'accise sur l'électricité, ex taxe sur la consommation finale d'électricité évaluée à 1,3 M€ quasi stable
- de la taxe locale sur la publicité extérieure : 0,4 M€ en légère baisse (évolution physique du parc de panneaux)

A ces ressources s'ajoutent la taxe sur les pylônes électriques, des droits de place et de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux concernant un projet photovoltaïque) instituée en 2025.

La **dotation de solidarité métropolitaine versée dans le cadre du pacte financier et fiscal** conclu avec Bordeaux métropole est inscrite au chapitre impôts et taxes. De 3,1 M€, elle régresse de 1,9 % / celle prévue au BP 25. Cette évolution s'explique par la baisse des recettes de Bordeaux Métropole et par la contribution de celle-ci au dispositif national de lissage conjoncturel des recettes fiscales, qui se répercute indirectement sur la dotation versée aux communes.

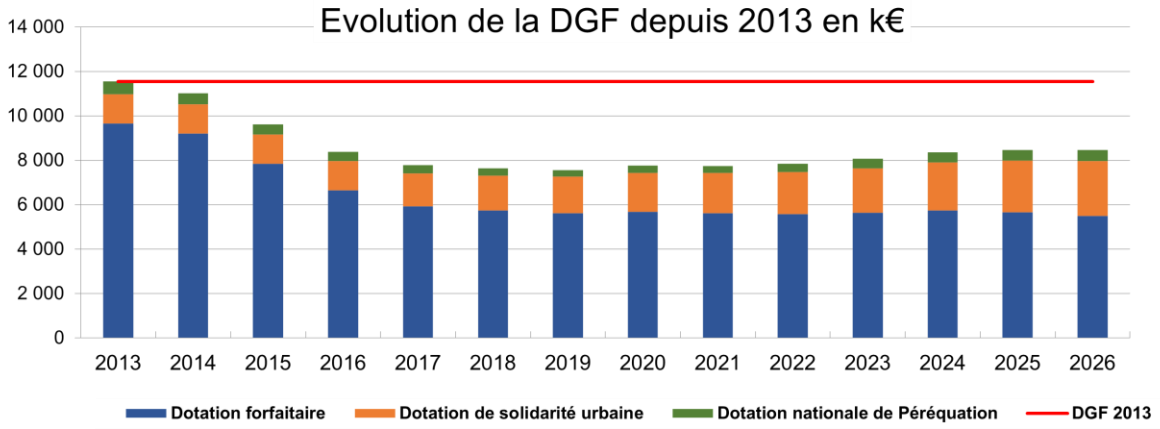
3.2.2.2 Les dotations de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales

La dotation globale de fonctionnement de l'Etat

Pour aider les collectivités locales dans le contexte 2022 très mouvementé, il avait été décidé d'allouer une enveloppe de DGF supplémentaire pour toutes les collectivités. En 2023, la Ville de Pessac ne s'était pas vu appliquer d'écrêtement. En 2024, une majoration de DGF avait été appliquée par l'Etat.
Pour 2025, la ville de Pessac a bénéficié d'un complément de DGF.
Pour 2026, compte tenu des indicateurs nationaux – évolution de la population et rang de la ville dans les classements – les prévisions conduisent à estimer :

- ⇨ une dotation forfaitaire de 5,5 M€ revenue au niveau de 2023,
- ⇨ une dotation de solidarité urbaine à 2,5 M€ contre 2 M€ en 2023 et qui porte la dynamique de l'évolution de la DGF,
- ⇨ une dotation nationale de péréquation à 0,5 M€ légèrement supérieure à celle de 2023.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE



Sur la période 2014-2026, la baisse de la DGF représente un manque à percevoir de l'Etat de 37,5M€ pour Pessac.

Le partenariat avec la Caisse d'allocations familiales

La Ville de Pessac et la Caisse d'allocations familiales de la Gironde sont engagées dans une Convention territoriale globale (CTG) signée pour la période 2022-2026.
Cette démarche contractuelle vise à coordonner et renforcer les politiques publiques locales en faveur des familles, en s'appuyant sur une approche transversale et partenariale.
La CTG permet notamment :

- d'articuler les différentes politiques publiques conduites sur le territoire ;
- d'assurer la cohérence avec les schémas départementaux de la CAF ;
- d'identifier les besoins du territoire afin d'adapter les réponses apportées ;
- d'encourager les démarches d'innovation sociale.

Trois axes stratégiques structurent cette convention :
Axe 1 : favoriser une offre d'accueil adaptée et inclusive pour les familles
Axe 2 : soutenir la fonction parentale
Axe 3 : promouvoir l'accès aux droits (sociaux, culturels, sportifs et de santé) et renforcer la cohésion sociale

Dans ce cadre, la Ville perçoit de la CAF plus de 4,7 M€/an
En 2024, la CTG et les bonus territoires qu'elle introduit aura permis d'intégrer la nouvelle cartographie des QPV.
Ainsi, le financement des places des nouvelles crèches en quartier prioritaire est passé de 1038€/place à 1700€/place, renforçant les moyens consacrés à l'accueil de la petite enfance dans ces secteurs.

3.3 Des dépenses de fonctionnement resserrées autour des préoccupations des Pessacais

Le plan de recherches d'économies a produit des effets significatifs en 2025, comme cela pourra être constaté lors de l'approbation du compte financier unique.
Afin de conserver les marges de manœuvre ainsi retrouvées, les dépenses 2026 ont été contenues au niveau – à périmètre constant – du BP 2025.

Il a fallu néanmoins intégrer les dépenses inhérentes à la phase exploitation des marchés globaux de performance de la piscine Cazalet et de l'école G Leygues.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Dans ce contexte :

- le chapitre « charges à caractère général » augmente de 14 % et s'élève à 14,5 M€.
Le poids de ces charges revient ainsi au niveau de celui de 2024, soit 20 % des dépenses de fonctionnement

- le chapitre « charges de personnel » progresse de 2,3 % pour s'établir à 35,6 M€. Cette évolution est maîtrisée, dans le contexte de nouvelle hausse de point de cotisation à la CNRACL et de prise en compte en année pleine des agents recrutés pour le fonctionnement de la piscine Cazalet et d'agents supplémentaires pour la police municipale.

- le chapitre « atténuation de produits » de 11,5 M€ affichera une baisse relative de 3.4 % de BP à BP.
En effet, en 2025, la Ville avait provisionné 0.9 M€ pour le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales. Le Dilico s'est situé à 58 k€ et ne s'appliquera pas aux communes en 2026.
Une provision de 0,5 M€ a toutefois été conservée pour faire face à de futures ponctions de l'Etat.
La Ville subit tout de même une répercussion indirecte via la baisse de ses recettes de dotation de solidarité métropolitaine et participe ainsi à la contribution au redressement des finances publiques de la Ville.
Le poids de ces charges est de 16 % au lieu de 17 % au BP 2025.

- le chapitre « charges diverses de gestion courantes » qui porte les subventions au CCAS, associations, indemnités des élus … connait une légère hausse de 0,8 % pour 10,8 M€.
On constate une stabilité de la subvention à verser au Centre communal d'action sociale.
Le poids de ce chapitre est stable et s'établit à 15 % comme en 2025.

- l'évolution du remboursement des intérêts d'emprunt, anticipé et maitrisé, s'établit à+ 16 % soit 1,4 M€. Cette hausse est liée aux emprunts contractés pour financer le programme d'investissement en 2024. Malgré cette progression, leur poids demeure limité à 2% des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles diminuent légèrement -0,7% avec 0,04M€.
Le chapitre « dotation aux provisions » est estimé à 0,05 M€.

Au global le montant du BP 2026, les mouvements réels augmenteraient de 2,5 M€ pour s'établir à 73,8M€.

3.3.1 La masse salariale

Comme dans l'ensemble des collectivités, la masse salariale représente la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de la ville.

La masse salariale municipale reste naturellement élevée dans la mesure où la Ville assure de nombreux services de proximité, et la maîtrise de son évolution représente un enjeu majeur pour la gestion budgétaire.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Plusieurs facteurs en influencent l'évolution :

Les facteurs extérieurs à la ville de Pessac :

- L'impact du GVT (glissement vieillesse technicité) pour 0,22 M€
- L'augmentation de la part employeur à la CNRACL de trois points : + 0,46M€ pour une application au 1er janvier 2026
- L'augmentation de la participation employeur pour la complémentaire santé : +0,012M€

Les facteurs découlant de décisions municipales :

- Une fraction du régime indemnitaire de la ville de Pessac étant indexée sur l'inflation, une augmentation de l'enveloppe dédiée sera constatée sur 2026, pour 0,08 M€
- Le coût en année pleine des postes créés en 2025 pour permettre l'ouverture de la piscine Cazalet et le renforcement de la police municipale pour 0,58M€

Dans le cadre de la recherche d'économies, l'analyse précise des postes permanents et des vacances d'emploi (départs en retraite, mutations…) garantit une adaptation des moyens aux besoins de la collectivité, aucune création de poste n'étant envisagée à ce stade. L'enveloppe globale pour les emplois non permanents est également maintenue à un niveau équivalent à celui de 2025.

La Ville maintient sa politique de progression et d'avancement de carrière de ses agents.

Le volume global de la masse salariale, compte tenu à la fois de l'effet GVT et des différentes mesures décrites ci-dessus devrait s'établir autour de 35,3 M€.
A ce montant s'ajoute les frais de personnel supportés directement par certaines directions de 0,25 M€.

Au total, la masse salariale devrait approcher les 35,6 M€ en hausse de 2.3% par rapport au BP 2025.

Pour disposer d'une vision complète de la masse salariale, il convient également de prendre en compte la part des rémunérations intégrée dans l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole, dans le cadre du dispositif de mutualisation.
Cette part représentait en 2016 5,9 M€ pour 134 équivalents temps plein mutualisés. Elle s'élève aujourd'hui à 6,4 M€ pour 144,09 ETP.
Depuis 2016, ce montant étant forfaitisé, la Ville ne supporte pas les évolutions naturelles de cette masse salariale, notamment celles liées à l'inflation ou au glissement vieillesse technicité.

Le détail municipal des effectifs et de la masse salariale figure en annexe.

3.3.2 Les atténuations de produits (dépenses)

L'attribution de compensation correspond au montant versé par la Ville à Bordeaux Métropole en contrepartie de services auparavant assurés directement par la commune et désormais mutualisés dans le cadre du processus engagé depuis 2016.
En 2026, l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole s'élèvera à 10,5 M€ en fonctionnement, soit une progression de 127 k€.

Pour 2026, les évolutions de niveaux de service sont contenues, la Ville s'imposant également une optimisation des dépenses dans les activités mutualisées auprès de Bordeaux métropole.

Ces ajustements concernent notamment la prise en charge par Bordeaux Métropole de la déclaration d'occupation des locaux, des abonnements, la gestion des archives, l'entretien des nouvelles aires de

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

jeux et de nouveaux parcs (plaine des Arrestieux, maison rue du Luc, parc Pompidou, …) du cimetière suite à déminéralisation, et l'accompagnement numérique.

Le détail de calcul de l'évolution de l'attribution de compensation figure en annexe.

Le Fond de péréquation intercommunal s'élèvera à 0,47 M€, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent.

3.3.3 Les charges à caractère général, de gestion courante et les subventions

Les charges à caractère général s'établiraient à 14,5 M€, soit une augmentation de +1,8 M€ par rapport au budget précédent.

Elles augmentent notamment sous l'effet année pleine de la phase d'exploitation des marchés globaux de performance des piscines Cazalet et de l'école G Leygues, et année partielle pour le Pavillon des Arts et de la musique.
La nouvelle DSP restauration scolaire induit également une augmentation de 5 % du fait du niveau de qualité des repas attendu dans le cadre du nouveau contrat.
Les assurances notamment statutaires et dommages aux biens poursuivent leur augmentation (+ 0,2M€ en ôtant du calcul l'assurance dommage ouvrage du Pavillon des Arts et de la musique ponctuelle en 2025).

Les dépenses liées aux fluides sont également orientées à la hausse, sous l'effet de nouvelles évolutions tarifaires et de la mise en service des nouveaux équipements municipaux. L'impact global est estimé à 1,1 M€.
De même, les dépenses de maintenance progressent pour accompagner l'exploitation de ces nouveaux équipements, pour un montant supplémentaire estimé à 0,7 M€.
Les charges de gestion courante devraient quant à elles s'établir à plus de 10,8 M€.
La subvention versée au Centre communal d'action sociale (CCAS) est maintenue à 6,02 M€, traduisant la continuité de l'engagement municipal en faveur des politiques sociales.
Les subventions aux associations représentent quant à elles plus de 3,5 M€, confirmant le soutien actif de la Ville au tissu associatif local, qui constitue un acteur essentiel de la vie sociale, culturelle et sportive du territoire.

3.3.4 Les autres charges

En 2026, les charges financières devraient atteindre 1,35 M€, soit une progression liée à l'évolution de l'encours de dette résultant des investissements réalisés ces dernières années.
Cette évolution demeure maîtrisée et s'inscrit dans une stratégie globale de financement des équipements structurants du mandat.

Les dotations aux provisions sont estimées à 0,05 M€. Elles correspondent notamment à la constitution des premières provisions pour contentieux, qui viennent s'ajouter aux provisions déjà constituées pour créances douteuses.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

3.4 L'épargne : la préservation des marges d'autofinancement

Le budget 2026 poursuit un objectif central : contenir la progression des dépenses de fonctionnement afin de préserver les capacités d'autofinancement de la collectivité.
Cette stratégie permet à la Ville de financer une part significative de ses investissements tout en absorbant la hausse attendue des charges financières liées au programme d'investissement engagé.
Une prospective financière pluriannuelle a été élaborée à partir des résultats estimés de l'exercice 2025 et sur la base d'un niveau d'investissement jugé soutenable pour la collectivité.
Les résultats de cette prospective sont présentés ci-après.

3.4.1 Marges d'épargne

Afin de garantir la soutenabilité financière des projets à venir, les marges d'épargne devront être progressivement reconstituées à partir de 2027.

Cette trajectoire vise à permettre la mise en œuvre d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour un montant maximal autour de 90 M€ sur la période 2026-2032.

Il conviendra de maintenir des efforts de maitrise des dépenses de fonctionnement, dont le niveau sera ajusté chaque année en fonction des résultats budgétaires effectivement constatés.

3.4.2 Mode de financement des dépenses d'équipement

Sur les dix dernières années, les dépenses d'équipement ont été financées selon une structure équilibrée :
- 39 % par l'épargne nette
- 27 % par les recettes de FCTVA et de taxes d'aménagement
- 11 % par les subventions
- 26 % par l'emprunt

La contribution de l'épargne nette atteint 39 % alors que la moyenne nationale pour les communes est de 21,1% (source OFGCL Nov 2025 pour 2024)

3.5 Des dépenses d'investissement pour achever le PPI vert du mandat et initier le futur PPI

Les dépenses nouvelles hors reports se répartissent ainsi :

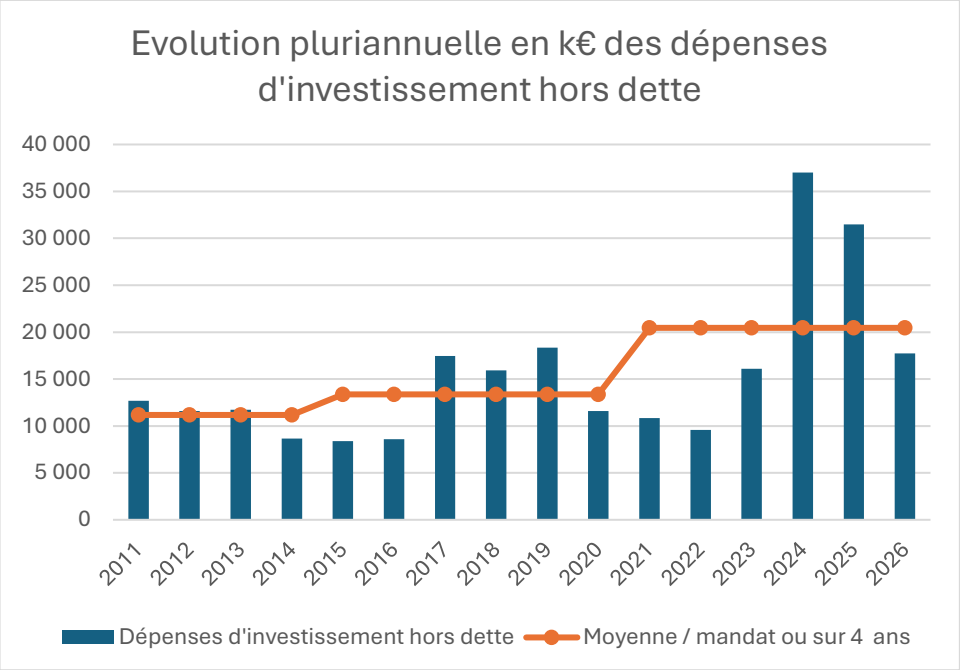
- 10,6 M€ de travaux en cours,
- 7,2 M€ d'immobilisations définitives
- 0,02 M€ d'études
- 2,3 M€ de subventions d'investissement à verser dont attribution de compensation d'investissement à Bordeaux métropole

 Soit 20,1 M€ de dépenses d'investissement

A noter que les reports estimés à 3,7 M€ seront intégrés lors de la reprise des résultats au Budget Supplémentaire

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Le graphe suivant représente l'évolution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette) de 2011 à 2026.
La moyenne annuelle de dépenses d'équipements à mandater s'élève à 20,4 M€ de 21- 26 alors qu'elle était de 13,4 M€ lors du mandat précédent (2015 -2020).



A ces dépenses d'équipements s'ajoutent les remboursements d'emprunts pour 3,2 M€, les participations (participation à l'Agence France locale) et les autres immobilisations financières.

3.5.1 : un niveau d'investissements en retrait en 2026 après l'achèvement de deux équipements majeurs

Les dépenses réelles d'équipements 2026 seraient de 20,1 M€ avec la réception attendue du Pavillon de la musique et des arts.
Les dépenses d'équipement intègrent également l'attribution de compensation en investissement pour 1,2 M€ (dépenses numériques essentiellement).

Dans la perspective du futur PPI, plusieurs études préalables seront conduites concernant la rénovation des groupes scolaires Magonty (avec le nouveau poste de Police Municipale) et Herriot, le gymnase de Saige. Les travaux des tennis couverts de Cap de Bos débuteront en 2026.

3.5.2 : Les autorisations de programme et les crédits de paiement

Les autorisations de programme sont des enveloppes dédiées à des projets significatifs qui s'étalent sur plusieurs exercices.
L'intérêt est d'autoriser la ville à engager les dépenses à concurrence de ces enveloppes pluriannuelles, et de pouvoir consommer dans la limite des crédits de paiement alloués par exercice. La ville dispose ainsi d'une meilleure visibilité et peut mieux prévoir les périodes de mobilisation des emprunts.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Les crédits de paiement 2026 sont modifiés pour tenir compte des décalages de réalisation comme suit :

N° ou intitulé de l'A.P	Total initial AP décembre 2025	Mandaté antérieur à 2026	Prévisions ultérieures	Total AP révisé
19-01 Renov. et ext. de maisons mun. et divers bât. adm.	0,9	0,9	0,0	0,9
20-01 Aménagement extérieurs à caractère de loisirs	3,0	2,8	0,1	3,0
21-01 Maintenance éclairage public	1,9	1,4	0,5	1,9
21-02 Piscine Cazalet	31,2	30,8	0,4	31,2
21-03 Ecole Georges Leygues	19,4	17,1	1,1	18,2
21-04 Rénovation Ecoles (2ème période)	8,0	5,0	3,0	8,0
22-01 Maison de la Musique et des Arts	6,5	3,4	3,6	7,0
23-01 SDAN	1,6	0,8	4,6	5,4
25-01 PRU Saige Espaces publics 26-29	0,0	0,0	4,8	4,8
	72,4	**62,2**	**18,2**	**80,3**

3.6 Recettes d'investissement : un recours à l'emprunt limité, voire inutile

La Ville prévoit d'inscrire en 2026 des subventions pour 6 M€.
Ces recettes proviennent notamment :
- 2,9 M€ sont attendus pour la piscine Cazalet (Agence nationale du sport, fonds chaleur, Région, Bordeaux métropole plan piscine)
- 2,8 M€ sont attendus pour l'école G Leygues (fonds chaleur, Bordeaux métropole dans le cadre des règlements d'intervention école et politique de la ville, Caisse d'allocation familiales, fonds vert)
- 0,2 M€ pour la trame noire d'éclairage public, projet Life (financement européen reversé par Bordeaux métropole)
- 0,08 M€ pour le cinéma Jean Eustache et 0,06 M€ pour la rénovation des courts de tennis Razon.

D'autres dossiers de financement sont actuellement en cours d'instruction et ne sont pas encore inscrits au budget, notamment la Dotation de soutien à l'investissement local de l'Etat pour des actions visant la performance énergétique, et le dossier FEDER pour le pavillon des Arts et de la musique.

A ces subventions d'équipement, s'ajoutent :
- le FCTVA au taux de 16,404 % sur les dépenses d'équipement éligibles réalisées en N-1, pour une recette attendue de 5 M€.
- le reversement d'une fraction de taxe d'aménagement opéré par Bordeaux métropole à concurrence d'1/7ème des dépenses d'équipement de la Ville est attendu pour 0,6 M€

La taxe d'aménagement majorée perçue par Bordeaux métropole sur le secteur OIM bordeaux Inno campus extra rocade sera reversée à hauteur du coût des équipements publics pris en charge par la Ville (8 %) dès lors que les recettes auront atteint le niveau de dépenses engagées par la Ville. Ceci n'est pas encore le cas en 2026.

Finalement, un emprunt d'équilibre de 4,2 M€ est prévu au BP 2025. En fonction du résultat 2025, et sous réserve des besoins au Budget supplémentaire, il est possible qu'il ne soit pas nécessaire de le mobiliser.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

ANNEXES

Attribution de compensation

L'engagement contractuel entre Bordeaux métropole et la commune porte sur un niveau de service déterminé au moment de la mutualisation en 2016.
La commune peut décider à tout moment de faire évoluer de manière pérenne le niveau de service d'un des domaines mutualisés, à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte des nouveaux besoins, faire évoluer un service, mieux répondre aux demandes des usagers.
Le financement ou la baisse du coût du service correspondant se traduit par une hausse ou une baisse de l'attribution de compensation de la commune, calculée en fonction des moyens humains, matériels, et immatériels rendus nécessaires - ou superflus - pour assurer le service.
Par conséquent, toute demande supplémentaire de service va générer un coût supplémentaire qui devra être négocié avec les services communs pour soit se substituer à un service qui ne sera plus rendu soit donner lieu à une augmentation de l'attribution de compensation.
Ces évolutions sont validées par la CLECT (commission locale des charges transférées de Bordeaux Métropole) et font l'objet de délibérations respectives, de Bordeaux métropole et de la ville de Pessac.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Progression du Montant d'Attribution de compensation (AC depuis 2016) Fonctionnement et Investissement

Exercices	Montants	Domaines concernés
AC 2016	***10 393 645 €***	
RNS 2016	*-4 612,00 €*	*Régularisation, ajustement tous domaines*
AC 2017	**10 389 033 €**	
RNS 2016/2017	81 431 €	Espaces verts, numérique
Autres impacts	110 216 €	Transfert de compétences tout mode de déplacement, mutualisation des archives
AC 2018	**10 580 680 €**	
RNS 2017/2018	98 265 €	Domaine public, propreté et numérique
AC 2019	**10 678 945 €**	
RNS 2018/2029	110 531 €	
Autres impacts	73 637 €	Transfert de compétences ANRU, politique de la ville
AC 2020	**10 863 113 €**	
RNS 2019/2020	264 163 €	Espaces verts, propreté et numérique
AC 2021	**11 127 276 €**	
RNS 2020/2021	178 586 €	Propreté, domaine public, cadre de vie paysage, commande publique et finances, numérique
AC 2022	**11 305 862 €**	
RNS 2021/2022	82 502 €	Propreté, domaine public, cadre de vie paysage, commande publique et finances, numérique
AC 2023	**11 388 364 €**	
RNS 2022/2023	93 048 €	Cadre de vie, affaires juridiques, numérique et système d'information
AC 2024	**11 481 412 €**	
RNS 2023/2024	38 861 €	Propreté, affaires juridiques, archives, numérique et système d'information
AC 2025	**11 520 073 €**	
RNS 2025	158 779 €	Finances, Affaires juridiques, Archives, Cadre de vie, Espaces verts,Numérique et système d'informations
AC 2026	**11 678 852 €**	

Depuis 2016 les révisions de niveau de service se concentrent sur quelques domaines d'activité, en particulier :

- Le domaine de la propreté à travers le développement d'un service de collecte de déchets verts et l'entretien de nouveaux sanitaires ainsi que le renforcement des passages sur trois secteurs de la Commune : Centre-Ville, Saige et Bourgailh.
- Le domaine du Numérique avec tous les ans la prise en compte des nouveaux besoins spécifiques de la Ville tant en logiciels qu'en équipements informatiques.

Pour 2026, l'attribution de compensation s'élève à 10 512 183 € en fonctionnement et 1 166 670 € en Investissement soit 11 678 852 € au total.

En 2026, les domaines concernés par les révisions de niveaux de service à la hausse sont, investissement et fonctionnement confondus :

Archives , Cadre de vie, urbanisme, autorisation d'occupation des sols et foncier (maintenance des aires de jeux), Domaine public- Espaces verts (Entretien de nouveaux espaces verts), Finances

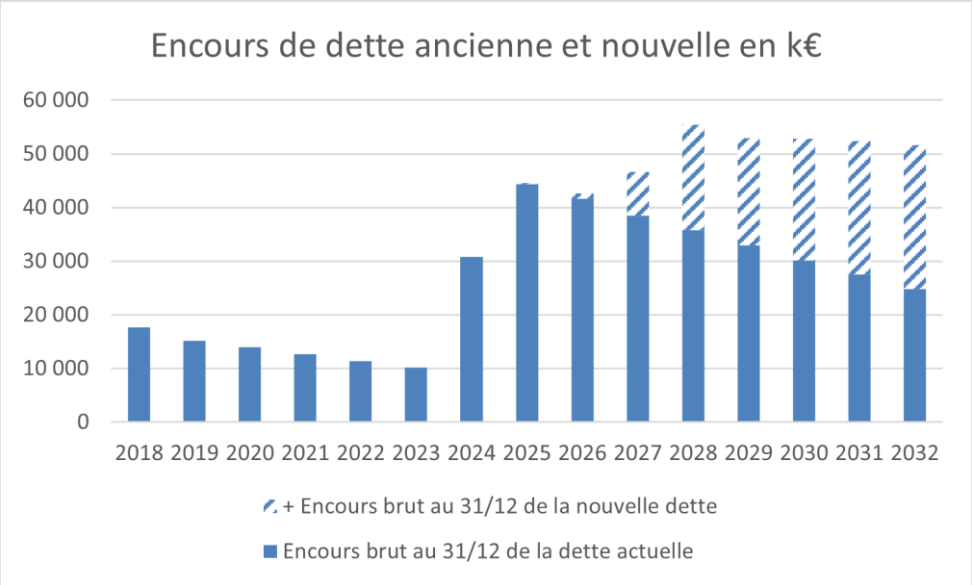
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

(déclaration d'occupation des locaux), Numérique et système d'information
Au total pour 85 k€ et 1,001 ETP

Endettement et financement de l'investissement jusqu'en 2032

Le niveau d'endettement maximal sur la période est fixé à 50 M€.

Voici l'évolution attendue de l'encours de dette pour faire face au futur PPI qui pourrait aller jusqu'à 96M€ de 2026 à 2032.



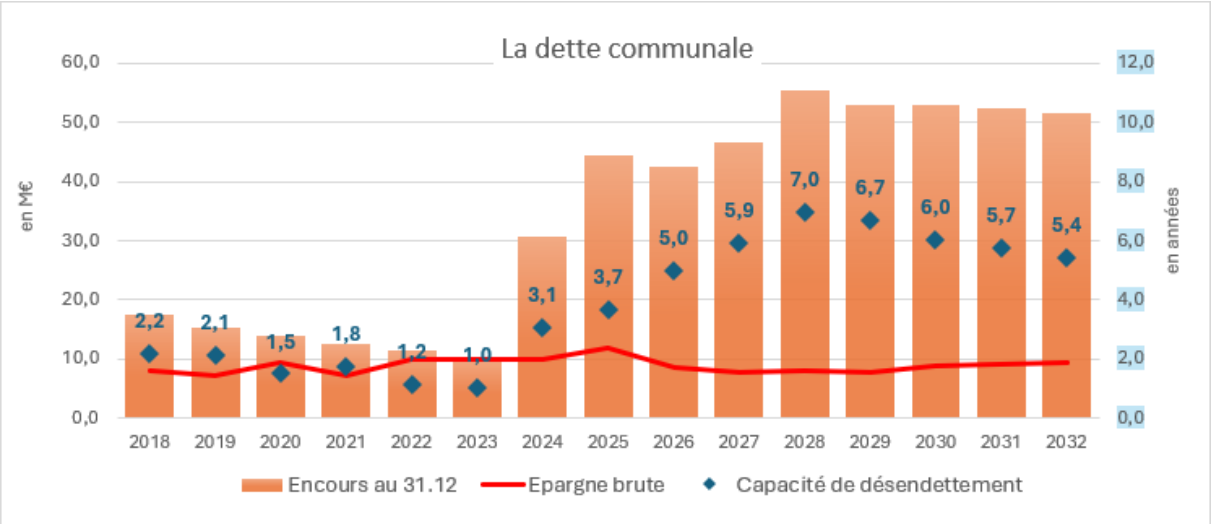
L'encours de dette / habitant évoluerait comme suit :



La dette par habitant ne dépasse pas le niveau de 800 € / habitant jusqu'en 2032 alors qu'en moyenne pour les communes de la même strate, elle représente 1 354 € selon la Direction Générale des collectivités locales pour 2024 pour les communes comprises entre 50 000 et 100 000 habitants).

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

La dette de la Ville de Pessac se situe à fin 2025 à 655 € par habitant à comparer à la valeur de 1 354 € / habitant pour les communes de la même strate.



Le délai de désendettement évoluerait mais demeurerait contenu **en dessous du seuil de 7 ans**.
En 2019, la ville a procédé au remboursement anticipé d'emprunts ce qui a contribué à l'allégement de son endettement.
Depuis, le PPI Vert ambitieux de cette mandature a nécessité de contracter à partir de 2023 de nouveaux emprunts dans un contexte de hausse des taux.
2 emprunts de 2023 ont été consolidés en 2024 au gré de l'avancement des projets d'équipement :

- L'un, auprès de la Société Générale pour 5,5 M€ (taux variable Euribor 12 mois + 0,39 %) sur 20 ans avec une marge particulièrement basse,
- L'autre, auprès de La Banque postale pour 5 M€ sur 20 ans à taux fixe de 3,57 % qui au-delà de 3 ans se transforme en taux variable (Euribor 3 mois + 0,84%) dans la perspective d'une baisse à cet horizon.

En 2024, la Ville a souscrit :

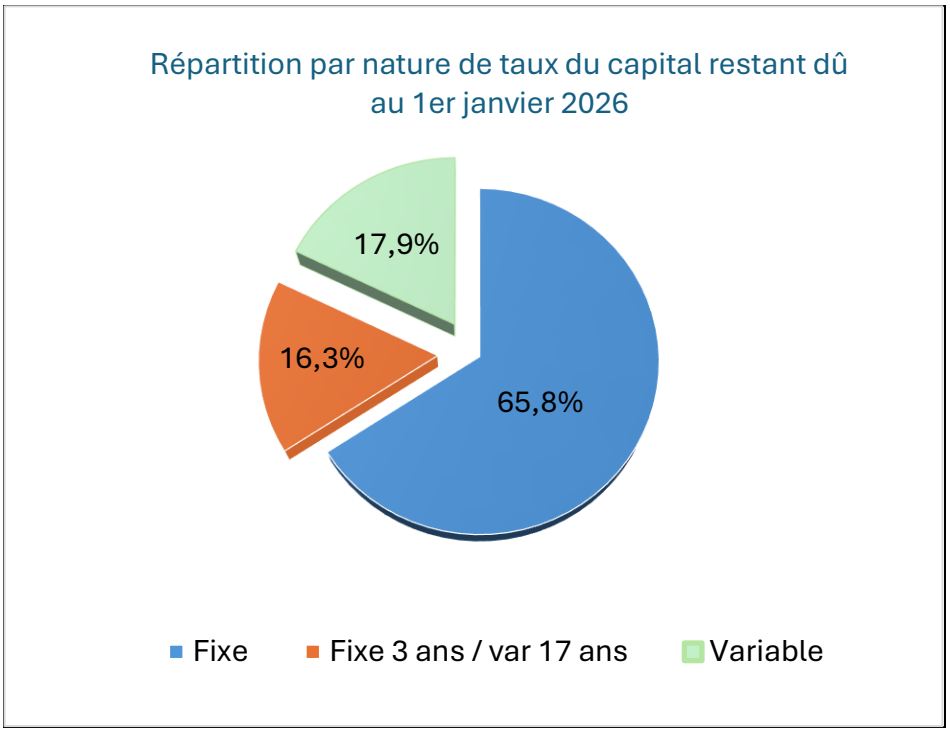
- -un emprunt auprès de l'Agence France locale à hauteur de 11 M€ au taux fixe de 3,55 %,
- puis en fin d'année, un second emprunt de 7,8 M€, à nouveau auprès de l'AFL sur 20 ans au taux fixe de 3,18 %. Cet emprunt a été consolidé le 20 janvier 2025.
- Le choix du taux fixe a prévalu dans un contexte d'incertitudes très fortes (dissolution de l'Assemblée nationale, et motion de censure en fin d'année).

En 2025, la Ville a souscrit un emprunt auprès de l'Agence France Locale à hauteur de 7,9 M€ sur 20 ans au taux fixe de 3.47%

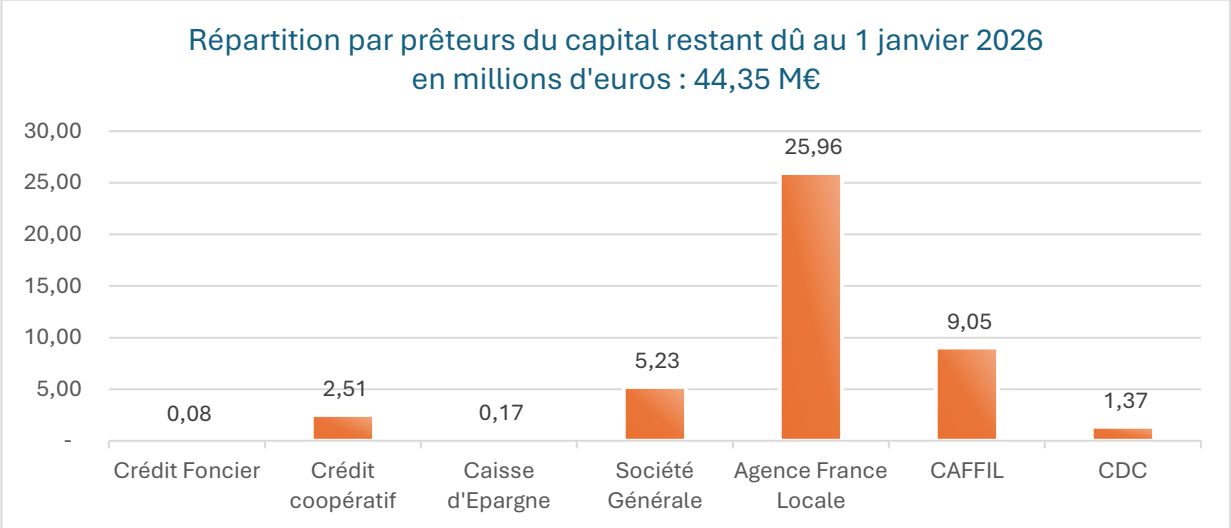
Par ailleurs la Ville a conventionné avec la Banque des territoires sur le principe d'un financement intracting pour un versement de 3 avances remboursables au cours années 2024-2025-2026 (1,3 M€) afin de financer des actions de performance énergétique et en particulier le programme de relamping leds des candélabres d'éclairage public. Le taux fixe de 2 % est particulièrement avantageux.

Le graphe ci-dessous illustre la répartition du capital restant dû au 1er janvier 2026 (44,35 M€) par nature de taux avec la particularité du crédit de La Banque Postale, actuellement à taux fixe qui deviendra variable.

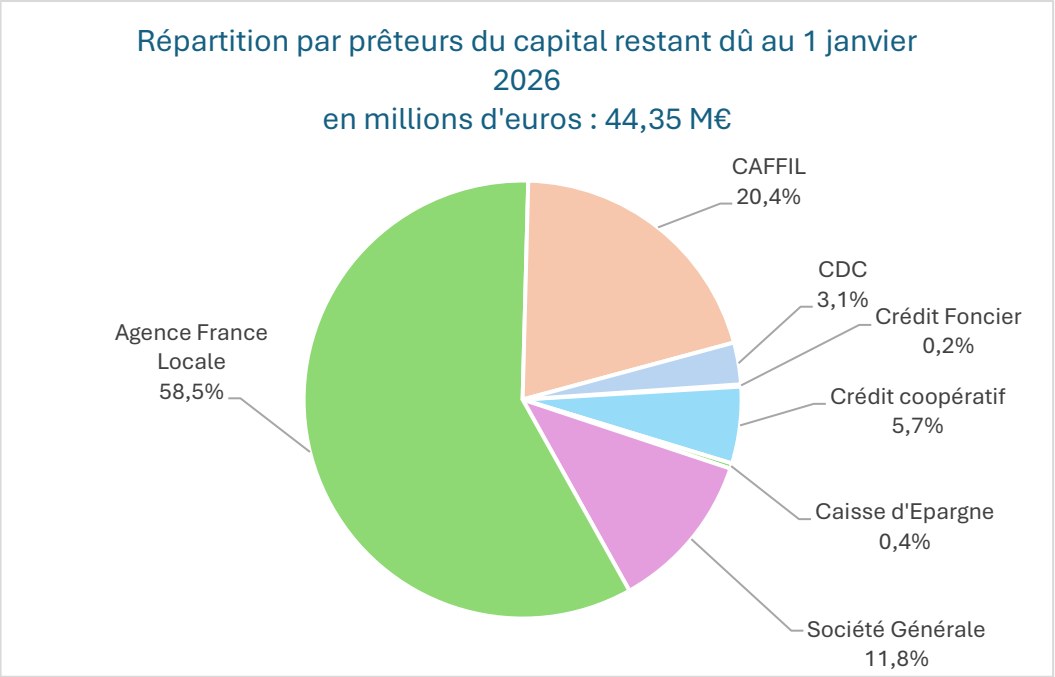
Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE



L'histogramme ci-dessous illustre la prégnance de l'agence France locale depuis l'adhésion de la Ville à cet établissement. Cette Agence propose des taux et des conditions particulièrement avantageux par rapport aux offres des autres établissements.
Les prêteurs demeurent toutefois diversifiés.



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE



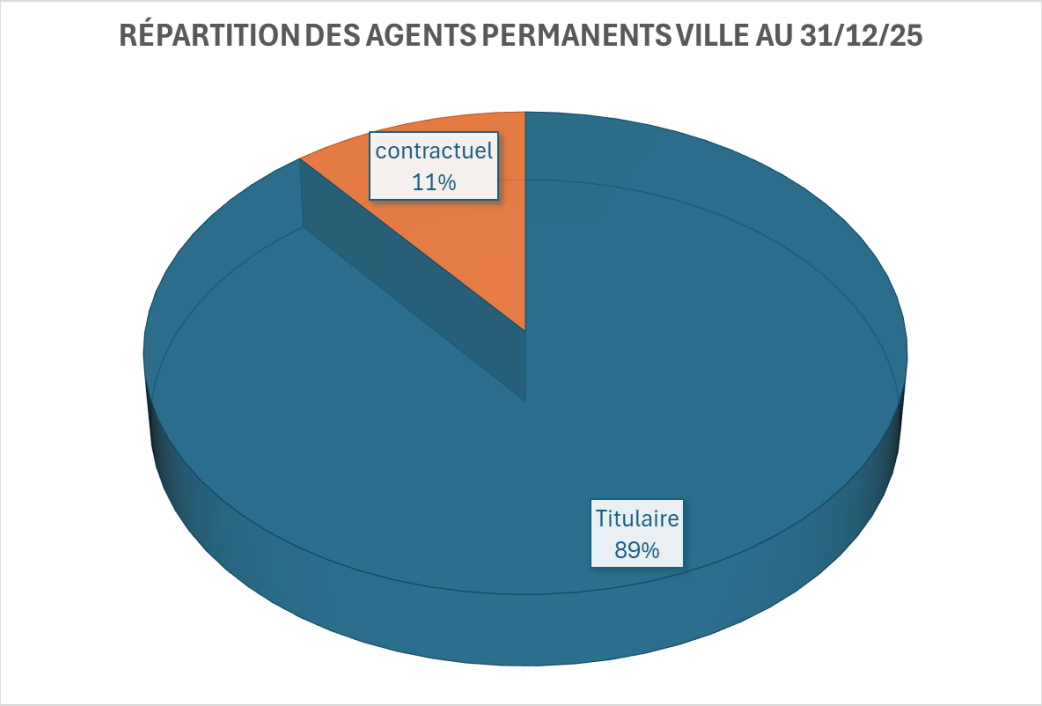
Pour 2026, la Ville inscrit budgétairement un emprunt d'équilibre, il conviendra de vérifier la nécessité de sa mobilisation sous réserve des nouvelles dépenses et recettes inscrites au Budget supplémentaire après affectation du résultat.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

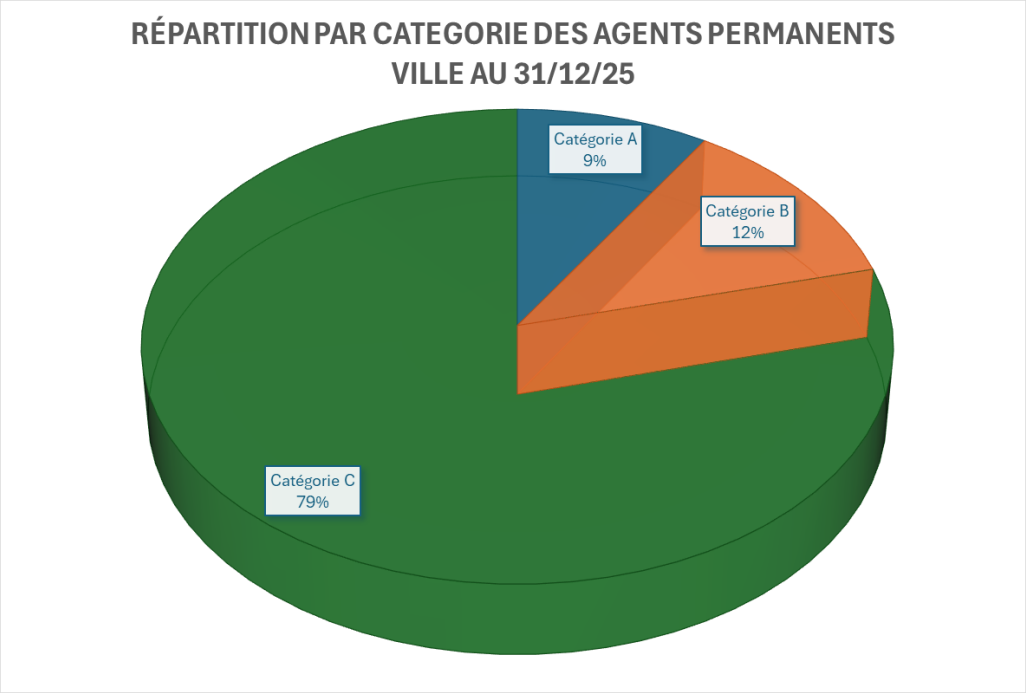
Etat des effectifs de la ville au 31 décembre 2025

Les effectifs au 31 décembre 2025 sont équivalents à 2024, montrant une stabilité au sein des équipes municipales et confirme la bonne tendance observée en 2024 sur la capacité à recruter de la collectivité.



La hausse de la part des contractuels permanents au sein des effectifs est liée à en grande partie à la capacité d'adaptation de nos métiers à la réalité du travail, impliquant le recours à des compétences nouvelles, n'entrant pas toujours dans le cadre des aptitudes demandées lors des concours de la fonction publique.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE



La catégorie C reste majoritairement représentée au sein des effectifs même si le poids de la catégorie B a augmenté en 2025 du fait notamment des créations de postes pour la piscine Cazalet (+9 postes de catégorie B).

ETP votés par Direction au 31/12/2025

DIRECTIONS	ETP votés
Cabinet du Maire	**3**
DG Direction Générale	**9**
DGA Animation de la ville et participation	**5**
DGA Familles et Proximité	**2**
DGA Territoire en transition	**2**
Direction Administration générale et Organisation	**7**
Direction de la Communication	**15,9**
Direction de la Culture	**46**
Direction de la Vie associative et des évènements	**18**
Direction de l'Enfance	**353,7**
Direction des Relations Usagers	**43**
Direction des sports, jeunesse et vie étudiante	**76,6**
Direction du Développement social urbain	**10**
Direction Emploi, commerces et artisanat	**6**
Direction Sécurité et Sûreté municipales	**42**
Direction Transition écologique et Bâtiments	**15,5**
Direction Ville au quotidien	**20**
TOTAL	**674,7**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Temps de travail

Ville Effectifs par Temps de travail - Evolution 2025/2024:

	Titulaire			Contractuel			Dec 25	Dec 2024
Temps de travail	F	H	Total	F	H	Total	Total	Total
Temps complet	391	149	540	37	27	64	604	596
Temps non complet	3		3	1	3	4	7	10
Temps partiel	16	3	19				19	20
TOTAL	**410**	**152**	**562**	**38**	**30**	**68**	**630**	**626**

Le nombre de poste à temps non complet a diminué au profit de postes à temps complet. Le nombre de temps partiel reste stable.

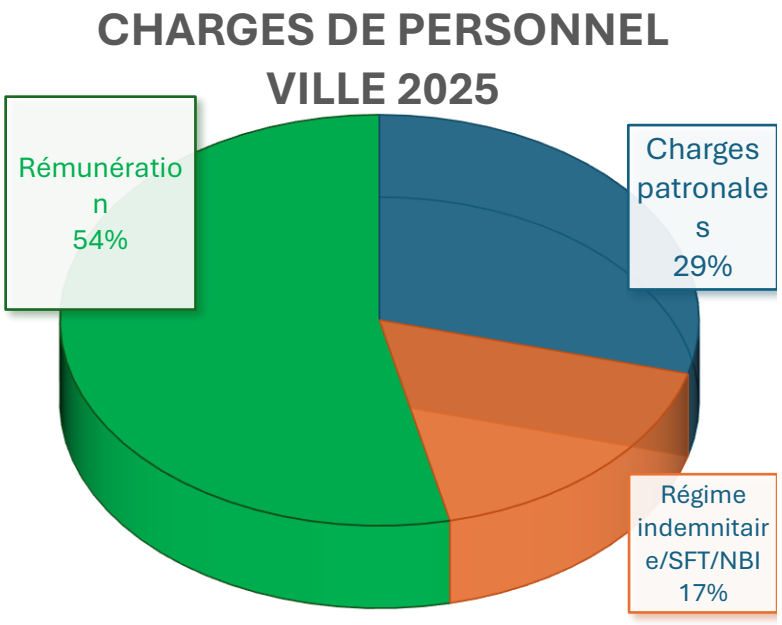
Structure des dépenses de personnel

	Complémentaires		Supplémentaires		Total Nb	Total
Filière	Nb d'Heures	Montant	Nb d'Heures	Montant	d'Heures	Montant
Administrative	13	163	18	375	31	538
Animation	3 358	39 957	343	5 105	3 701	45 062
Médico-Sociale			12	174	12	174
Police municipale			201	4 906	201	4 906
Sportive	8	91	-	9	8	100
Technique	146	1 946	1 064	21 083	1 209	23 029
Total général	3 525	42 157	1 637	31 652	5 162	73 809
en ETP (1607h/an)	**2,2**		**1,0**		**3,2**	

La réorganisation des temps de travail des agents permet dorénavant une récupération des heures et non plus leur paiement systématique, expliquant la baisse du coût des heures complémentaires/supplémentaires en 2025.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Masse salariale de la ville au 31 décembre 2025

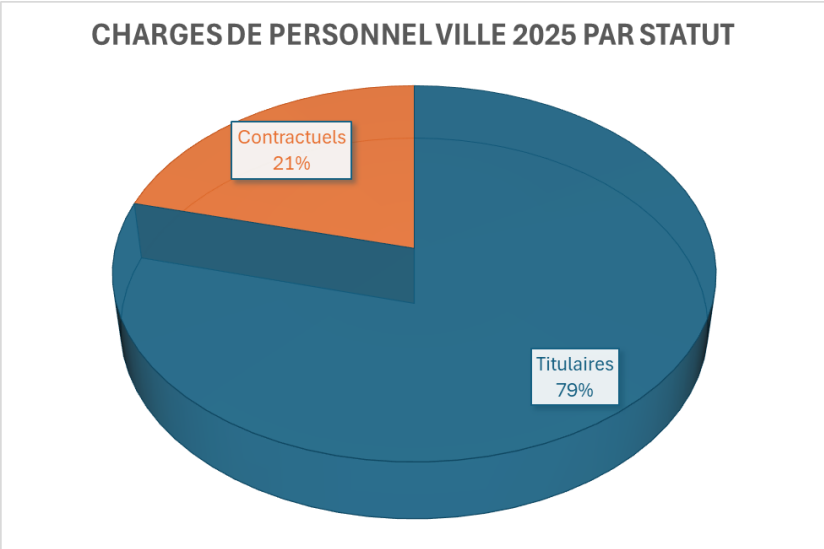


	2025		2024	
	montant	%	montant	%
Charges patronales	9 816 687	29%	9 239 096	28%
Régime indemnitaire/SFT/NBI	5 795 460	17%	5 899 761	18%
Rémunération	17 992 923	54%	18 146 788	55%
Total général	33 605 070	100%	33 285 645	100%

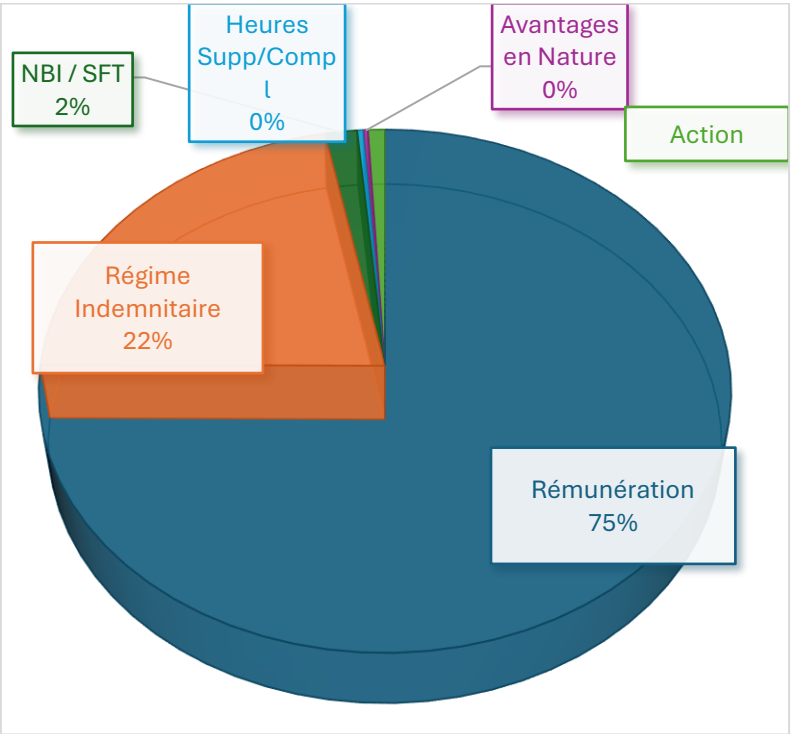
Le coût des charges patronales a augmenté en 2025 du fait de la hausse de 3 points des cotisations retraite votée dans le cadre du projet de loi de finance 2025. La proportion de la masse salariale reste cependant quasiment identique chaque année, avec une large majorité dédiée au traitement indiciaire des agents.

La part des agents non titulaires dans les charges de personnel reste stable par rapport à 2024. Ces agents contractuels sont recrutés quand la technicité du poste le requiert et qu'aucun profil d'agent titulaire n'a pu être recruté.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE



Répartition du salaire brut 2025 par nature



La répartition des salaires bruts entre rémunération principale et régime indemnitaire reste stable entre 2024 et 2025. La hausse des charges patronales pour la retraite, l'indexation du régime indemnitaire sur l'inflation et la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire pour la police municipale ont toutefois impacté l'année.
Les mesures mises en œuvre pour contenir la masse salariale sont poursuivies (étude des vacances de poste, enveloppe de cdd maintenue à l'identique…) et l'accompagnement des agents en situation de reclassement est étudiée afin de leur permettre un repositionnement sur un poste permanent après la mise en œuvre des formations appropriées.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Indemnités brutes des élus 2025

Nom	Prénom	Indemnités 2025 Ville de Pessac (montant brut)	Indemnités 2025 Bordeaux métropole (montant brut)	Défraiements 2025 Bordeaux métropole
BERTHOMIEUX	JEAN-PIERRE	5 615,76		
BIDEAU	LUDOVIC	20 709,62		
BIZINE	FATIMA	21 690,00		
BOZDAG	FATIHA	5 615,76	13 811,40	
BRIDIER	SYLVIE	2 278,92		
CARLOTTI	VERONIQUE	5 615,76		
CAZAUX	ELODIE	2 278,92		
CERNIER	PHILIPPE	2 278,92		
CHAINEAUD	CHRISTEL	2 278,92		
CHAREYRE	CHRISTIAN	5 615,76		
CHAVAROT	PATRICK	2 278,92		
COMME	STEPHANE	2 117,85		
COURTAUD	MURIELLE	2 278,92		
CURVALE	LAURE	2 278,92	13 811,40	54,80
DAUNY	CATHERINE	21 690,00		
DESPLAT	LAURENT	4 243,02		
DULAURENS	ISABELLE	21 690,00		
GATTI	MARC	21 690,00		
GAU	PATRICIA	21 690,00		
GRANGE	BENOIT	1 871,81		
GRONDIN	STEPHANIE	21 690,00		
JACOB NEUVILLE	SABINE	21 690,00		
KARST	MARIE-CLAIRE	5 615,76		
LADIRAY	ANNIE	21 690,00		
LAFARIE	MARIE-CELINE	5 615,76		
LAGARRIGUE	PIERRICK	5 615,76		
LANDREAU	JEREMIE	21 690,00		
LOUNICI	ZEINEB	5 615,76	13 811,40	
MAGES	EMMANUEL	21 690,00		
MARI	STEPHANE	21 690,00	13 811,40	
MARROT	MAXIME	5 615,76		
MESSE	Jean-Paul	2 278,92		
MOUSSOURS-EYROLLES	DOMINIQUE	21 690,00		
NOUHOU	ALHADJI	2 278,92		
ORUC	CEM	5 615,76		
PAVONE	PASCALE	26 858,16	13 811,40	
POUVEREAU-CHARRIE	CENDRINE	2 278,92		
RAUTUREAU	BENOIT	21 690,00	13 811,40	
RAYNAL	FRANCK	61 267,20	22 394,16	
REMEGEAU	BENOIT	2 278,92		
RISTIC	MICHAEL	2 278,92	13 811,40	
SARRABAYROUSE	FRANCK	5 615,76		
SZTARK	FRANCOIS	21 690,00		
TERRET	CEDRIC	2 278,92		
THIEBAULT	GLADYS	5 303,78		
TOURNEPICHE	ANNE MARIE	2 278,92		
VIEU	SYLVIE	21 690,00		
WASTIAUX GIUDICELLI	VALERIE	2 117,41		
YAHMDI	NAJI	21 690,00		
Total général		**565 207,09**	**119 073,96**	**54,80**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_042-DE

Détail des crédits consommés concernant les indemnités des élus, leur formation et frais de mission

ARTICLES	VOTE 2025	TOTAL VOTE 2025	REALISE 2025
65311 - Indemnités des maires, adjoints et conseillers	620 000,00	577 921,31	565 168,16
65312 - Frais de mission des maires, adjoints et conseillers	6 000,00	6 000,00	3 421,03
65313 - Cotisations de retraite des maires, adjoints et conseillers	50 000,00	56 138,69	56 138,69
65314 - Cotisations de SS des maires, adjoints et conseillers	150 000,00	150 000,00	147 332,00
65315 - Formation des maires, adjoints et conseillers	11 400,00	11 400,00	4 300,00
TOTAL	826 000,00	790 060,00	772 059,88

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_043-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Absents :
Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_043

Objet : Arrêté de déport de Monsieur Franck RAYNAL - Avis du Conseil Municipal

Madame Pascale PAVONE, Première Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Monsieur Franck RAYNAL occupe les fonctions de Directeur adjoint, référent des pôles de Chirurgie, des spécialités Chirurgicales et des Neurosciences cliniques pour le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux. Ces circonstances pourraient être de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de sa fonction de maire pour les dossiers en lien avec le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux.

L'article 5 du décret n°2014-90 précise que, lorsqu'ils estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, qu'ils agissent en vertu de leurs pouvoirs propres ou par délégation de l'organe délibérant, les maires prennent un arrêté mentionnant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences et désignent, dans les conditions prévues par la loi, leur suppléant.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_043-DE

Ce même article ajoute que, par dérogation aux règles de délégation prévues aux articles L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, les maires ne peuvent adresser aucune instruction aux délégataires désignés.

Un arrêté de déport sera donc pris en ce sens pour les affaires concernant le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux, à l'exclusion des cérémonies protocolaires auxquelles Franck RAYNAL pourra assister en sa qualité de maire.

Sans y être contraint par les textes, le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal à titre consultatif sur les personnes désignées dans le projet d'arrêté de déport :

- Madame Pascale PAVONE pour les affaires courantes et les relations institutionnelles avec le CHU,

- les adjoints au maire, selon leurs délégations respectives, pour les autres affaires.

L'arrêté de déport s'applique sans préjudice notamment des articles L.2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.422-7 du Code de l'Urbanisme, nécessitant l'intervention spécifique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide :

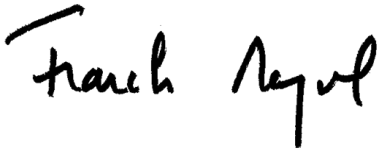
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable concernant les suppléants désignés dans le projet d'arrêté de déport de Monsieur Franck RAYNAL.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_044-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Florence BOUGAULT - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Absents :
Franck RAYNAL - Michaël RISTIC - Bérangère COUILLARD

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_044

Objet : Création des commissions municipales permanentes

Madame Pascale PAVONE, Première Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de procéder à la création de commissions permanentes. Le Conseil Municipal fixe librement le nombre de commissions, le nombre de conseillers municipaux qui les composent, ainsi que la durée du mandat des membres des commissions.

Ces commissions permettent d'améliorer le fonctionnement du Conseil Municipal en procédant notamment à l'étude des projets de délibérations présentés au Conseil Municipal et en formulant des avis simples sur les sujets qui leurs sont présentés.

La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_044-DE

En effet, les dispositions de l'article L. 2121-22 du CGCT précitées imposent également que soit recherchée, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée communale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein, la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission.

Le fonctionnement des commissions municipales est établi dans le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le Maire convoque les commissions dans le délai de huit jours suivant leur nomination.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 2 commissions permanentes, pour la durée du mandat municipal :

- Stratégie et Animation Territoriales.
- Administration générale et Solidarité.

Ces commissions seront composées chacune de 24 membres élus, désignés à la représentation proportionnelle, pour la durée de leur mandat municipal.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L.2121-22,

Considérant que le Conseil Municipal peut créer des commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations du Conseil Municipal et de rendre des avis simples sur les sujets qui leurs sont présentés,

Considérant que la désignation des membres du Conseil Municipal au sein des commissions municipales permanentes s'effectue à la représentation proportionnelle, au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement, à l'unanimité,

Considérant que le maire est le président de droit des commissions municipales (2121-22),

Considérant que dès leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché (2121-22),

Considérant que le règlement intérieur du Conseil Municipal fixera les règles de fonctionnement de ces commissions,

- de créer 2 commissions municipales permanentes ayant pour thématiques :

- Stratégie et Animation Territoriales,
- Administration générale et Solidarité.

- de fixer le nombre de membres à 24, désignés à la représentation proportionnelle, au sein de chacune des commissions municipales permanentes précitées ;

- de désigner les membres suivants aux commissions :

Commission n°1 - Stratégie et Animation Territoriales :

Naji Yahmdi, Stéphane Mari, Benoît Rautureau, Ludovic Bideau, Delphine Sabatey, Fabien Leroy, Jean-Philippe Laville, Edith Dumartin, Margot Décory, Marc Gatti, Valérie Bernède,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_044-DE

Cem Oruc, Christian Chareyre, Nathalie Lozach, Romuald Labat, Céline Nikitine, Didier Boulot, Lucas Lacarrière, Bruno Marchessou, Philippe Monterat, Najat Azmy, Sylvie Bridier, Michaël Ristic, Benoît Grange.

Commission n°2 - Administration générale et Solidarité :

Pascale Pavone, Emmanuel Magès, Jérémie Landreau, Fatima Bizine, Nolwenn Lecame, Philippe Robak, Véronique Carlotti, Sylvie Vieu, Isabelle Rigaud, Fatiha Bozdag, Hadiza Garba, Zeineb Lounici, Philippe Lagouarde, Marina Carlotti, Marion Albany, Dominique Moussours-Eyrolles, Gladys Thiébault, Sébastien Saint-Pasteur, Alain Pariente, Jean-François Grèzes, Maud Mathieu-Chaigneau, Laure Curvale, Florence Bougault, Bérangère Couillard.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_045-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Absents :
Jérémie LANDREAU - Gladys THIEBAULT

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_045

Objet : Tableau des emplois permanents Ville de Pessac - Modification - Approbation

Madame Pascale PAVONE, Première Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il lui appartient donc d'adapter le nombre de postes nécessaires au fonctionnement des services, le cas échéant de faire évoluer les postes existants et de mettre à jour le tableau des emplois.

La variation d'effectif, découlant de l'évolution des besoins des services, rend nécessaire la mise à jour du tableau des emplois sur les postes suivants :

- au sein de la direction de l'Enfance, le poste de Responsable de Site scolaire, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (5834), est transformé en catégorie C+, et ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux compte-tenu des missions attendues sur le poste.

- au sein du secrétariat du Cabinet, le poste d'Assistante du Maire, ouvert au cadre

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_045-DE

d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (920), est transformé en catégorie B, et ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux compte-tenu des missions attendues sur le poste.

- au sein de la direction de la Culture, le poste de Responsable du Pôle Ressources documentaires, ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation (9250), est transformé en catégorie A, et ouvert aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et des bibliothécaires territoriaux compte-tenu des missions attendues sur le poste.

- au sein de la direction des sports, jeunesse et vie étudiante, le poste de Responsable du 12-25 ans, ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (1006), est également ouvert aux cadres d'emplois des animateurs territoriaux compte-tenu des missions attendues sur le poste qui relèvent à la fois de la filière administrative et de la filière animation.

- au sein de la direction de la Ville au quotidien, le poste d'Assistant ménager Hôtel de Ville, ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux (9899) est transformé en catégorie C, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux compte-tenu des missions attendues sur le poste.

- au sein de la direction de la Ville au quotidien, le poste de Responsable d'équipe Entretien Locaux communaux centre ville, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (8485) est transformé en catégorie C+, ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux compte-tenu des missions attendues sur le poste.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 10 mars 2026,
Vu le tableau des emplois de la Ville de Pessac,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois compte tenu de l'évolution des besoins des services,

- d'approuver les modifications présentées ci-dessus ;

- de dire que ces modifications viennent mettre à jour le tableau des emplois de la Ville de Pessac ;

- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2026.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_045-DE

Poste (C)	Fiche de poste (L) - fiche de poste	Temps de travail - fiche de poste	Catégorie du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Filière du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Cadre d'emploi (L) - fiche de poste	Conditions d'accès (L) - fiche de poste	Direction
0000000002	Chargée de communication Print Evénementiel	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Communication
0000000004	Assistant de gestion administrative Direction des	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000006	Agent de police municipale (brigade 1)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000014	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000016	Référent Formalités	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000027	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000028	Opérateur presse numérique	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000000029	Agent de police municipale (brigade 1)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000031	Infographiste	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000000033	Agent logistique ETM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000035	Chargée du numérique	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000039	Animateur sportif, santé et plein air	100	Catégorie B	Animation Sportive	Animateurs territoriaux Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000000044	Agent de police municipale (brigade 1)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000049	Agent de police municipale (brigade 2)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000050	Chargée de documents	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000051	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000052	Agent technique des salles de spectacle	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000000060	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000068	Agent de police municipale (brigade 2)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000071	Assistant de gestion administrative Direction des	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000072	Responsable de la salle de spectacle Bellegrave	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000000077	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000081	Référente Acquisitions jeunesse	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000084	Référente Acquisitions adulte	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000089	Assistant de gestion administrative en Formalité	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000093	Assistante de gestion administrative Imprimerie	90	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000000094	Directeur Sécurité et Sûreté municipales	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000099	Chargée de collections adulte et référente pour l	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000110	Agent de police municipale (brigade 2)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000127	Animateur développement durable	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000000128	Mécanicien	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000000134	Chargée de relation à l'usager	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000141	Assistante coordinatrice projets et communicatio	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000143	Responsable Ancrage territorial & du service Bit	100	Catégorie A	Culturelle	Bibliothecaires territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000145	Référente Prospective et innovation	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000147	Chargée de médiation	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000152	Assistant de gestion administrative Communicat	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000000153	Chargé de collections jeunesse	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000159	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000186	Animateur développement durable	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000000187	Agent logistique ETM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000191	Référent PLIE des sources	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Emploi, commerces et artisanat
0000000197	Graphiste	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000000198	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000205	Référente Développement durable et médiation	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000218	Assistant de gestion administrative en Formalité	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000219	Agent du protocole	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DG Direction Générale
0000000220	Assistant de gestion administrative Direction Vie	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000000221	Responsable du site sportif Saige	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000222	Directeur de la Culture	100	Catégorie A	Culturelle	Conservateurs territoriaux bibliothèque	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000223	Directrice de la Communication	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000000228	Assistant de gestion administrative Courrier	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Administration générale et Organisation
0000000229	Gestionnaire Finances	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000243	Responsable du service des installations sportive	100	Catégorie A	Administrative Sportive	Attachés territoriaux Conseillers territoriaux A.P.S.	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000252	Agent de police municipale (brigade 1)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000253	Assistant de gestion administrative en Formalité	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000258	Agent logistique	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000000259	Assistante du Directeur Sûreté Sécurité et Prévei	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000000262	Chargée de médiation	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000264	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000265	Chargée de développement durable	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000000268	Responsable du site sportif Roger Vincent	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000273	Responsable d'équipe Garage - Matériel roulant	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000000275	Responsable des sites sportifs Romainville, Les	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000280	Agent d'exploitation du Centre de loisirs Romain	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000365	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000376	Agent d'entretien du Centre de Loisirs de Romai	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000378	Assistant ménager Sites distants et CCAS	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000000417	Agent d'entretien du Centre de Loisirs de Romai	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000430	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000459	Assistant ménager Hôtel de Ville	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000000466	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000474	Agent d'entretien du Centre de Loisirs de Romai	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000478	Agent d'entretien du Centre de Loisirs de Romai	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000485	Assistant ménager Hôtel de Ville	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000000486	Assistant ménager Hôtel de Ville	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000000537	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000657	Chargé de mission Commerce, artisanat, servic	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Emploi, commerces et artisanat
0000000660	Régisseur des salles de spectacle	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000000661	Assistant de gestion administrative Direction Vie	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000000662	Assistant de gestion administrative Direction Vie	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000000665	Assistant de gestion administrative Direction Enf	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000669	Directeur de l'Enfance	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000706	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000716	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000775	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000788	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000791	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000792	Agent logistique ETM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000795	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000796	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000798	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000799	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000800	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000802	Responsable du site sportif Bellegrave	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000803	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000805	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000806	Assistant à la gestion logistique des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000807	Responsable du site sportif André Nègre	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000808	Responsable du site sportif Haut Livrac	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000809	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000812	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000813	Agent d'exploitation des equipements sportifs ST	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000814	Agent d'exploitation Piscine	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000816	Agent d'exploitation Piscine	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000000822	Cuisinier	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000824	Responsable du Centre de Loisirs Saint-Lary	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000000825	Agent technique du Centre de Loisirs Saint-Lary	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000833	Agent d'accueil Direction emploi économie	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Emploi, commerces et artisanat
0000000889	Agent de surveillance du cimetière	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000890	Agent de surveillance du cimetière	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000892	Agent de surveillance du cimetière	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000893	Hôte d'accueil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000897	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000000906	Chargé de mission Développement social des qu	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction du Développement social urbain
0000000907	Chargé de mission Développement urbain et ges	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction du Développement social urbain
0000000908	Assistante du Directeur du développement socia	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction du Développement social urbain
0000000909	Responsable de la plateforme des services au p	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction du Développement social urbain
0000000910	Directeur du développement social urbain	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction du Développement social urbain
0000000911	Assistante des Elus et du Cabinet	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DG Direction Générale
0000000914	Directeur de cabinet	100	Emplois hors catég	EMPLOIS COMMUNAUX	EMPLOIS NON CLASSES	Poste ouvert aux contractuels	Cabinet du Maire
0000000916	Chargée du protocole et du budget	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DG Direction Générale
0000000920	Assistante du Maire	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DG Direction Générale
0000000921	Assistante du DGS	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DG Direction Générale
0000000922	DGA Familles et Proximité	100	Catégorie A	Emplois fonctionnels	Directeurs généraux des services des	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	DGA Familles et Proximité
0000000927	Assistant de gestion administrative Secrétariat D	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Administration générale et Organisation
0000000931	Chargé de mission Prévention de la délinquance	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction du Développement social urbain
0000000945	Technicien équipements sportifs et culturels	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Transition écologique et Bâtiments

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_045-DE

Poste (C)	Fiche de poste (L) - fiche de poste	Temps de travail - fiche de poste	Catégorie du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Filière du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Cadre d'emploi (L) - fiche de poste	Conditions d'accès (L) - fiche de poste	Direction
0000000946	Assistant de gestion administrative Direction des	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000000949	Chargé d'opération de construction	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000000954	Chargé du suivi administratif et de la gestion for	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Administration générale et Organisation
0000000969	Technicien équipements scolaires	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000000984	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000987	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000988	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000989	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000000999	Animateur Pessac Animation	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001000	Animateur Pessac Animation	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001002	Animateur Pessac Animation	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001005	Animateur Pessac Animation	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001006	Responsable du 12-25 ans	100	Catégorie B	Administrative Animation	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001007	Responsable du secteur Pessac Animation	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001009	Responsable du Service animation jeunesse	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001194	Technicien équipements administratifs, associat	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000001202	Directeur Général des Services	100	Catégorie A	Emplois fonctionnels	Directeurs généraux des services des	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	DG Direction Générale
0000001214	Directeur de la Vie associative et des évènemen	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000001216	Juriste	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction du Développement social urbain
0000001217	Assistant de gestion administrative Plateforme d	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction du Développement social urbain
0000001232	Assistant de gestion administrative Direction Bât	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000001238	Chargé de médiation spectacle vivant	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000001239	Gestionnaire technique, régie et logistique spect	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000001245	Chargé de mission évènementiel Ville	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000001251	Mécanicien	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001253	Chargé d'accueil à l'@ccueil Famille	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000001255	Chargé d'accueil à l'@ccueil Famille	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000001256	Chargé d'accueil à l'@ccueil Famille	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000001258	Hôte d'accueil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000001283	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000001286	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000001304	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000001407	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000001489	Directeur Général des Services	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DG Direction Générale
0000001948	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000001994	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000002383	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000002681	Maitre Nageur Sauveteur	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000002814	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000003191	DGA Familles et Proximité	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DGA Familles et Proximité
0000003264	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000003386	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000003872	Référent Services documentaires	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000003900	Référente Médiations documentaires et Médiati	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000004041	Assistant de gestion administrative en Formalité	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000004146	Hôte d'accueil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000004159	Responsable du secteur Régie du service @ccu	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000004190	Hôte d'accueil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000004268	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000004269	Assistant de gestion administrative en Formalité	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000004292	Référent numérique	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000004293	Chargée de numérique	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000004308	Agent d'entretien des salles municipales	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000004309	Agent d'entretien du Centre de Loisirs de Romai	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000004345	Assistant de gestion administrative Direction Enf	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000004639	Agent de restauration collective à Roger Coh é	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000004640	Agent de restauration collective à Roger Coh é	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000004641	Agent de restauration collective à Roger Coh é	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000004995	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005361	Assistant de gestion administrative Direction Enf	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005788	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005789	Responsable Restaurant administratif Roger Co	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005792	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005793	Responsable de service de la Police Municipale	100	Catégorie B	Police municipale	Chefs de service de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000005806	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005807	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005809	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005810	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005811	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005812	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005813	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005814	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005815	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005817	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005819	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005820	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005821	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005822	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005823	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005824	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005825	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005826	Responsable Multisite Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005827	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005828	Responsable Multisite Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005829	Responsable Multisite Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005830	Responsable Multisite Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005831	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005832	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005833	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005834	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005835	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005836	Responsable des agents d'entretien du Centre d	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005877	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005878	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005879	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005880	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005881	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005882	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005883	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005885	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005886	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005887	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005888	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005890	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005891	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005892	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005894	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005895	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005897	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005898	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005899	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005900	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005901	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005903	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005910	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005911	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005912	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005915	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005917	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005918	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005920	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005924	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005925	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005926	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005927	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005928	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005929	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005931	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005932	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_045-DE

Poste (C)	Fiche de poste (L) - fiche de poste	Temps de travail - fiche de poste	Catégorie du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Filière du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Cadre d'emploi (L) - fiche de poste	Conditions d'accès (L) - fiche de poste	Direction
0000005933	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005935	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005936	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005937	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005938	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005939	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005941	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005943	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005944	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005945	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005946	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005947	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005949	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005950	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005951	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005952	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005954	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005955	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005958	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005959	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005961	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005975	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005976	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005977	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005979	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005980	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005981	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005982	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005983	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005984	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005987	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005989	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005990	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005991	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005992	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005993	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005994	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005996	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005997	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005998	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000005999	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006000	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006002	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006003	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006004	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006005	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006007	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006008	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006009	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006012	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006013	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006014	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006015	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006016	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006018	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006020	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006021	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006022	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006024	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006025	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006026	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006027	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006029	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006030	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006031	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006033	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006034	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006035	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006036	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006037	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006039	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006041	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006042	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006044	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006045	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006046	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006047	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006048	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006050	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006051	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006052	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006053	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006057	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006058	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006059	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006060	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006061	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006063	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006064	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006065	Responsable des équipes de Remplacement Ec	100	Catégorie B	Administrative Animation	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006067	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006069	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006070	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006071	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006072	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006073	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006098	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006119	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006120	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006122	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006126	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006127	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006129	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006130	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006131	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006132	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006133	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006134	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006135	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006137	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006138	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006139	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006141	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006142	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006161	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006170	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006182	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006183	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006188	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006204	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006212	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006219	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006227	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006232	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006259	Responsable de l'équipe Pessac Animation Mus	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000006318	Chargé d'accueil à l'@ccueil Famille	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000006380	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006381	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000006604	Assistant de gestion administrative Service Tem	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_045-DE

Poste (C)	Fiche de poste (L) - fiche de poste	Temps de travail - fiche de poste	Catégorie du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Filière du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Cadre d'emploi (L) - fiche de poste	Conditions d'accès (L) - fiche de poste	Direction
0000006886	Responsable du Service Animation sportive du t	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000007021	Référent Relation à l'usager et Participation des	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Culture
0000007240	Chargée de documents	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000007260	Responsable de secteur Equipe technique mobi	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000007380	Responsable de Site Scolaire	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007421	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007422	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007444	Animateur de loisirs éducatifs TNC 24h30	70	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007445	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007454	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007456	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007466	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007525	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007615	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007616	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007617	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007618	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007619	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007620	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007621	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007622	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007623	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007624	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007635	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007636	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007637	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007638	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007640	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007642	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007675	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007695	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000007796	Assistant ménager Sites distants et CCAS	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000007835	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007836	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007837	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007838	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007839	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007841	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000007976	Agent de surveillance de la voie publique	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000007996	Agent d'exploitation des equipements sportifs BC	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000008182	Agent de surveillance de la voie publique	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000008403	Chargée de médiation	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000008484	Responsable du service Maintenance Entretien	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000008485	Responsable d'équipe Entretien Locaux commu	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000008486	Factotum	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000008647	Assistant de la Mairie de proximité de Cazalet (N	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000008648	Assistant de la Mairie de proximité de Magonty (	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000008689	Responsable Educatif et Technique des Temps (	100	Catégorie B	Administrative Animation Technique	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000008690	Responsable Educatif et Technique des Temps (	100	Catégorie B	Administrative Animation Technique	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000008691	Responsable Educatif et Technique des Temps (	100	Catégorie B	Administrative Animation Technique	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000008692	Responsable Educatif et Technique des Temps (	100	Catégorie B	Administrative Animation Technique	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000008693	Responsable Educatif et Technique des Temps (	100	Catégorie B	Administrative Animation Technique	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000008729	Référent Culture Pessac	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000008831	Agent d'entretien des salles municipales	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000008989	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000008990	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000009059	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000009114	Chargée de documents	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009115	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000009116	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000009170	Assistant de la Mairie de proximité de Verthamo	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000009190	Assistant de la Mairie de proximité de Saige (N°	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000009250	Responsable du Pôle Ressources documentaire	100	Catégorie A	Administrative Culturelle	Attachés territoriaux Bibliothecaires territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009251	Responsable de la médiathèque et du Pôle servi	100	Catégorie A	Administrative Culturelle	Attachés territoriaux Bibliothecaires territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009290	Gestionnaire contrats et Renfort Culture Pessac	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009291	Coordinateur Logistique et Accueil Compagnies	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009391	Directeur des Relations Usagers	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000009411	DGA Territoire en transition	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs en chef territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DGA Territoire en transition
0000009412	DGA Territoire en transition	100	Catégorie A	Emplois fonctionnels	Directeurs généraux des services des	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	DGA Territoire en transition
0000009471	Directrice Emploi, commerces et artisanat	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Emploi, commerces et artisanat
0000009511	Chargé de documents	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009512	Référente Communication	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009513	Chargée de médiation	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009514	Graphiste	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000009555	Assistante du Directeur de la transition écologiq	50	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000009556	Chargée d'accueil déchets verts	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000009594	Agent de police municipale (brigade 2)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000009596	Responsable d'équipe Entretien Locaux commu	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000009639	Référent Action culturelle	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000009719	Responsable du service Vie Citoyenne	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000009759	Agent de police municipale (brigade 1)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000009839	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000009840	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000009841	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000009899	Assistant ménager Hôtel de Ville	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000010039	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000010080	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000010139	Hôte d'accueil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000010140	Agent de police municipale (brigade 2)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000010240	Assistant de gestion administrative Police Munic	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000010260	Responsable de secteur des installations sportiv	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000010261	Agent d'exploitation des equipements sportifs (n	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000010339	Responsable du service Vie associative	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000010419	Responsable de l'équipe Hygiène / Administratic	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000010500	Chargé de mission Emploi	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Emploi, commerces et artisanat
0000010680	Chargé de mission évènementiel Associations	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000010699	Assistant de gestion administrative Régie-secrét	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000010899	Responsable du secteur Restauration collective	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000010939	Chef de brigade 1	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000010940	Chef de brigade 2	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000010979	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000010980	ATSEM	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000010981	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000010982	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000010983	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011039	Chargé de mission développement local	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction du Développement social urbain
0000011120	Chargée de communication interne	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Communication
0000011121	Chargé de mission Cabinet	100	Emplois hors catég	EMPLOIS COMMUNAUX	EMPLOIS NON CLASSES	Poste ouvert aux contractuels	Cabinet du Maire
0000011260	Animateur de loisirs éducatifs - Poste aménagé	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011281	Assistant de gestion administrative Culture	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000011624	Assistant de gestion administrative en Etat Civil	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000011663	Chef de brigade soirée	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000011664	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000011665	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000011666	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000011667	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000011668	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000011683	Responsable d'équipe Entretien Salles municipa	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_045-DE

Poste (C)	Fiche de poste (L) - fiche de poste	Temps de travail - fiche de poste	Catégorie du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Filière du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Cadre d'emploi (L) - fiche de poste	Conditions d'accès (L) - fiche de poste	Direction
0000011684	Agent logistique	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000011685	Agent logistique	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000011686	Référent Accueil Standard	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000011743	Agent d'exploitation des equipements sportifs S/	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000011744	Agent d'exploitation des equipements sportifs S/	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000011823	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011824	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011863	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011865	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011903	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011904	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011905	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011906	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011907	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011908	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011909	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011910	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011912	ASLA	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011913	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011914	ASLA	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011915	ASLA	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011916	ASLA	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011917	ASLA	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011919	ASLA	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011920	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011921	ASLA	100	Catégorie C	Médico-Sociale	Agents territoriaux spécialisés des éco	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011933	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011935	Responsable de Site Périscolaire	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011936	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011943	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011944	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000011945	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000011946	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000011947	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000012043	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012104	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000012124	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012125	Responsable de Site Périscolaire Adjoint	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012305	Hôte d'accueil (Culture Pessac)	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000012365	Chef de service @ccueil et proximité	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000012366	Responsable du Secteur Affaires Funéraires	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000012367	Responsable du Secteur Etat Civil et Formalités	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000012386	Community manager vidéaste	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Communication
0000012387	Référent catalogage	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000012428	Chargé de mission Attractivité économique	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DG Direction Générale
0000012468	Chargée de médiation	100	Catégorie C	Culturelle	Adjoints territoriaux du patrimoine	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000012551	Assistant de gestion administrative en Formalité	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000012590	Chargé du suivi administratif et financier, et de l	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000012591	Chargé de mission Agenda des solutions durabl	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000012592	Chargé de mission Energie	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000012610	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000012630	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012631	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012632	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012633	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012634	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012635	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012636	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012637	ASLA	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012703	Régisseur général de spectacles	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Culture
0000012732	Responsable du service matériel roulant	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000012754	Responsable d'équipe Logistique	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000012755	Responsable d'équipe Logistique	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000012756	Assistant de gestion administrative Direction des	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012774	Responsable du Secteur administratif Jeunesse	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012775	Directeur des sports, de la jeunesse et de la vie	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012776	Informateur jeunesse BIJ	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012778	Régisseur CCAS	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000012779	Chargé de travaux, conception et performance d	100	Catégorie B	Technique Administrative Sportive	Techniciens territoriaux Rédacteurs territoriaux Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012797	Chef de bassin	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012798	Directrice déléguée Pilote des Ressources de l'E	100	Catégorie A	Administrative Technique	Attachés territoriaux Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000012799	Responsable du Secteur Equipements et matéri	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012800	Responsable du Service Prospectives et Offres	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012801	Responsable du service Gestion du Personnel d	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012802	Coordinateur des accueils & adjoint au resp. de	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000012803	Responsable d'équipe ETM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012804	Assistant de gestion administrative Service Tem	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012805	Directrice adjointe Continuité des temps de l'enf	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012807	Responsable du Secteur Accueil & administratic	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012808	Coordinatrice transports scolaires & périscolaire	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012809	Coordinatrice inscriptions scolaires, péri et extra	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012810	Assistant de gestion administrative Direction Enf	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012812	Responsable de projet Patrimoine et Tourisme	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000012813	Chargé de mission Frugès - Le Corbusier	100	Catégorie B	Culturelle	Assistants territoriaux de conservation	Poste ouvert aux fonctionnaires	DGA Animation de la ville et participation
0000012814	Référente presse, coordinatrice Piste aux nuage	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000012815	Responsable Service Ressources Culture	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000012816	Responsable du service Action culturelle	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Culture
0000012833	Assistant de gestion administrative Direction Enf	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000012853	Chargé de mission Sport	100	Catégorie A	Administrative Sportive	Attachés territoriaux Conseillers territoriaux A.P.S.	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012935	Animateur Pessac Animation	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000012976	Assistant ménager Maison des associations	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000012999	Juriste	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Administration générale et Organisation
0000013036	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000013096	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000013097	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000013116	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000013136	Chargé de mission Transition écologique	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000013176	Chargée de communication OP et emploi	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	
0000013196	Chargée de communication Proximité	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Communication
0000013298	Administrateur fonctionnel SI famille et portail fa	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000013318	Chef Opérateur vidéo CSU	100	Catégorie C	Police municipale Technique	Agents de police municipale Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013319	Opérateur vidéo CSU	100	Catégorie C	Police municipale Technique	Agents de police municipale Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013320	Opérateur vidéo CSU	100	Catégorie C	Police municipale Technique	Agents de police municipale Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013338	Chargé de projets Relations Internationales et E	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DGA Animation de la ville et participation
0000013339	Responsable du Secteur Vie étudiante et Inform	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000013340	Responsable de l'imprimerie	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000013341	Chargée de communication Culture-Patrimoine,	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Communication
0000013342	Responsable du Pôle digital	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Communication
0000013378	Agent d'exploitation des equipements sportifs	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000013418	Assistant de gestion administrative Direction Bât	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000013440	DGA Animation de la ville et participation	100	Catégorie A	Emplois fonctionnels	Directeurs généraux des services des	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	DGA Animation de la ville et participation
0000013441	Chargé de mission innovation citoyenne	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DGA Animation de la ville et participation
0000013442	Agent de police municipale (brigade 2)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013443	Agent de police municipale (brigade 2)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013444	Agent de police municipale (brigade 1)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013445	Agent de police municipale (brigade 1)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013446	Agent de police municipale (brigade 2)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013447	Chef de brigade Chataigneraie	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000013448	Directeur de la transition écologique et des bâtin	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000013449	Directeur adjoint de la transition écologique et d	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000013450	Directeur Ville au quotidien	100	Catégorie A	Administrative Technique	Attachés territoriaux Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Ville au quotidien
0000013798	Directeur Administration générale et Organisatic	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Administration générale et Organisation

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_045-DE

Poste (C)	Fiche de poste (L) - fiche de poste	Temps de travail - fiche de poste	Catégorie du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Filière du cadre statutaire (L) - fiche de poste	Cadre d'emploi (L) - fiche de poste	Conditions d'accès (L) - fiche de poste	Direction
0000013999	Agent de surveillance de la voie publique	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000014040	Directrice des Ressources humaines chargée d	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DG Direction Générale
0000014060	DGA Animation de la ville et participation	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	DGA Animation de la ville et participation
0000014144	Responsable du Pôle Finances et gestion & Res	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000014180	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000014181	Responsable de Site Périscolaire et Extra-scolai	100	Catégorie B	Animation	Animateurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de l'Enfance
0000014200	Conseiller numérique France Services	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux contractuels	Direction du Développement social urbain
0000014220	Technicien CVC fluides	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000014480	Assistant de gestion administrative Police Munic	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000014521	Agent de police municipale	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000014523	Assistant de gestion administrative Courrier	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Administration générale et Organisation
0000014581	Chargé de mission Cabinet	100	Emplois hors catég	EMPLOIS COMMUNAUX	EMPLOIS NON CLASSES	Poste ouvert aux contractuels	Cabinet du Maire
0000014641	Animateur Pessac Animation Musiques Actuelle	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000014642	Animateur Pessac Animation Musiques Actuelle	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000014681	Responsable du service Evènementiel	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Vie associative et des évènements
0000014682	Gestionnaire des salles municipales	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Vie associative et des évènements
0000014683	Responsable réseau lecture publique et dévelop	100	Catégorie A	Culturelle	Conservateurs territoriaux bibliothèque	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Culture
0000014741	Responsable de la gestion des assemblées	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Administration générale et Organisation
0000014821	Assistant de prévention / Magasinier	100	Catégorie C	Technique	Agents de maîtrise territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000014841	Chef(fe) de projet CitésLab	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux contractuels	Direction Emploi, commerces et artisanat
0000014882	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000014883	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000014884	Agent polyvalent des écoles	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000014961	Responsable Educatif et Technique des Temps	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
				Animation	Animateurs territoriaux		
				Technique	Techniciens territoriaux		
0000015041	Chargée des relations presse	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de la Communication
0000015101	ATSEM	100	Catégorie C	Technique	Adjoints techniques territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000015262	Responsable du service entretien du patrimoine	100	Catégorie A	Technique	Ingénieurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction Transition écologique et Bâtiments
0000015263	Référente population et vie interne	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des Relations Usagers
0000015264	Responsable du service Bellegrave/Logistique	100	Catégorie B	Technique	Techniciens territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction de la Vie associative et des évènements
0000015521	Responsable Equipement aquatique Piscine Caz	100	Catégorie A	Administrative	Attachés territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
				Sportive	Conseillers territoriaux A.P.S.		
0000015522	Animateur de loisirs éducatifs	100	Catégorie C	Animation	Adjoints territoriaux d'animation	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction de l'Enfance
0000015541	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000015542	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000015543	Agent de police municipale (brigade 1)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000015544	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000015545	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000015546	Agent de police municipale (brigade soirée)	100	Catégorie C	Police municipale	Agents de police municipale	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction Sécurité et Sûreté municipales
0000015746	Maitre Nageur Sauveteur	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015747	Maitre Nageur Sauveteur	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015748	Maitre Nageur Sauveteur	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015749	Maitre Nageur Sauveteur	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015750	Maitre Nageur Sauveteur	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015751	Surveillant de baignade TNC 30h	85,71	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015752	Surveillant de baignade TNC 30h	85,71	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015753	Surveillant de baignade TNC 30h	85,71	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015754	Chef de bassin	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015755	Maitre Nageur Sauveteur	100	Catégorie B	Sportive	Educateurs territoriaux A.P.S	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015756	Responsable administratif Pôle ressources Pisc	100	Catégorie B	Administrative	Rédacteurs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires & contractuels	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015757	Agent d'accueil Piscine	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
0000015758	Agent d'accueil Piscine	100	Catégorie C	Administrative	Adjoints administratifs territoriaux	Poste ouvert aux fonctionnaires	Direction des sports, jeunesse et vie étudiante
676	postes permanents	674,6713	ETP				

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_046-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Absents :
Jérémie LANDREAU - Gladys THIEBAULT

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_046

Objet : Attribution des véhicules de fonction et de service de la ville

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Trois situations concernant l'utilisation des véhicules de la ville se présentent :

- le véhicule dit « de service » appartient à la collectivité. Il est affecté à un service ou à une entité administrative. Le véhicule est accessible aux agents, et aux élus, uniquement pour les déplacements professionnels et doit être rapporté en fin de journée, sauf autorisation spécifique de l'autorité hiérarchique dans le cadre de la réalisation d'une mission,

- le véhicule dit « de service avec remisage à domicile » appartient à la collectivité. Il est affecté à un service ou à une entité administrative. Ce véhicule est accessible à un agent, ou un élu, pour ses déplacements professionnels avec une autorisation permanente de

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_046-DE

remisage à domicile pour des raisons liées à ses missions, nécessitant notamment des interventions, situations fréquentes en dehors des heures d'ouvertures des services municipaux,

- le véhicule dit « de fonction » appartient à la collectivité et est mis à la disposition permanente et exclusive d'un agent ou d'un élu pour ses déplacements dans l'exercice de ses fonctions et privés. La Ville prend en charge les dépenses liées à l'utilisation du véhicule notamment carburant, révision, réparation, assurances, lavages, péages et parkings en France et à l'étranger.

Et comme l'a précisé l'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, codifié à l'article L.2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune, lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie, selon les conditions fixées par une délibération annuelle.

Si le Code général des collectivités territoriales ouvre ainsi la possibilité d'attribuer un véhicule aux membres du conseil et aux agents, il n'en demeure pas moins que cette option doit demeurer limitée et strictement justifiée. En effet, il est rappelé que le CGCT a institué, en parallèle, un dispositif complet d'indemnisation des frais de déplacement exposés par les élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions et que l'article 6 du décret n°2022-250 du 25 février 2022 invite à limiter les cas d'attribution d'un véhicule de fonction par nécessité absolue de service à certains agents. Pour les communes de plus de 5 000 habitants, il s'agit des agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services.

Il est donc proposé l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur Général des Services, sachant que l'avantage constitué par l'usage privatif du véhicule sera alors valorisé au titre des avantages en nature.

Les véhicules de service avec remisage à domicile donnent lieu pour leur part à un arrêté nominatif d'attribution de l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu l'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
Vu le décret n° 2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique,
Vu le règlement intérieur d'utilisation du matériel roulant de la Ville approuvé par la délibération DEL2025_088 du 24 juin 2025,

Considérant que la Ville peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie,

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule à titre de véhicule de fonction constitue un avantage en nature,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_046-DE

Considérant qu'une délibération annuelle / cadre est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction aux élus et aux agents de la ville,

Considérant que les responsabilités qui incombent au directeur général des services, les contraintes de déplacement et de temps inhérentes à ses fonctions nécessitent l'attribution de façon permanente et exclusive d'un véhicule de fonction pour son usage professionnel et ses déplacements privés,

- d'attribuer un véhicule de fonction au Directeur Général des Services ;

- de retenir le mode d'évaluation de l'avantage en nature suivant : sur la base d'un forfait annuel ou sur la base des dépenses réellement engagées ;

- de prendre en charge les frais suivants (frais de carburant, frais d'entretien, frais d'assurance, impôts et taxes, frais de péage) ;

- de rappeler qu'il appartient à l'autorité territoriale conformément aux articles L.121-2 et L.121-3 du code de la route de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive de l'agent ;

- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;

- de dire que les élus et les agents pourront bénéficier de la mise à disposition d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile lorsque les nécessités de service le justifient, selon les modalités d'autorisation qui seront définies par arrêté nominatif précisant les conditions d'utilisation : durée de l'autorisation accordée, lieu de remisage, conditions de mise à disposition du véhicule y compris en termes de sécurité, les obligations de l'agent en termes de détention du permis de conduire, et toutes infractions pouvant entraîner des conséquences sur l'autorisation accordée par la collectivité.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_047-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Absents :
Gladys THIEBAULT

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_047

Objet : Administrateurs élus du CCAS - Election

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.123-6 et R.123-8 à -15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal fixe le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et procède, dans un délai maximum de deux mois suivant l'installation du Conseil Municipal, à l'élection, en son sein, des nouveaux membres.

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

Lors de la séance du 27 mars 2026, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre de membres élus au sein du Conseil pour siéger au conseil d'administration du Centre

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_047-DE

Communal d'Action Sociale, et également à huit le nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il y a donc lieu de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-21,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6 et suivants et R.123-8 et suivants,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 fixant le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que les membres issus du Conseil Municipal sont élus dans un délai de deux mois maximum, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant qu'une seule liste a été déposée auprès de Monsieur le Maire, que dès lors les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant,

- de proclamer élus les administrateurs suivants :

1) Emmanuel MAGES
2) Marion ALBANY
3) Gladys THIEBAULT
4) Zeineb LOUNICI
5) Hadiza GARBA
6) Nathalie LOZACH
7) Najat HAZMY
8) Florence BOUGAULT

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_048-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_048

Objet : Commission d'Appel d'Offres - Dépôt des listes

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5.

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient donc de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Selon l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres comprend, outre le Maire ou son représentant, président, cinq membres du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Elle comprend également des membres suppléants en nombre identique, élus selon les mêmes modalités de scrutin.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_048-DE

En outre, l'article D.1411-5 précise que le Conseil Municipal doit, préalablement au vote, fixer les conditions de dépôt des listes.

Enfin, l'article L.2121-21 autorise le Conseil Municipal à élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres au scrutin ordinaire, à condition de recueillir l'unanimité des voix.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres comprend, outre le Maire ou son représentant, président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du conseil municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- d'ouvrir le dépôt auprès de Monsieur le Maire de toute liste de candidats.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_049-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_049

Objet : Commission d'Appels d'Offres - Election des membres

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission d'Appel d'Offres comprend, outre le Maire ou son représentant, président, cinq membres du conseil municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret, sauf accord unanime.

Elle comprend également des membres suppléants en nombre identique, élus selon les mêmes modalités de scrutin.

Une liste unique ayant été régulièrement déposée auprès de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1414-2, L.1411-5 et L.2121-21,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_049-DE

Vu la délibération du conseil municipal du 07 avril 2026 fixant les modalités de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la liste unique de candidats aux fonctions de membres de la Commission d'Appel d'Offres a été recueillie par Monsieur le Maire qui en a donné lecture à l'assemblée,

- de proclamer élus membres à voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :	Suppléants :
1. Bruno MARCHESSOU	1. Stéphane MARI
2. Christian CHAREYRE	2. Margot DECORY
3. Cem ORUC	3. Benoît RAUTUREAU
4. Pascale PAVONE	4. Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
5. Philippe MONTERAT	5. Laure CURVALE

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_050-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_050

Objet : Commission de concession de services et de délégation de service public - Dépôt des listes

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de Concession de services et de délégation de service public.
Cette Commission sera en charge, à titre principal, d'analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre pour l'ensemble des contrats de concession de services que ces contrats aient pour objet une délégation de service public ou non.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les règles de composition et de fonctionnement de ces commissions sont les mêmes que celles relatives à la commission d'appel d'offres.
Elle comprend, outre le Maire ou son représentant, président, cinq membres du Conseil Municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Elle comprend également des membres suppléants en nombre identique, élus selon les mêmes modalités de scrutin.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_050-DE

En outre, dans son article D.1411-5, le code précise que le Conseil Municipal doit, préalablement au vote, fixer les conditions de dépôt des listes.

Enfin, l'article L.2121-21 autorise le Conseil Municipal à élire les membres de cette Commission au scrutin ordinaire, à condition de recueillir l'unanimité des voix.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.2121-21,
Vu le procès verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant qu'à la suite de l'installation du nouveau Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de concession de services et délégation de service public,
Considérant que la Commission de concession de services et délégation de service public comprend, outre le Maire ou son représentant président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants issus du conseil municipal, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- d'ouvrir le dépôt auprès de Monsieur le Maire de toute liste de candidats.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_051-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_051

Objet : Commission de concession de services et de délégation de service public - Election des membres

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a complété les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en précisant que désormais la Commission de concession de services et délégation de services public est chargée d'analyser les dossiers de candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci.

L'élection des membres de la commission de concession de services et de délégation de service public se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, au scrutin secret, sauf accord unanime contraire.

Une liste ayant été régulièrement déposée auprès de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_051-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.2121-21, et D.1411-3 et suivants,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de concession de services et de délégation de service public,

Considérant que la liste de candidats aux fonctions de membres de la Commission de concession de services et de délégation de service public a été recueillie par Monsieur le Maire qui en a donné lecture à l'assemblée,

Considérant que l'assemblée opte pour le vote à main levée,

- de déclarer élus membres à voix délibérative de la Commission de concession de services et de délégation de service public :

Titulaires :	Suppléants :
1. Jérémie LANDREAU	1. Christian CHAREYRE
2. Delphine SABATEY	2. Romuald LABAT
3. Pascale PAVONE	3. Jean-Philippe LAVILLE
4. Isabelle RIGAUD	4. Stéphane MARI
5. Michaël RISTIC	5. Jean-François GREZES

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_052-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_052

Objet : Médiateur de la ville de Pessac - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

La ville de Pessac a souhaité mettre en place un Médiateur de la ville par délibération DEL2021_022 du 26 janvier 2021.

Cette mission traduit un souhait politique de mettre la concertation au cœur des politiques publiques pessacaises et s'inscrit dans le cadre de l'article 81 de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019.

Cette mission de Médiateur de la Ville vient compléter les différents dispositifs de médiation déjà en œuvre sur le territoire : médiateurs citoyens au sein de la plateforme des services au public, défenseur des Droits, …

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_052-DE

La définition des contours de la mission du médiateur s'appuie sur la Charte de l'Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales.

Définition de la Mission

La mission du Médiateur de la Ville est de :

- Faciliter la résolution des litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics,
- Formuler des propositions d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers.

Ne seront pas traitées par le Médiateur de la Ville, les litiges résultant de :

- Décisions de commissions d'attribution (demandes de logement, places en crèche, aides financières),
- Décisions de justice,
- Conflits d'ordre hiérarchique ou disciplinaire entre l'administration municipale et ses agents,
- Litiges d'ordre privé, commercial ou familial.

Des voies de recours spécifiques existent pour chacun de ces litiges.

Par « administration municipale » on entend les services de la Ville de Pessac et les services mutualisés lorsqu'ils interviennent au titre des compétences pessacaises.

Le médiateur de la Ville pourra également s'auto-saisir des situations qu'il juge préoccupantes.

Les principes qui régissent la mission de Médiateur de la Ville sont :

- Indépendance et impartialité,
- Respect des personnes, de leurs opinions et de leurs positions,
- Écoute équilibrée et attentive des parties en litige,
- Respect du contradictoire,
- Confidentialité,
- Sens de l'équité,
- Compétence et efficacité,
- Transparence.

Modalités de saisine et conditions de recevabilité

Afin de garantir un accès direct et aisé pour les usagers des services publics le recours au Médiateur de la Ville est :

- gratuit pour les usagers et soumis à la confidentialité,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_052-DE

- la saisine est effectuée par écrit et transmise par courrier, courriel ou par le biais de correspondants,

- et toute demande de médiation donne lieu à un accusé de réception.

En revanche, le Médiateur peut refuser d'instruire une saisine si celle-ci n'est pas recevable au regard de conditions portées à la connaissance du public. Celles-ci portent notamment sur le respect des limites du champ de compétence du Médiateur, sur la nécessité d'avoir effectué des démarches préalables auprès du service concerné, sur le caractère tardif de la saisine par rapport au fait générateur, ou sur l'existence d'une décision de justice. Le requérant sera informé de ce refus motivé par écrit.

Les parties doivent fournir au Médiateur tous les éléments d'information lui permettant d'instruire le litige. En cas de refus du requérant, le Médiateur peut refuser de poursuivre la médiation.

Suites données à la médiation

Le Médiateur est tenu informé des suites données à son action de médiation et ne peut remettre en cause une décision de justice.

La médiation s'achève lorsque le Médiateur notifie par écrit au requérant ses conclusions qui s'analysent soit en une solution donnant satisfaction en totalité ou partiellement à sa demande, soit en un rejet parce qu'il n'a été constaté aucun dysfonctionnement de l'administration concernée et que les conséquences n'ont pas engendré d'iniquité particulière.

Le Médiateur peut mettre fin à la procédure lorsqu'il constate soit un désistement des parties, que le litige ait ou non trouvé sa solution par d'autres voies, soit un désaccord persistant. En tout état de cause, le requérant conserve la possibilité d'engager une action en justice.

Les conditions d'exercice de la mission :

- L'impartialité du Médiateur s'appuiera sur l'indépendance garantie à sa fonction. La Ville de Pessac s'engage à l'assurer et à la respecter ;

- La ville de Pessac s'engage à doter le Médiateur des moyens matériels indispensables à l'exercice de sa mission : un ordinateur, un téléphone portable et une adresse mail dédiée ainsi que la mise à disposition d'un bureau d'audience pour assurer ses rendez-vous en toute confidentialité ;

- La ville de Pessac s'engage également à informer les citoyens de l'existence du Médiateur, de son rôle, de son champ de compétence, des modalités de sa saisine, et de ses pouvoirs. Cette information est largement diffusée par voie de presse, affichage, et sur le site de la Ville de Pessac ;

- La mission de Médiateur de la Ville est une mission bénévole ;

- Le médiateur de la Ville de Pessac présente un rapport annuel en Conseil Municipal. Ce rapport comporte notamment une analyse des saisines et un récapitulatif des principaux litiges traités dans l'année ainsi que le cadre dans lequel

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_052-DE

le Médiateur a pu exercer ses fonctions. Le rapport fait également apparaître les propositions d'amélioration qu'il paraît opportun au Médiateur de formuler pour obtenir une meilleure qualité des services rendus aux usagers et pour prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatif ;

- La mission de Médiateur de la Ville est d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois par délibération du Conseil Municipal.

Le profil du Médiateur de la Ville doit donc être une personnalité présentant les garanties nécessaires d'indépendance, d'impartialité et d'éthique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit également faire preuve de compétence et d'efficacité.

Au regard de ces éléments, il parait donc souhaitable que les pessacais puissent recourir à une personnalité dont les qualités personnelles, l'expérience et la parfaite connaissance de la ville, permettent de rapprocher des points de vues et faciliter le règlement de problèmes rencontrés dans les relations avec les services de la Ville et les services communs de Bordeaux Métropole.

L'article L.1112-24 du Code général des collectivités territoriales précise que ne peut être nommée médiateur territoriale :

1° La personne qui exerce une fonction publique élective ou est agent de cette collectivité territoriales ;

2° La personne qui exerce une fonction publique élective ou est agent au sein de l'un des groupements dont cette collectivité territoriale est membre.

Il vous est donc proposé de renouveler ce dispositif et de procéder à la désignation de Madame Sabine JACOB-NEUVILLE, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par délibération du Conseil Municipal, en tant que médiateur de la ville Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1112-24,
Vu les articles L.213-1 à L.213-4 du Code de Justice Administrative,

Considérant que le Médiateur de la Ville de Pessac contribue au règlement amiable des litiges,

Considérant que le régime d'incompatibilités applicable aux médiateurs territoriaux est fixé par l'article L. 1112-24 alinéas 3 à 5,

Considérant que le Médiateur de la Ville de Pessac est compétent pour connaître des litiges litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics et pour formuler des propositions d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs et contribuer ainsi à améliorer la qualité des services rendus aux usagers,

Considérant que le Médiateur de la Ville de Pessac n'est pas compétent dans les domaines suivants : décisions de commissions d'attribution (demandes de logement, places en crèche, aides financières), décisions de justice, conflits d'ordre hiérarchique ou disciplinaire entre l'administration municipale et ses agents, litiges d'ordre privé, commercial ou familial,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_052-DE

Considérant que le Médiateur de la Ville de Pessac devra présenter chaque année un rapport d'activité au Conseil Municipal,

Considérant que les moyens suivants seront mis à la disposition du Médiateur de la Ville de Pessac : un ordinateur, un téléphone portable et une adresse mail dédiée, ainsi que la mise à disposition d'un bureau d'audience,

Considérant que le mandat du Médiateur de la Ville de Pessac est d'une durée de 3 ans renouvelable une fois par délibération en Conseil Municipal,

- d'autoriser le renouvellement de la fonction de Médiateur de la ville de Pessac ;

- de désigner Madame Sabine JACOB-NEUVILLE en qualité de Médiateur de la Ville de Pessac pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par délibération en Conseil Municipal ;

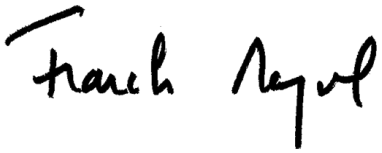
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_053-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_053

Objet : Représentants au sein des organismes sociaux et socio-éducatifs - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Concernant les organismes à vocation sociale, il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune conformément à leurs statuts soit :

- trois représentants, dont Monsieur le Maire, au sein de l'établissement public social et médico-social « Le jardin des Provinces »,
- deux représentants titulaires et deux suppléants au sein de l'association « La Châtaigneraie » et l'association «Espace Social et d'Animation Alain Coudert»,
- un représentant au sein de l'association "Action Jeunesse Pessac" .

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_053-DE

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article R.315-6,
Vu les statuts de l'Établissement Public Social et Médico-Social « Le Jardin des Provinces », de l'association « La Châtaigneraie », de l'association «Espace Social et d'Animation Alain Courdert» et de l'association "Action Jeunesse Pessac",

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- de désigner les représentants au sein des organismes suivants :

3 représentants (dont le Maire ou son représentant) au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Social et Médico-Social « Le Jardin des Provinces »:

- Monsieur le Maire,
- Emmanuel MAGES
- Gladys THIEBAULT

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'association « La Châtaigneraie » :

Titulaires :	Suppléants :
- Naji YAHMDI	- Fatima BIZINE
- Nolwenn LECAME	- Jean-Philippe LAVILLE

2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'association «Espace Social et d'Animation Alain Coudert» :

Titulaires :	Suppléants :
- Naji YAHMDI	- Nolwenn LECAME
- Fatima BIZINE	- Jean-Philippe LAVILLE

1 représentant au Conseil d'Administration de l'association "Action Jeunesse Pessac" :

- Naji YAHMDI

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_053-DE

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_054-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_054

Objet : Représentants au sein des organismes économiques et pour l'insertion professionnelle - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Concernant les organismes à vocation économique, il convient d'assurer la désignation des représentants de la commune conformément à leurs statuts soit :

- un représentant pour l'association Bordeaux Unitec,
- un représentant pour l'association Envie Gironde,
- quatre représentants pour l'association en charge de la gestion du PLIE de Cestas-Canéjan et Pessac,
- un représentant pour l'association AQUINETIC,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_054-DE

- six représentants pour l'association Mission Locale des Graves, dont deux devant également être désignés pour siéger au bureau de l'association.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33,
Vu les statuts des associations Bordeaux Unitec, AIPAC, Envie Gironde, PLIE de Cestas-Canéjan et Pessac, Mission Locale des Graves et AQUINETIC,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- de désigner les représentants au sein des organismes suivants :

1 représentant au conseil d'administration de l'association Bordeaux Unitec :

- Delphine SABATEY

1 représentant au conseil d'administration de l'association Envie Gironde :

- Naji YAHMDI

4 représentants, membres de droit, à l'association pour la gestion du PLIE de Cestas-Canéjan et Pessac :

- Naji YAHMDI
- Delphine SABATEY
- Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
- Michaël RISTIC

1 représentant au comité de sélection et au conseil administration d'AQUINETIC :

- Marc GATTI

Pour l'association Mission Locale des Graves :

4 représentants à l'assemblée générale

- Naji YAHMDI
- Sylvie BRIDIER
- Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
- Fatiha BOZDAG

et 2 au conseil d'administration :

- Naji YAHMDI
- Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_055-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_055

Objet : Représentant au sein de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

La Société Publique Locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole a été créée fin 2012 afin de conduire et de développer des actions et des opérations d'aménagement et de construction. Elle participe au développement urbain et économique de la métropole bordelaise pour le compte de ses actionnaires, exclusivement Bordeaux-Métropole et ses communes membres.

La Ville de Pessac est actionnaire à hauteur de 4,5 % de la SPL aux côtés de Bordeaux Métropole actionnaire majoritaire, et des 27 autres communes de l'agglomération.

Il convient que le Conseil Municipal procède à la désignation de son représentant pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_055-DE

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R. 1524-3 et suivants,
Vu la participation de la Commune dans le capital de la Société Publique Locale La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab),

Considérant qu'un représentant de la commune doit être désigné à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole,

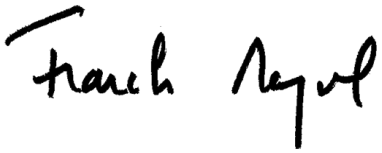
- de désigner Monsieur Christian CHAREYRE en qualité de représentant titulaire de la commune de Pessac à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Communautaire La Fab ,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_056-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_056

Objet : Correspondant Défense de la Ville - Désignation- Avis du Conseil Municipal

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par circulaire en date du 27 janvier 2004, le gouvernement a souhaité que le Ministère de la Défense puisse s'appuyer au sein des communes sur l'action d'un correspondant Défense, membre du Conseil Municipal.

Ce correspondant Défense peut, avec le concours du délégué militaire départemental et les services préfectoraux, conduire des actions d'information au profit des administrés de leur commune aux questions de défense. Il est également l'interlocuteur privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, il dispose d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la Défense.

Le Maire, à qui revient le soin de désigner le Correspondant Défense, souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur cette désignation.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_056-DE

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la circulaire n°001395 du Ministre de la Défense en date 27 janvier 2004,

Considérant que le Maire doit procéder à la désignation d'un correspondant Défense choisi parmi les membres du Conseil Municipal, qui sera chargé de conduire, avec le concours du délégué militaire départemental et les services préfectoraux, des actions d'information dans les communes au profit des administrés,

- d'émettre un avis favorable à la désignation de Monsieur Dominique MOUSSOURS-EYROLLES en qualité de correspondant Défense de la Commune de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_057-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_057

Objet : Représentant au sein de l'Institut Polytechnique de Bordeaux - Conseil de la vie de campus de l'Université de Bordeaux - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

L'Institut Polytechnique de Bordeaux est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un grand établissement regroupant 8 écoles d'ingénieurs.

Par délibération en date du 28 juin 2013, le conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Bordeaux a choisi d'attribuer un siège à son collège « personnalités extérieures » à la Ville de Pessac.

Par ailleurs, les statuts de l'Université de Bordeaux prévoient la création de trois conseils de la vie de campus (CVC), un pour Bordeaux, un pour Talence et un pour Pessac.

Ces conseils sont destinés à aborder les questions relatives aux conditions de vie de la communauté des personnels et étudiants sur les campus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_057-DE

Chaque conseil s'inscrit dans une démarche de concertation et initie la mise en œuvre de projets afin d'améliorer la qualité de vie sur les campus, notamment autour des questions de sport, de culture, de patrimoine, de handicap, de bibliothèques, de santé/social, de vie étudiante, de rythmes de vie, de restauration et de transport.

Ils émettent des avis et des vœux et soumettent un rapport annuel d'activité à destination de la commission formation et de la vie universitaire du conseil académique.

Les conseils se réunissent deux fois par an. La personne désignée n'est convoquée que si l'ordre du jour concerne sa commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Bordeaux et du Conseil de vie de Campus de Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,
Vu la délibération du 28 juin 2013 du conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Bordeaux procédant à l'attribution d'un siège de son collège « personnalités extérieures » à la Ville de Pessac,
Vu les statuts de l'Université de Bordeaux,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- de désigner Monsieur Marc GATTI en qualité de représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Bordeaux et au Conseil de la vie de Campus de Pessac, pour l'Université de Bordeaux.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_058-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Absents :
Sylvie VIEU

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_058

Objet : Représentants au sein de l'association Ecosite du Bourgailh - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Il convient d'effectuer la désignation des 2 représentants de la commune au collège des membres de droit de l'association Ecosite du Bourgailh.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,
Vu les statuts de l'association Ecosite du Bourgailh,

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_058-DE

Considérant que la Commune de Pessac est représentée au sein du collège des membres de droits de l'association Ecosite du Bourgailh,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- de désigner les 2 représentants de la commune au sein de l'association Ecosite du Bourgailh :
- Lucas LACARRIERE
- Valérie BERNEDE

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_059-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Absents :
Fabien LEROY - Fatiha BOZDAG

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_059

Objet : Représentant au sein de l'Association Syndicale Libre (ASL) du pôle d'échanges multimodal de Pessac-Centre - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 23 janvier 2014, le Conseil Municipal a approuvé les statuts de l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre dont l'objet est la gestion, l'exploitation et la maintenance de l'immeuble propriété de la SNCF, de Bordeaux Métropole, de la SAS BMG et de la commune de Pessac.

Les statuts de l'ASL prévoient dans son article 8, relatif à la composition de l'Assemblée Générale, que le représentant de la Ville de Pessac sera désigné par le Conseil Municipal en son sein et que ce mandat doit être renouvelé après chaque scrutin municipal.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant de la commune de Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_059-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-33,
Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et son décret d'application n°2006-504 du 3 mai 2006,
Vu la délibération n°2014-020 en date du 23 janvier 2014 approuvant les statuts de l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un nouveau représentant de la collectivité à l'ASL suite au renouvellement de l'assemblée municipale,

- de désigner Monsieur Stéphane MARI en qualité de représentant de la commune de Pessac à l'ASL du pôle d'échanges multimodal de Pessac Centre.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_060-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Absents :
Fabien LEROY - Fatiha BOZDAG

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_060

Objet : Représentant à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux Mérignac - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

La Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac est composée, conformément aux dispositions de l'article L.571-13 du Code de l'Environnement, d'un tiers de représentants des collectivités territoriales intéressées.

La ville de Pessac est représentée au sein de cette commission par un délégué suppléant.

Cette commission, présidée par le préfet de Gironde, est consultée pour toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_060-DE

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de son représentant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33,
Vu le Code de l'Environnement, notamment son article L.571-13,
Vu l'arrêté préfectoral de composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac, en date du 1er février 2013,

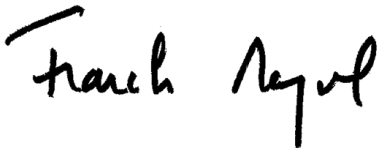
Considérant que la Commune de Pessac est représentée au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac par un représentant suppléant,
Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- de désigner Monsieur Philippe LAGOUARDE en qualité de représentant suppléant au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Bordeaux Mérignac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_061-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_061

Objet : Représentants au sein des organismes culturels - Désignation

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

Concernant les organismes à vocation culturelle il convient, conformément à leurs statuts, d'assurer la désignation :
- d'un ou deux représentants de la commune au sein de l'association « Ecole de Musique de Pessac » ;
- d'un représentant de la commune au sein de l'association des « Cinémas de proximité de la Gironde » ;
- et de quatre représentants de la commune au sein de l'association « Cinéma Jean Eustache ».

Le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_061-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33,
Vu les statuts des associations Espace Musical de Pessac, Cinéma Jean Eustache et Association des Cinémas de proximité de la Gironde,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- de désigner Monsieur Fabien LEROY et Madame Céline NIKITINE comme représentants au conseil d'administration de l'association École de Musique de Pessac ;

- de désigner Monsieur Fabien LEROY comme représentant au sein de l'association des Cinémas de proximité de la Gironde ;

- de désigner comme représentants au conseil d'administration de l'association Cinéma Jean Eustache :
- Fabien LEROY
- Céline NIKITINE
- Sylvie VIEU
- Pascale PAVONE

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Abstention : Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Sylvie BRIDIER

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_062-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_062

Objet : Associations - Subventions - Répartition 2026 n°2

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget »,

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_062-DE

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le 14-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_062-DE

PE116O005 - Soutien pratique cult. et arti
PE116E01 - Dépenses de fonctionnement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
LES ARTS AU MUR	FCT GENERAL - CONV D'OBJECTIFS	26 120,00
Nombre de Dossiers	1	26 120,00

PE116O005 - Soutien pratique cult. et arti
PE116E02 - Dépenses d'investissement

Nom Bénéficiaire	Assiette de la subvention	Montant subvention
LES ARTS AU MUR	INV OEUVRES D'ARTS	10 000,00
LES ARTS AU MUR	INV SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EQUIPEMENT RESERVES	25 000,00
Nombre de Dossiers	2	35 000,00

TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	26 120,00
TOTAL DES SUBVENTIONS D' INVESTISSEMENT	35 000,00
TOTAL GENERAL	61 120,00